

Workers' Safety and Compensation Commission Northwest Territories and Nunavut

Annual Report 2024



**Workers' Safety and Compensation Commission
Northwest Territories and Nunavut**

YELLOWKNIFE

Centre Square Tower, 5th Floor
5022 49 Street
Box 8888
Yellowknife, NT X1A 2R3

Telephone: 867-920-3888
Toll-free: 1-800-661-0792
Fax: 867-873-4596
Toll-free Fax: 1-866-277-3677

IQALUIT

Qamutiik Building
2A-630 Queen Elizabeth Way
Iqaluit, NU X0A 3H0

Telephone: 867-979-8500
Toll-free: 1-877-404-4407
Fax: 867-979-8501
Toll-free Fax: 1-866-979-8501

24-HOUR INCIDENT REPORTING LINE

1-800-661-0792

wscc.nt.ca
wscc.nu.ca

Table of Contents

Letter of Transmittal	2
Message from the President	3
2024 Strategic Priorities and Objectives	4
Governance Council	5
About the WSCC	6
WSCC Statistics	7
Strategic Priority 1: Advancing Safety Outcomes	8
Strategic Priority 2: Delivering Quality Services	12
Strategic Priority 3: Ensuring Financial Sustainability	17
Our Finances	20
Management Commentary	21
Management's Responsibility for Financial Reporting	28
Actuarial Statement of Opinion	29
Independent Auditor's Report	30
Financial Statements	34
Statement of Financial Position	34
Statement of Comprehensive Income	35
Statement of Changes in Equity	36
Statement of Cash Flows	37
Notes to the Financial Statements	38



Letter of Transmittal

April 30, 2025



The Honourable Gerald Kisoun

Commissioner of the Northwest Territories

The Honourable Eva Aariak

Commissioner of Nunavut

The Honourable Vince McKay

*Northwest Territories Minister Responsible for the
Workers' Safety and Compensation Commission*

The Honourable Pamela Hakongak Gross

*Nunavut Minister Responsible for the Workers'
Safety and Compensation Commission*

In accordance with Section 106(1) of the Northwest Territories and Nunavut *Workers' Compensation Acts*, it is my pleasure to present the Workers' Safety and Compensation Commission's (WSCC) Annual Report for the year ending December 31, 2024.

The Governance Council, in collaboration with the WSCC Senior Management Team, shares the vision and responsibility to eliminate workplace diseases and injuries across the Northwest Territories and Nunavut. Operating in a manner consistent with the *Workers' Compensation Acts*, policies, and corporate governance directives, the Governance Council oversees the business, management, and accountability of the WSCC.

The *2024 Annual Report* reports on our strategic commitments, our progress towards achieving our goals, and is generally a summary of last year's operations. Also included are audited financial statements, which reflect our commitment to sustaining the Workers' Protection Fund.

Accompanying the financial statements is an actuarial opinion on the reasonableness of future pension and claims liabilities, and the adequacy of the WSCC's contingency reserves.

I congratulate the Governance Council, employees, and WSCC partners on their continued dedication to serving our stakeholders and ensuring workplace safety and care for workers throughout the Northwest Territories and Nunavut.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Bruce".

Jenni Bruce
Chairperson

Message from the President



This was the second year of our 2023-2027 Strategic Plan, *Paths Towards Safety*. We continued to focus on our mission to promote workplace health and safety while providing no-fault insurance and care to injured workers through our three strategic priorities: *Advancing Safety Outcomes*, *Delivering Quality Services*, and *Ensuring Financial Sustainability*.

Building on the foundation set in 2023, we made significant strides in enhancing our services and achieving our strategic objectives in 2024. We launched several initiatives to advance our goals and maintained strong engagement with employers, receiving valuable feedback on new programs and policy updates.

Key achievements in 2024 included: developing a communications strategy to improve occupational health and safety information and resources for stakeholders; completing internal procedures to operationalize new policies; implementing employer experience recommendations; and, achieving 100% integration of cultural safety into WSCC's engagement framework. We introduced separate Year's Maximum Insurable Remuneration (YMIR) values for the Northwest Territories and Nunavut, addressing the unique needs of these territories.

The 2024 Annual Report outlines our progress toward achieving our strategic priorities and annual objectives. Please visit wscc.nt.ca or wscc.nu.ca to view the overarching Strategic Plan.

A handwritten signature in black ink that reads "Rick Hunt".

Rick Hunt
President and CEO

our **VALUES**

Respect

We demonstrate care, compassion, and honesty.

Engagement

We ensure meaningful participation and collaboration.

Integrity

We honour our commitments and act fairly.

Openness

We are accessible, clear, and transparent.

Cultural Safety

We recognize, gain knowledge of, and respect cultural dignity.

Excellence

We are efficient and service-focused.

Stewardship

We sustain the Workers' Protection Fund through accountability and fiscal responsibility.

our **MISSION**



We promote workplace health and safety while providing no-fault insurance to employers and care for injured workers.

our **VISION**

Eliminate workplace diseases and injuries.



2024 Strategic Priorities and Objectives



Strategic Priority 1.0 Advancing Safety Outcomes

Objectives

- 1.1 Expand occupational health and safety (OHS) education
- 1.2 Improve our incident and injury prevention activities
- 1.3 Review the employer assessment rate model

Strategic Priority 2.0 Delivering Quality Services

Objectives

- 2.1 Actively seek stakeholders' feedback
- 2.2 Develop innovative and efficient operations and processes
- 2.3 Support staff to successfully deliver services
- 2.4 Review the legislation WSCC administers
- 2.5 Improve claims management

Strategic Priority 3.0 Ensuring Financial Sustainability

Objectives

- 3.1 Confirm the Workers' Protection Fund is well managed
- 3.2 Increase WSCC's funded position

Governance Council



Clockwise from top left:
Rick Hunt (President & CEO),
Cathy Cudmore, Robert
Wilkins, Peter Mackey, Jenni
Bruce, Derek Allerton, Elease
Scott (Chief Governance
Officer and Senior Advisor),
Joseph Ohokannoak.



Representing Your Interests....

A seven-person Governance Council guides the WSCC's strategic direction. Individuals from Nunavut and the Northwest Territories who represent the interests of workers, employers, and the general public sit on the Governance Council to oversee the WSCC's management and provide responsible stewardship of the Workers' Protection Fund.

The Governance Council oversees the WSCC as outlined in the *Workers' Compensation Acts*, WSCC policies, and Governance Council directives. Meeting quarterly, the Governance Council monitors WSCC's financial and strategic performance, and provides a consistent point of contact for governance.

Jenni Bruce, Chairperson

Peter Mackey, Vice-Chairperson, Nunavut Public Interest Representative

Robert Wilkins, Northwest Territories, Employer Representative

Cathy Cudmore, Northwest Territories, Employer Representative

Vacant, Northwest Territories, Worker Representative

Joseph Ohokannoak, Nunavut Public Interest Representative

Derek Allerton, Nunavut Worker Representative

About the WSCC

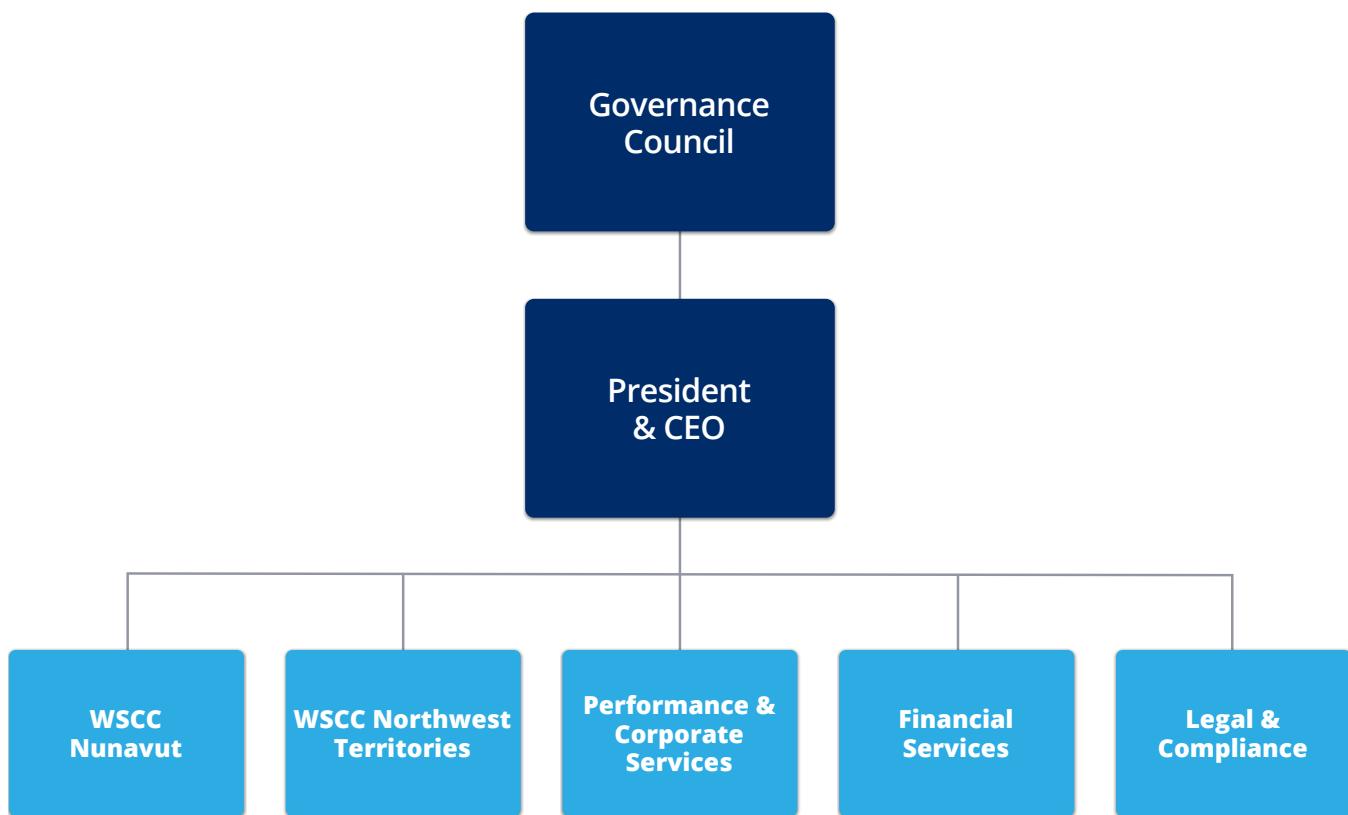
Safety and Care

The WSCC is an independent statutory agency responsible for administering the *Workers' Compensation Acts*, *Safety Acts*, *Explosives Use Acts*, and *Mine Health and Safety Acts* of the Northwest Territories and Nunavut. The WSCC provides services to approximately 40,000 workers and 4,000 employers across the two territories. These *Acts* and the associated *Regulations* help protect and care for workers and employers in the Northwest Territories and Nunavut.

With the broad mandate of safety and care, the WSCC's 2023–2027 Strategic Plan, *Path Towards Safety*, included three strategic priorities: *Advancing Safety Outcomes*, *Delivering Quality Services*, and *Ensuring Financial Sustainability*.

WSCC's Corporate Structure

A team of senior level staff lead the WSCC. Members reside in both Nunavut and the Northwest Territories. They provide leadership and direction to staff and guide WSCC's operations.



WSCC Statistics

Data pulled is from a point-in-time measure⁽¹⁾. Information is adjusted to provide the most up-to-date statistics, which may reflect adjusted values when compared against previous year's data.

	2020	2021	2022	2023	2024
Assessable Employers	3,968	4,064	4,168	3,989	4,359
New Employers	507	601	594	518	708
	231 NU	288 NU	263 NU	267 NU	348 NU
	276 NT	313 NT	331 NT	251 NT	360 NT
Reactivated Employer Accounts	250	289	292	295	249
	104 NU	129 NU	126 NU	133 NU	148 NU
	146 NT	160 NT	166 NT	162 NT	178 NT
Reported Claims	2,832	3,073	3,401	3,033	2,935
Accepted Claims	1,709	2,065	2,414	1,946	1,883
	723 NU	947 NU	1,204 NU	820 NU	794 NU
	986 NT	1,118 NT	1,219 NT	1,126 NT	1,089 NT
Review Requests	36	46	37	51	68
Work-related Fatality	1	10	2	2	11
Assessable Payroll (reported in millions)	\$3,138	\$3,474	\$3,680	\$3,912	\$4,280
Assessment Revenue (reported in millions)	\$78.06	\$84.35	\$90.14	\$96.11	\$103.4
YMIC	\$94,500	\$97,300	\$102,200	\$107,400	\$110,600
Inspections Conducted	626	623	640	958	654
	227 NU	215 NU	261 NU	388 NU	318 NU
	399 NT	408 NT	373 NT	570 NT	340 NT
Engagements⁽²⁾	2,736	1,591	640	828	294
Average number of orders per inspection	2.37	2.42	1.70	1.72	1.69
	3.32 NU	2.72 NU	2.06 NU	2.17 NU	2.04 NU
	1.82 NT	2.27 NT	1.44 NT	1.54 NT	1.32 NT
Orders issued	1,481	1,510	1,087	1,654	1,113
Reports of Unsafe Work received through WSCC Connect	196	129	133	140	143
Reportable Incidents⁽³⁾	194	228	275	265	208
	107 NU	125 NU	123 NU	125 NU	102 NU
	87 NT	103 NT	152 NT	140 NT	106 NT
Investigations	17	7	12	6	6
Prosecutions					
Employers/Supervisors Charged	1	5	3	2	1
Employers/Supervisors Sentenced	2	3	1	3	2

(1) Data in table for 2024 was pulled week of February 28, 2025. The other years remain static.

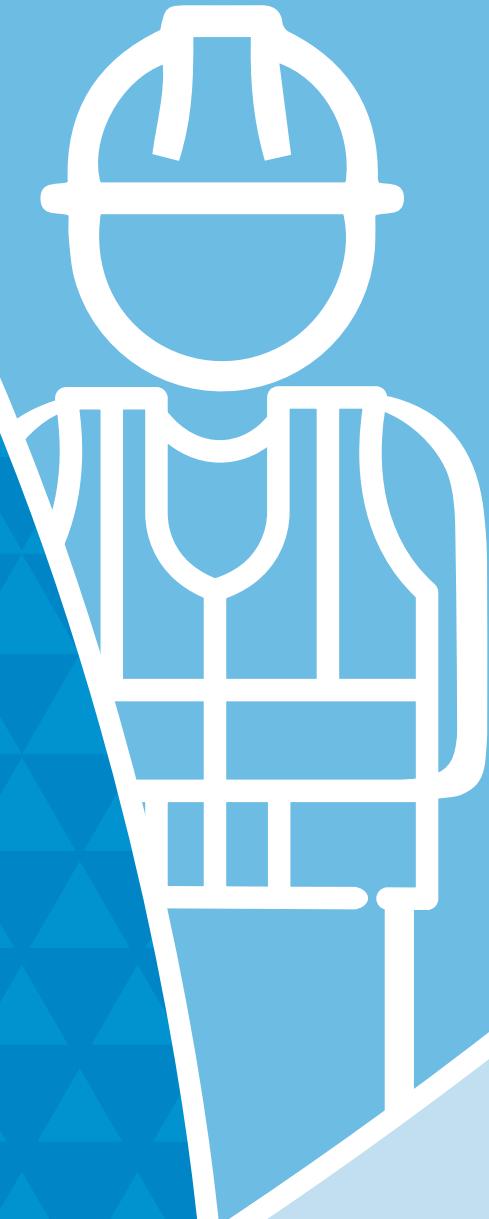
(2) Engagements include consultation and education and are tracked separately from inspections.

(3) Under the Occupational Health and Safety Regulations and the Mine Health and Safety Regulations.

Report on 2024 Activities

Advancing Safety Outcomes

Workers' Safety and Compensation Commission
Northwest Territories and Nunavut



2024 Key Performance Indicators

Advancing Safety Outcomes

The WSCC uses Key Performance Indicators (KPI's) to track progress towards our Strategic Priorities.

Key Performance Indicator	2024 Target	2024 Results	Assessment	2027 Target
Lost Time Injury Frequency	1.77	1.55	✓	1.68
Percentage of priority worksites that receive OHS resources from Prevention Services	40% ⁽¹⁾	35.8%	✗	100%
Percentage of employers satisfied with the resources and information provided	75%	92.9%	✓	75%
Percentage of total assessable payroll classified as a Safe Workplace	49.9% ⁽²⁾	57.3%	✓	5% increase/year from 2022 baseline
Percentage of eligible employers classified as a Safe Workplace	39.7% ⁽²⁾	46%	✓	5% increase/year from 2022 baseline
Develop OHS policies according to the Comprehensive Policy Review Plan (CPRP)	2024 policies approved	Completed	✓	CPRP on schedule
Status of the employer assessment rate model project	On track with project plan	On Track	✓	Completed

✓ Performance meeting or exceeding target

— Performance marginally off target

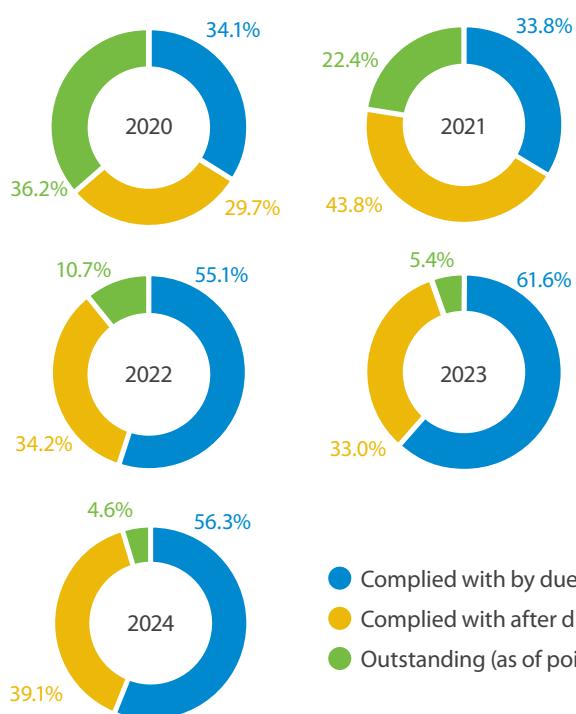
✗ Performance off target

○ Reprioritized for future or change in direction

(1) The acceptable performance range for this KPI's 2024 Target must be within plus or minus 5%. In 2024, the indicator was lagging due to Prevention Services having five unfilled positions. Staffing for these roles is being addressed in 2025.

(2) An audit revealed that the 2022 baseline for these KPIs was incorrectly estimated. The targets have been adjusted to reflect the correct 2022 baseline.

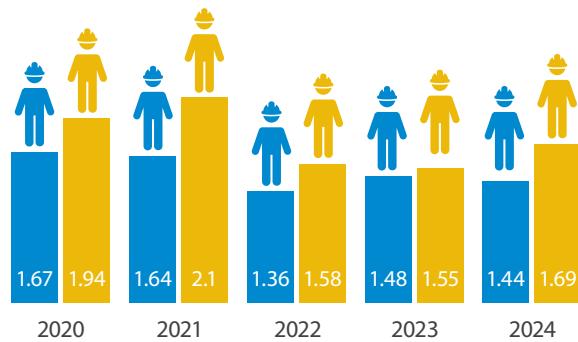
Order Compliance 2020-2024



Lost Time Injury Frequency 2020-2024

This is the number of time loss claims per 100 workers

NT NU



- Complied with by due date
- Complied with after due date
- Outstanding (as of point in time)

How did we do with our 2024 Advancing Safety Outcomes initiatives?

1.1 Expand occupational health and safety (OHS) education

To raise the understanding of OHS requirements by providing information and resources to the WSCC's stakeholders.

INITIATIVE	TARGET	PERFORMANCE
Conduct targeted workshops to inform employers about the Safety Outreach Representatives	<ul style="list-style-type: none">Conduct 4 large employer workshops	
Update OHS resources	<ul style="list-style-type: none">Update 4 OHS resources	
Continue development of the training funding program	<ul style="list-style-type: none">Prepare for program launch on January 1, 2025 ⁽¹⁾	
Develop a communications strategy to improve OHS information and resources for stakeholders	<ul style="list-style-type: none">Develop and approve strategy	

1.2 Improve our incident and injury prevention activities

To increase the number of employers with OHS programs by making policies clearer and providing guidance on procedures and appropriate tools to reduce and prevent work-related injuries and incidents, thereby creating safer workplaces.

INITIATIVE	TARGET	PERFORMANCE
Identify, research, and develop OHS policies	<ul style="list-style-type: none">Submit 2 OHS policies to the Governance Council for approval	
Develop internal Prevention procedures which operationalize newly created policies	<ul style="list-style-type: none">Create or update 5 procedures	
Host targeted information sessions to educate large employers and associations on the Safe Workplace program	<ul style="list-style-type: none">Conduct outreach to 1 large employer per quarter in each territory	

(1) Governance Council made the decision to delay the training funding program launch until July 15, 2025.

1.3 Review the employer assessment rate model

To review the employer assessment rate model and identify approaches that may better reward excellent safety performance and motivate weaker-performing employers.

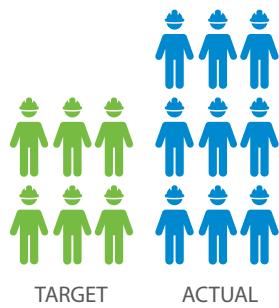
INITIATIVE	TARGET	PERFORMANCE
Identify and investigate potential models for further review	<ul style="list-style-type: none">• Document framework for path forward	

 Performance meeting or exceeding target

 Performance marginally off target

 Performance off target

 Reprioritized for future or change in direction



Exceeding the **2024** Target, the percentage of eligible employers classified as a safe workplace was

46%

Looking Forward



Advancing Safety Outcomes remains central to our vision of eliminating workplace diseases and injuries. Our focus continues on occupational health and safety education, improving injury prevention activities, and sustaining the Safe Workplace program to promote and ensure healthier and safer workplaces for everyone.



Report on 2024 Activities

Delivering Quality Services

Workers' Safety and Compensation Commission
Northwest Territories and Nunavut

2024 Key Performance Indicators

Delivering Quality Services

The WSCC uses Key Performance Indicators (KPIs) to track progress towards our Strategic Priorities.

Key Performance Indicator	2024 Target	2024 Results	Assessment	2027 Target
Stakeholder Satisfaction Score	80%	73% ⁽¹⁾	✗	80%
Percentage of stakeholder engagements that have the stakeholder engagement framework applied	100%	100%	✓	100%
Percentage of WSCC public engagements that meet their response rate target	90%	100%	✓	90%
Net maturity Score (5-point scale)	2.6	2.6	✓	3
Percentage of clients satisfied with e-Business functions	80%	84%	✓	80%
Net Promoter Score	80%	80%	✓	80%
Retention Rates	Exceed GNWT and GN rates ⁽²⁾	86.7%	✓	Exceed GNWT and GN rates
Status of Legislation Review Project	On track with project plan	On Track ⁽³⁾	○	Completed
Average Cost per Claim	4% reduction from 2022	21% increase from 2022	✗ ⁽⁴⁾	10% reduction from 2022 baseline
Number of non-responsiveness complaints forwarded from the Workers' Advisor Office	33% reduction from 2022	72% reduction from 2022	✓	Zero

 Performance meeting or exceeding target

 Performance marginally off target

 Performance off target

 Reprioritized for future or change in direction

(1) The 2023-2024 Client Experience Survey, conducted in 2024, measures the quality of WSCC services based on responses from Employers, Workers, and Health Care Providers across six categories: Culturally Respectful, Timely, Competent, Accurate, Polite, and Professional. The average score reflects overall client satisfaction. Initiatives are in place to address client satisfaction with service delivery.

(2) Retention rates: GNWT 2023-2024, 87.5%; GN 2022-2023, 82%.

(3) Status of the Legislative Review project deferred until Q2 2025.

(4) Claims Services has implemented several cost containment measures, with more planned. Short-term results may not be visible. The current cost increase will be assessed to distinguish internal from external factors. Rising medical costs, claim variability, and inflation are likely contributors. The business unit remains focused on sustainable cost control.

There are 4 official languages of the WSCC: English, French, Inuktitut, and Inuinnaqtun. *What translations did the WSCC do in 2024?*



In 2024, the WSCC had an employee retention rate of

86.7%



How did we do with our 2024 Delivering Quality Services?

2.1 Actively seek stakeholders' feedback

To ensure stakeholders have opportunities to share their experiences and suggestions for improvements by broadening the stakeholder engagement process

INITIATIVE	TARGET	PERFORMANCE
Create an evaluation cycle for the WSCC programs and services	<ul style="list-style-type: none">Develop evaluation cycle for WSCC programs	
Integrate cultural safety in the engagement frame	<ul style="list-style-type: none">Indigenous Governments and Organizations integrated in all WSCC engagements	
Conduct outreach to Indigenous Governments and Organizations to build rapport and recruit representation on the Stakeholder Engagement Committee	<ul style="list-style-type: none">10% or more Indigenous representation on the Stakeholder Engagement Committee	

2.2 Develop innovative and efficient operations and processes

To create defined processes that deliver the most value to stakeholders by leveraging appropriate tools, technologies, data and solutions to simplify and streamline our work

INITIATIVE	TARGET	PERFORMANCE
Develop internal dashboards to improve the accessibility of organizational data	<ul style="list-style-type: none">Create 8 dashboardsProvide internal training	
Improve the employer experience	<ul style="list-style-type: none">Implement Phase 1 of the Employer Support ModelImplement 25% of user experience recommendations	
Modernize records and information management	<ul style="list-style-type: none">Implement Phase 1 of Enterprise Record Information Management System	
Enhance Information Systems' operational efficiency	<ul style="list-style-type: none">Develop comprehensive lifecycle roadmap for the WSCC Financial System	
Prepare systems, processes, and policies to support a separate Year's Maximum Insurable Renumeration (YMIR) for the Northwest Territories and Nunavut	<ul style="list-style-type: none">Separate YMIR ready for launch on January 1, 2025	
Develop and enhance online stakeholder experience	<ul style="list-style-type: none">Develop roadmap for online services for workersAssess feasibility of a secure message center for stakeholders	



Performance meeting or exceeding target



Performance marginally off target



Performance off target



Reprioritized for future or change in direction

2.3 Support staff to successfully deliver services

To ensure that robust strategies are in place to respond to an ever-changing labour market by supporting, engaging, and empowering WSCC's employees to deliver excellent services to our stakeholders

INITIATIVE	TARGET	PERFORMANCE
Modernize HR services	<ul style="list-style-type: none">Implement HR Leadership DashboardProcure and implement recruitment software	
Implementation of Workforce Planning Strategy	<ul style="list-style-type: none">Implement top 3 recommendations	
Optimize office space	<ul style="list-style-type: none">Complete an assessment of office space feasibility	

2.4 Review the legislation WSCC administers

To update the legislation WSCC administers

INITIATIVE	TARGET	PERFORMANCE
Develop options for the modernization of occupational health and safety legislation in collaboration with the Mine Occupational Health and Safety Legislation Committee and the Safety Advisory Committee	<ul style="list-style-type: none">Advance review of safety legislation prioritized by OHS Steering Committee	⁽¹⁾
Review <i>Occupational Health and Safety Regulations</i> and <i>Mine Health and Safety Regulations</i>	<ul style="list-style-type: none">Review OHS regulations prioritized by Legislative Review Committee and deliver harmonization commitments	
Continue the legislative process for the <i>Workers' Compensation Act</i> pension amendments	<ul style="list-style-type: none">Begin drafting of a Bill	



Performance meeting or exceeding target



Performance marginally off target



Performance off target



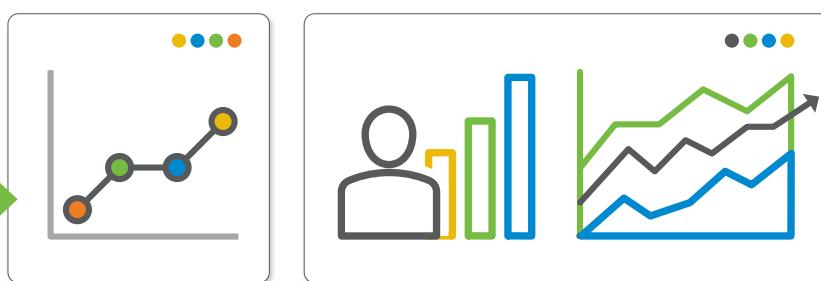
Reprioritized for future or change in direction

(1) This initiative was deferred and other commitments were prioritized under legislative review.

In 2024, the WSCC developed

10 dashboards

to make organizational data more accessible



2.5 Improve claims management

To manage claims effectively and responsibly using appropriate processes, tools and systems, thereby lessening the challenges of staff workloads while improving stakeholder claims experiences

INITIATIVE	TARGET	PERFORMANCE
Review organizational structure and design within Claims Services organizational structure	<ul style="list-style-type: none"> Complete a review of Claims Services organizational structure 	
Enhance claims management communications	<ul style="list-style-type: none"> Create 8 standardized claims letters Create 4 one-page reference documents for common claims-related topics Evaluate internal communication methods for injured workers and make recommendations 	
Evaluate the 2022 claims improvement strategy	<ul style="list-style-type: none"> Complete evaluation and identify priorities 	
Develop onboarding and training program for Claim owners	<ul style="list-style-type: none"> Develop training program 	

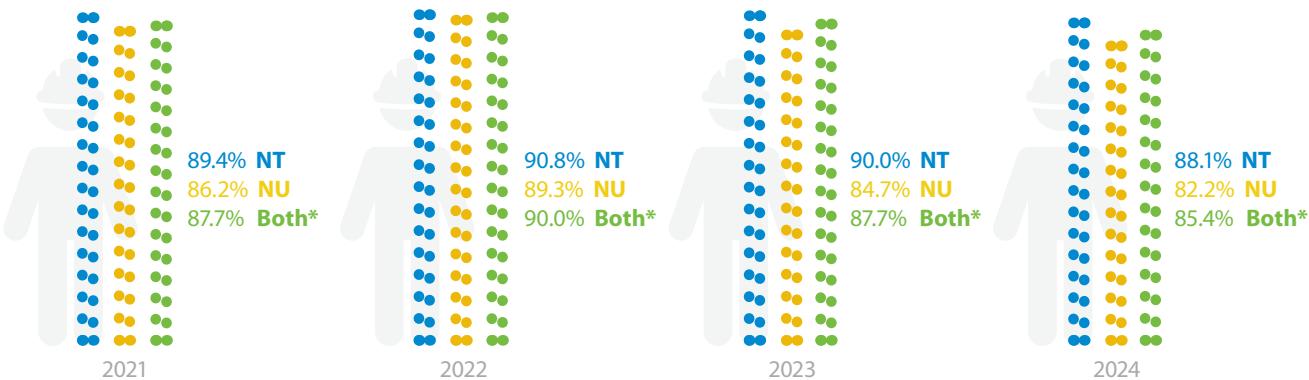
Performance meeting or exceeding target

Performance marginally off target

Performance off target

Reprioritized for future or change in direction

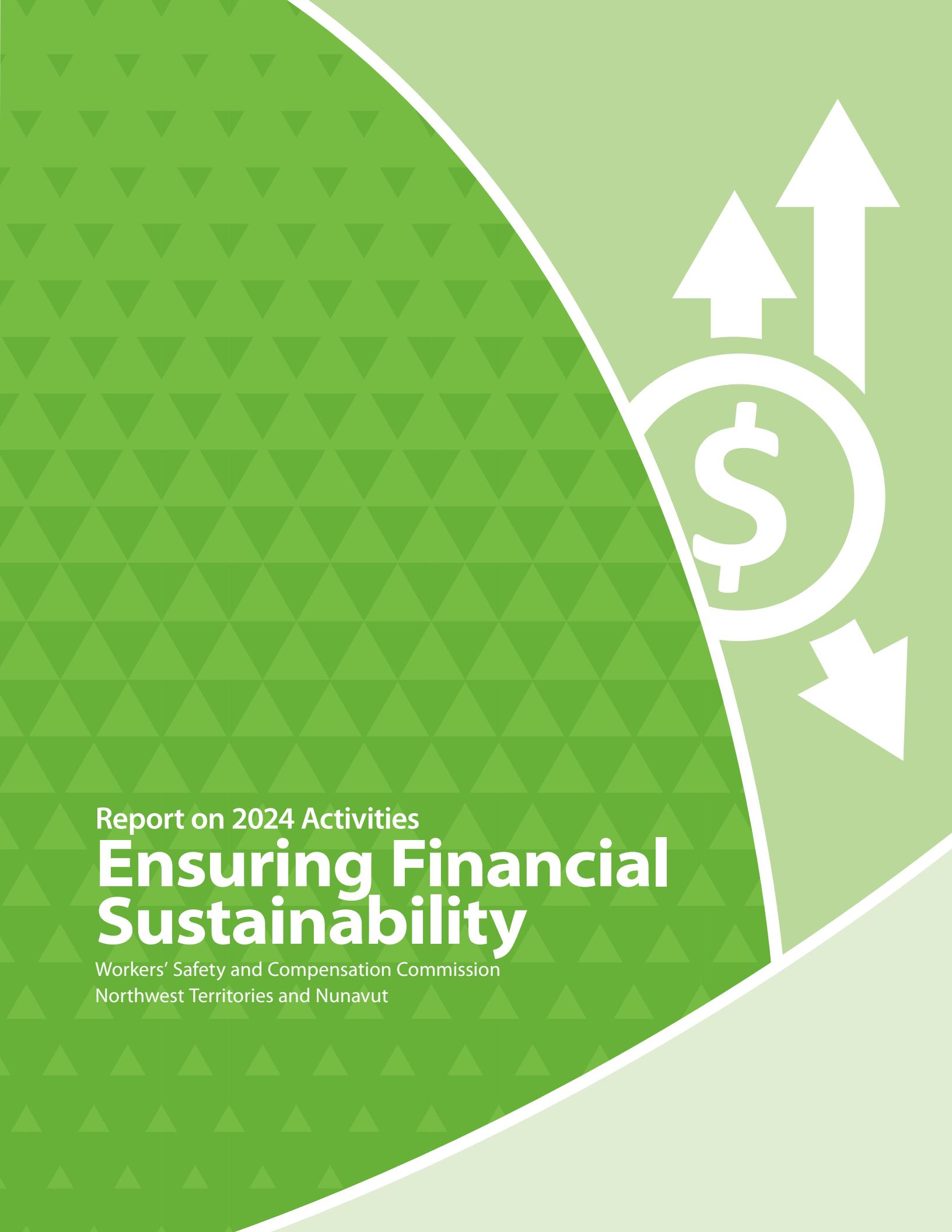
Percentage of injured workers who returned to work within 6 months



*The number represents the two territories' cumulative percentage of injured workers who returned to work within six months

Looking Forward

We continue our work on **Delivering Quality Services**, focusing on enhancing processes and empowering WSCC staff to provide timely, accessible, understandable, and effective services to those we serve. We are committed to integrating our core values into our daily operations to improve claims management, streamline service delivery, and expand our cultural safety initiatives.



Report on 2024 Activities

Ensuring Financial Sustainability

Workers' Safety and Compensation Commission
Northwest Territories and Nunavut

2024 Key Performance Indicators

Ensuring Financial Sustainability

The WSCC uses Key Performance Indicators (KPIs) to track progress towards our Strategic Priorities.

Key Performance Indicator	2024 Target	2024 Results	Assessment	2027 Target
Average Composite Claim Duration	104.4	109.4	🟡	10% reduction from 2022 year end
Return on Investment	5.5%	13.6%	🟢	5.25% per year
Funded Position	110.7%	114.0%	🟢	116.4%

🟡 Performance meeting or exceeding target

🟡 Performance marginally off target

🔴 Performance off target

🔵 Reprioritized for future or change in direction



The **2027** Target for Funded Position is
116.4%

The **2023** Target for Funded Position reported in the 2023 Annual Report was **115.2%**, but has been revised to **108.8%**. The **2023** Results remain at **107.1%**.

How did we do with our 2024 Ensuring Financial Sustainability?

3.1 Confirm the Workers' Protection Fund is well managed

To review if outsourcing the WSCC's investment management of the Workers' Protection Fund remains appropriate and to understand if WSCC has gained in overall return on investment by outsourcing this function

INITIATIVE	TARGET	PERFORMANCE
Conduct a review of the existing investment portfolio and identify underperforming assets to be divested or restructured	<ul style="list-style-type: none">Make recommendations to optimize portfolio's performance and maximize returns	
Conduct an analysis of Investment Custodian services	<ul style="list-style-type: none">Develop and implement an oversight framework⁽¹⁾	

3.2 Increase the WSCC's funded position

To maintain a balance between the provision of quality benefits to injured workers while maintaining stable and affordable employer assessment rates

INITIATIVE	TARGET	PERFORMANCE
Evaluate payment processing systems and workflows to optimize efficiency	<ul style="list-style-type: none">Process review completed⁽²⁾	
Develop process to continuously monitor assets and liabilities to identify trends	<ul style="list-style-type: none">Process implemented	

(1) Oversight framework of the Investment Custodian services is lagging due to the contractual changes and legal review of the contract and is estimated to be completed in Q1 2025

(2) The payment processing review has not been completed on time due to dashboard testing delays. This lagging indicator is estimated to be completed in Q1 2025

Performance meeting or exceeding target

Performance marginally off target

Performance off target

Reprioritized for future or change in direction

Looking Forward



Ensuring Financial Sustainability is continuous. In the year ahead, we will evaluate investment strategies, optimize payment systems, and maintain a balanced funded position. Ensuring the Workers' Protection Fund is well-resourced is crucial for injured workers' care. By maintaining sufficient funds through a fair funding mechanism, we uphold our dedication to stewardship.



Our Finances

Workers' Safety and Compensation Commission
Northwest Territories and Nunavut

Management Commentary

For the year ended December 31, 2024



Management Discussion and Analysis 2024

The management commentary provides further insights and information about the Workers' Safety and Compensation Commission's (WSCC) financial operations and performance for the year ended December 31, 2024. The following audited financial statements are integral to this commentary and should be read in conjunction.

Executive Summary

The WSCC experienced a remarkable financial turnaround in 2024, achieving a total comprehensive income of \$35.9 million compared to a loss of \$1.9 million in 2023. This 393.6% improvement in our equity position reflects both strong investment performance and effective operational management during the second year of implementing IFRS 17 and IFRS 9 accounting standards.

Key financial highlights for 2024 include:

- 74.6% increase in net investment income to \$67.9 million
- 6.8% growth in insurance revenue to \$103.9 million
- Improved funded position (assets/liabilities) from 101.8% to 108.3% under IFRS 17
- Operating reserve transition from a deficit of \$16.1 million to a positive \$23.4 million
- Total assets growth of 12.1% to \$589.9 million

While facing ongoing challenges from rising insurance service expenses, and the impending trade war looms between Canada and the United States, the WSCC's strategic financial management has significantly strengthened our ability to fulfill our mandate to employers and injured workers across the Northwest Territories and Nunavut.

Forward-looking Information

This report contains forward-looking information from which actual results may differ. This information includes assumptions about the future and is subject to risk and uncertainties. Forward-looking information includes but is not limited to WSCC priorities, objectives, actions, projections, and observations.

Risks and uncertainties about future assumptions may include changing financial markets, industry, and general economic conditions; legislation; accounting standards; appeals and court decisions; and other risks, known or unknown. Accordingly, the reader should be cautious about over-relying on forward-looking information in this document.

Changes to Actuarial Valuation Assumptions

Management reviewed the underlying assumptions supporting the Insurance contract valuation for the year ended 2024, to align with current realities and ensure the Insurance contract liability is ultimately reflective of the exposure of the WSCC to current and future obligations. Changes in assumptions resulted in:

Valuation Assumption Changes

Assumption	2024	2023	Effect of changes on overall liability
Mortality basis	Based on general population mortality table from Statistics Canada (2020 -2022 Canada Life Table)	Based on general population mortality table from Statistics Canada (2010 -2012 Canada Life Table)	\$4.6M
	25% increase applied on mortality rates	10% increase applied on mortality rates	
Discount rate	4.81%	4.86%	\$2.1M
Medical inflation - long term	4.00%	4.50%	\$5.6M

Overview of Financial Performance

2024 is the second year following the implementation of IFRS 17 and IFRS 9. While volatility in financial results is expected due to fluctuations in IFRS 17 discount rate and other underlying assumptions, the WSCC has demonstrated effective management of these challenges.

Total Comprehensive Income Analysis

The significant improvement in total comprehensive income from a loss of \$1.9M in 2023 to a profit of \$35.9M in 2024 represents a turnaround of \$37.8M. This remarkable recovery was driven by several factors:

- Investment performance:** Net investment income increased by \$29.0M (74.6%) to \$67.9M, reflecting both improved market conditions and effective portfolio management
- Reduced impact from insurance finance expenses:** Insurance finance expenses decreased by \$18.8M (51%), from \$36.9M in 2023 to \$18.1M in 2024
- Operational efficiency:** Despite rising costs, the WSCC maintained effective control of administrative expenses

This performance indicates the resilience of our financial strategy in the second year of IFRS 17 implementation, demonstrating our ability to navigate the inherent volatility introduced by the new accounting standards while maintaining financial stability.

Insurance Service Result

The insurance service result decreased from a profit of \$2.4M in 2023 to a loss of \$6.6M in 2024, reflecting ongoing challenges in managing insurance service expenses in the current economic environment. This decline of \$9.0M requires careful analysis:

- Revenue growth:** Insurance revenues grew by 6.8% from \$97.3M to \$103.9M, primarily driven by a 10.3% increase in assessable payroll from \$3.9B to \$4.3B
- Expense acceleration:** Insurance service expenses increased at a faster rate (16.5%) from \$94.9M to \$110.5M, outpacing revenue growth

3. Contributing factors to insurance service expense growth:

- Increased medical and compensation costs reflecting inflationary pressures in healthcare
- Higher catastrophe expenses of \$3.9M related to the utilization of the catastrophe reserve
- Rising administrative cost allocations to insurance service expenses

The divergence between revenue and expense growth highlights the need for continued focus on operational efficiency and strategic cost management to return the insurance service result to a positive position in future years.



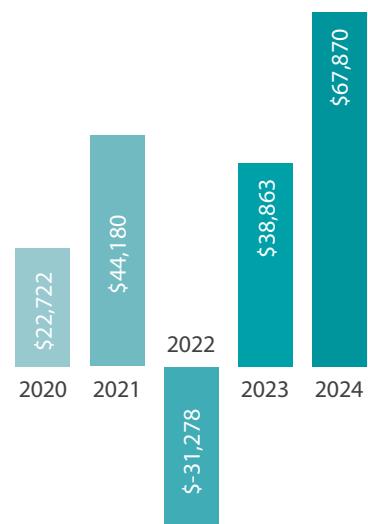
Investment Strategy and Portfolio Performance

The WSCC's investment portfolio achieved exceptional performance in 2024, with net investment income of \$67.9M representing a 74.6% increase over 2023. This result reflects both improved market conditions and our strategic approach to investment management:

- Asset allocation:** Our portfolio continues to move toward greater diversification across asset classes, balancing growth potential with risk management
- Performance relative to benchmarks:** While delivering a strong 13.6% net return, the portfolio's defensive positioning resulted in underperformance against our benchmark
- Long-term perspective:** Our investment strategy maintains a focus on long-term stability to support ongoing obligations to injured workers

The five-year trend shows the inherent volatility in investment returns, with 2024 representing the highest return in this period at \$67.8M compared to \$38.9M in 2023, -\$31.3M in 2022, \$44.2M in 2021, and \$22.7M in 2020. This reinforces the importance of maintaining a disciplined, long-term investment approach rather than reacting to short-term market fluctuations.

Investment Income (\$000)



Insurance Finance Expenses/Income

The 51% Year-on-Year (YOY) change in the expense from \$36.9M in 2023 to an expense of \$18.1M in the current year is largely due to fluctuation in interest rates and the resulting change in the discount rate used to value the Insurance contract liability.

Net Insurance Financial Results

The net insurance financial result is a crucial metric that showcases the correlation between the net investment income generated by managing WSCC's investment portfolio and the impact of net finance income or expenses from insurance contract results. Given the long-term nature of WSCC's strategy, positive net insurance financial result indicates that the insurance and investment income is exceeding the insurance cost and growth in the insurance contract liability, resulting in a positive result for the year.

This includes the effect of changes to the discount rates used to measure the time value of money and changes in the time value of money, as well as the effect of financial risk and changes in financial risk. Additionally, it incorporates financial assumptions while evaluating WSCC's insurance contract liabilities. The result is \$43.2M in 2024 compared to \$4.4M in 2023, representing a significant improvement of \$38.8M or 882.1%.

Other Income and Expenses

Administrative and General Expenses: Represent the excess of administrative costs after claims management allocation. An increase, although modest, indicates rising operational costs from \$7.5M to \$8.9M in the current year primarily due to inflationary and wage increases.

Fines and Miscellaneous Income: A moderate increase, driven by late payment penalties and recoveries resulted in \$1.9M up from to \$1.3M in the prior year.

Other Comprehensive Income/(Loss): The re-measurement loss/gain on the defined benefit plan was \$260k in 2024 compared with 2023 of \$83k. These amounts reflect the impact of changes in the defined benefit plan that will not affect surplus or loss in future periods.

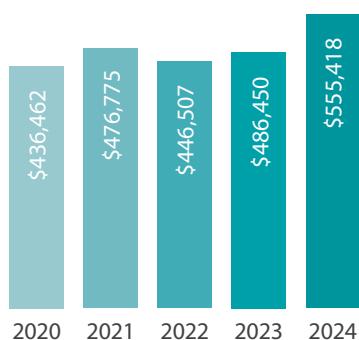
Financial Position

The Statement of Financial Position offers a snapshot of WSCC's assets, liabilities, and equity as of December 31 for the financial years **2024** and 2023. The significant changes in financial position providing insights into the WSCC's financial health and efficiency are analyzed below:

Assets

Asset analysis reveals an increase in total assets from \$526.4M on December 31, 2023, to **\$589.9M** by the end of 2024 with Investments showing a notable increase from \$486.5M in December 2023 to \$555.4M by the end of 2024. The WSCC's effective investment management strategies and an appreciation in investment values are responsible for the increase. This development reflects both the organization's operational activities and strategic financial management decisions executed over the period.

Investment Portfolio (\$000)



Liabilities

Total liabilities from December 2023 to the end of 2024 indicate an increase from \$517.3M to **\$544.8M**. The observed liability increase relates to the insurance contract liabilities. The insurance contract liabilities significantly increased from \$491.4M in December 2023 to **\$521.9M** by the end of 2024. The increase was primarily due to underlying assumptions, increased claims payments and the catastrophe impact realized.

Financial Position and Equity

The WSCC's financial position strengthened significantly in 2024, with total equity increasing from \$9.1M to \$45.1M, a 393.6% improvement. This remarkable change deserves detailed examination:

- 1. Operating Reserve:** The most dramatic improvement occurred in the Operating Reserve, which moved from a deficit of \$16.1M to a positive balance of \$23.4M, a swing of \$39.5M. This transformation reflects both strong investment performance and effective management of insurance operations.
- 2. Catastrophe Reserve:** The WSCC experienced a catastrophic event resulting in the utilization of \$3.9M from the Catastrophe Reserve. Following our funding strategy which requires the Catastrophe Reserve to be 5% of total liabilities, we replenished this depleted Catastrophe Reserve through a \$7.1M transfer from the Operating Reserve, ensuring our continued preparedness for future catastrophic events. The net effect was an increase in the Catastrophe Reserve from \$23.1M to \$26.2M in the unaudited funding basis financial statements.

Insurance Contract Liability (\$000)



Funding basis (Unaudited)

IFRS 17

	2024 (\$,000)	2023 (\$,000)	2024 (\$,000)	2023 (\$,000)
Operating reserve	44,952	9,915	23,415	(16,123)
Capital asset replacement reserve	2,494	2,163	2,494	2,163
Catastrophe reserve	26,230	23,094	19,173	23,094
Total Equity	73,676	35,172	45,082	9,134

Funded Position

Under IFRS 17 approach, the funded ratio of 108.3% (2023: 101.8%) indicates that for every dollar of liability, there is \$1.083 in assets. This ratio demonstrates a slightly overfunded position based on the requirements of this accounting standard. On the other hand, the funded ratio of 114.0% (2023: 107.1%) under the Funding basis approach indicates a greater overfunding, with assets and reserves exceeding liabilities by a more significant margin. The net return on investment of \$67.9M (2023: \$38.9M) and prudent management of available funds and expenditure, are significantly responsible for the overfunding position. Management will continue to monitor the funded position in the coming years. From 2022-2024, the trend reflects improving management's prudent use of resources to meet insurance contract liability obligations.

The funded positions under both IFRS 17 and Funding basis standards provide key insights into the WSCC's financial standing for the year ending 2024. While both positions exhibit financial health, the discrepancy between the ratios underscores the importance of accounting standard selection and their impact on financial reporting. To achieve the optimal long-term target of 125%, the WSCC must leverage strategic financial management practices, maximize operational efficiencies, and pursue growth opportunities while prudently managing liabilities. By aligning with the target funded position, the WSCC can fortify its financial resilience, better prepare for future contingencies, and ensure sustained operational success in the dynamic regulatory environment of workers' compensation boards in Canada.

	Funding basis (Unaudited)			IFRS 17		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022
	(\$,000)	(\$,000)	(\$,000)	(\$,000)	(\$,000)	(\$,000)
Total Assets	598,108	533,479	495,920	589,889	526,414	487,484
Total Liabilities	524,432	498,307	474,604	544,807	517,280	476,470
Assets/ Liabilities	114.0%	107.1%	104.5%	108.3%	101.8%	102.3%

Risk Management

The WSCC faces several financial risks that require careful management:

- Market volatility risk:** The inherent volatility in financial markets directly impacts our investment portfolio and, under IFRS 17, creates additional volatility in our insurance contract liabilities through discount rate fluctuations
- Inflation risk:** Rising inflation, particularly in medical costs, continues to pressure our insurance service expenses and long-term liabilities
- Demographic changes:** Evolving workforce demographics in the Northwest Territories and Nunavut may impact future assessment revenue and claims patterns

Our risk mitigation strategies include:

- Continued portfolio diversification to manage investment volatility
- Regular review of actuarial assumptions to reflect current economic conditions
- Operational efficiency initiatives to control administrative costs
- Prudent management of reserves to ensure financial stability

Financial Performance and Outlook

While IFRS 17 hinges on a principles-based approach, the standard brings about inherent market volatility, which, if taken to determine funding, could potentially result in significant changes to employer premiums. Considering this volatility, the WSCC will continue to use the Funded basis (long-term view) necessary to balance the rights and obligations of both injured workers and covered employers as required by the Meredith Principles and workers' compensation legislation and to maintain the stability of assessment rates. This practice adheres to accepted actuarial practices for insurance contract liability valuations, and with this, the discount rate used in the insurance contract liabilities follows funding and investment policies already established by the WSCC.

In 2024 the year's maximum insurable remuneration (YMIR) NT & NU increased to \$110,600 from the 2023 level of \$107,400. YMIR represents the maximum level of employee-covered wages used for benefits determination. YMIR is

set annually under WSCC Policy 00.04 Year's Maximum Insurable Remuneration and is a critical determinant in claims compensation and employer assessable earnings. The 2024 provisional assessment rate was maintained at \$2.40/\$100 of assessable payroll from the 2023 rate of \$2.40/\$100.

2025 Outlook

Looking ahead to 2025, the WSCC anticipates:

- Assessment rates:** Based on our improved financial position, we will maintain the provisional assessment rate at \$2.40/\$100 of assessable payroll for 2025
- Ymir adjustment:** The Year's Maximum Insurable Remuneration will increase in 2025 to \$112,600 and \$113,900 for Northwest Territories and Nunavut respectively, reflecting wage inflation and ensuring adequate coverage for workers
- Financial challenges:** We anticipate continued pressure on insurance service expenses due to medical inflation and potential volatility in discount rates under IFRS 17
- Strategic initiatives:** The WSCC will implement enhanced cost control measures and claims management practices to improve the insurance service result

Tariff Complexities:

We continue to monitor the evolving tariff situation between Canada and the United States and its potential impact on the two territories with our partners. Recent developments have created a climate of economic uncertainty that warrants careful consideration. The WSCC remains committed to balancing our responsibilities to injured workers with maintaining stable and affordable assessment rates for employers. Our strategic approach includes:

- Continuous monitoring of industry-specific impacts to anticipate assessment revenue fluctuations and labour market trends
- Prudent financial management to ensure stability during this period of trade uncertainty

We recognize that northern communities face unique challenges from tariff implementations due to geographic isolation and limited economic diversity. The WSCC will continue adapting our strategies to support both workers and employers as the tariff situation evolves.

Conclusion

The financial results for 2024 demonstrate the WSCC's resilience and ability to navigate the complexities introduced by IFRS 17 while maintaining focus on our core mission. The significant improvement in our financial position provides a stronger foundation for fulfilling our obligations to stakeholders across the Northwest Territories and Nunavut.

While challenges remain, particularly in managing rising insurance service expenses, and the impending trade war looms between Canada and the United States, our strategic approach to financial management and risk mitigation positions us well for continued stability and growth. We remain committed to transparent reporting and prudent financial stewardship as we move forward.



Harry Cassie, MPhil, MBA, FCCA, CFE, CMgr FCMI, CPA, CGA
Vice President & CFO

Management's Responsibility for Financial Reporting

April 29, 2025

The accompanying financial statements of the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut (the Commission), and all information in this annual report are the responsibility of the Commission's management and were reviewed and approved by the Governance Council. The financial statements were prepared in accordance with International Financial Reporting Standards and include some amounts, such as the insurance contract liability, that are necessarily based on management's best estimates and judgement. Financial information contained elsewhere in the annual report is consistent with that contained in the financial statements.

In discharging its responsibilities for the integrity and fairness of the financial statements, management maintains financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are authorized in accordance with the specified legislation, assets are safeguarded, and proper records are maintained.

The Governance Council is responsible for ensuring management fulfills its responsibilities for financial reporting and internal control. The Governance Council exercises this responsibility and is composed of Directors who are not employees of the Commission. The Governance Council meets with management and the external auditors on a regular basis. The external auditors have full and free access to the Governance Council.

The Auditor General of Canada annually conducts an independent, objective audit of the financial statements of the Commission for the purpose of expressing an opinion on the financial statements. She also considers whether the transactions that come to her notice in the course of the audit are, in all material respects, in accordance with specified legislation.

TELUS Health, an independent firm of consulting actuaries, performed an actuarial valuation and provided an opinion on the adequacy and appropriateness of the Insurance contract liability of the Commission.



Rick Hunt

President and CEO



Harry Cassie, MPhil, MBA, FCCA, CFE, CMgr FCMI, CPA, CGA

Vice President & CFO

Actuarial Statement of Opinion



I have completed the actuarial valuation of the benefit liabilities of the Workers' Safety and Compensation Commission (the "Commission") as at December 31, 2024 (the "valuation date") in accordance with the requirements under IFRS 17. Details of the data, actuarial assumptions, valuation methods and results are included in the actuarial valuation report as at the valuation date, of which this statement of opinion forms part.

In my opinion:

1. The data on which the valuation is based were supplied by the Commission in accordance with specifications provided by us. We applied such checks of reasonableness of the data as we considered appropriate, and have concluded that the data are sufficient and reliable for the purpose of the valuation.
2. The actuarial assumptions adopted in computing the liabilities are adequate and appropriate for the purpose of the valuation.
3. The methods used are appropriate for the purpose of the valuation and are in accordance with accepted actuarial practice for Workers' Compensation organizations in Canada.
4. The estimate of the actuarial liabilities as at the valuation date is \$522,941,000. This includes provisions for benefits and future administration expenses expected to be paid after the valuation date for claims that were incurred on or before the valuation date. A provision for future claims arising from long latency occupational diseases is included in this valuation. This liability does not include any self-insured employers or Harvester claims. The liability includes provisions for suspended pension payments, comprising historical unclaimed balances; this figure was obtained from the Commission's Financial Services staff.
5. The amount of the actuarial liabilities makes appropriate provision for all personal injury compensation obligations given the plan's accounting.
6. This report has been prepared, and my opinions given, in accordance with accepted actuarial practice in Canada.
7. The valuation is based on the provisions of the Workers' Compensation Act S.N.W.T. 2007, c. 21, the Workers' Compensation Act S.Nu. 2007, c. 15 and on the Commission's policies and practices in effect on the valuation date.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jeff Queen, FCIA".

Jeff Queen, FCIA

This report has been peer reviewed by Sekayi Campbell, FCIA

Independent Auditor's Report



Office of the
Auditor General
of Canada

Bureau du
vérificateur général
du Canada

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Ministers responsible for the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut

Report on the Audit of the Financial Statements

Opinion

We have audited the financial statements of the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut (the Commission), which comprise the statement of financial position as at 31 December 2024, and the statement of comprehensive income, statement of changes in equity and statement of cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including material accounting policy information.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at 31 December 2024, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with IFRS Accounting Standards as issued by the International Accounting Standards Board (IASB).

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Commission in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Other Information

Management is responsible for the other information. The other information comprises the information included in the annual report, but does not include the financial statements and our auditor's report thereon.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit or otherwise appears to be materially misstated. If, based on the work we have performed, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact. We have nothing to report in this regard.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with IFRS Accounting Standards as issued by the IASB, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Commission's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Commission or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Commission's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Commission's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Commission's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related

disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Commission to cease to continue as a going concern.

- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Report on Compliance with Specified Authorities

Opinion

In conjunction with the audit of the financial statements, we have audited transactions of the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut coming to our notice for compliance with specified authorities. The specified authorities against which compliance was audited are Part IX of the *Financial Administration Act* of Nunavut and regulations, the *Workers' Compensation Act* of the Northwest Territories and regulations, and the *Workers' Compensation Act* of Nunavut and regulations.

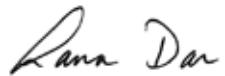
In our opinion, the transactions of the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut that came to our notice during the audit of the financial statements have complied, in all material respects, with the specified authorities referred to above. Further, as required by the *Financial Administration Act* of Nunavut, we report that, in our opinion, the accounting principles in IFRS Accounting Standards as issued by the IASB have been applied on a basis consistent with that of the preceding year. In addition, in our opinion, proper books of account have been kept by the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut and the financial statements are in agreement therewith.

Responsibilities of Management for Compliance with Specified Authorities

Management is responsible for the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut's compliance with the specified authorities named above, and for such internal control as management determines is necessary to enable the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut to comply with the specified authorities.

Auditor's Responsibilities for the Audit of Compliance with Specified Authorities

Our audit responsibilities include planning and performing procedures to provide an audit opinion and reporting on whether the transactions coming to our notice during the audit of the financial statements are in compliance with the specified authorities referred to above.



Lana Dar, CPA, CA
Principal
for the Auditor General of Canada

Vancouver, Canada
24 April 2025

Financial Statements

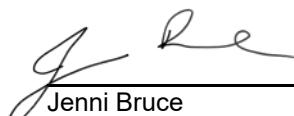
Statement of Financial Position

As at December 31 (in thousands of Canadian dollars)

	2024	2023
	\$	\$
ASSETS		
Cash and cash equivalents	19,906	25,490
Investments (Note 5 & 20)	555,418	486,450
Receivables (Note 6)	1,833	2,557
Prepaid expenses	1,375	674
Property and equipment (Note 7)	5,851	6,162
Intangible assets (Note 8)	1,098	1,493
Right of use assets (Note 9)	4,408	3,588
TOTAL ASSETS	589,889	526,414
LIABILITIES AND EQUITY		
LIABILITIES		
Accounts payable, accrued and other liabilities (Note 10)	2,318	4,612
Salaries and wages payable	3,242	3,966
Lease liabilities (Note 9)	4,584	3,872
Insurance contract liability (Note 11)	521,935	491,442
Contract liability (Note 13)	9,710	10,689
Deferred revenue (Note 13)	2,039	1,833
Post-employment benefits	979	866
TOTAL LIABILITIES	544,807	517,280
EQUITY		
Operating reserve (Note 14.a)	23,415	(16,123)
Capital asset replacement reserve (Note 14.b)	2,494	2,163
Catastrophe reserve (Note 14.c)	19,173	23,094
TOTAL EQUITY	45,082	9,134
TOTAL LIABILITIES AND EQUITY	589,889	526,414

Commitments (Note 15), Contingencies (Note 16), Subsequent events (Note 21)

Approved by the Governance Council:



Jenni Bruce
Chairperson, Governance Council

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

Statement of Comprehensive Income

For the year ended December 31 (in thousands of Canadian dollars)

	2024 \$	2023 \$
INSURANCE REVENUE AND EXPENSES		
Insurance revenue	103,920	97,327
Insurance service expense (Note 12)	(110,541)	(94,914)
Insurance service result	<u>(6,621)</u>	<u>2,413</u>
Investment income/(loss)		
Interest income	1,059	887
Dividends	33,435	26,348
Investment gains (Note 5.a)	34,628	12,659
Investment fees	(1,252)	(1,031)
Net investment income	<u>67,870</u>	<u>38,863</u>
Insurance finance (expenses) for insurance contracts issued (Note 12)	<u>(18,097)</u>	<u>(36,882)</u>
Net insurance financial result	<u>43,152</u>	<u>4,394</u>
OTHER INCOME AND EXPENSES		
Administration and general expenses (Note 18)	(8,849)	(7,492)
Fines and miscellaneous income	<u>1,905</u>	<u>1,301</u>
Net other income and (expenses)	<u>(6,944)</u>	<u>(6,191)</u>
Income/(loss) before other comprehensive income/(loss)	<u>36,208</u>	<u>(1,797)</u>
OTHER COMPREHENSIVE INCOME/(LOSS)		
Items that will not be reclassified to profit or loss in subsequent periods:		
Re-measurement (loss)/gain on defined benefit plan	<u>(260)</u>	<u>(83)</u>
Total comprehensive income/(loss)	<u>35,948</u>	<u>(1,880)</u>

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

Statement of Changes in Equity

For the year ended December 31 (in thousands of Canadian dollars)

	Operating Reserve	Capital Asset Replacement Reserve	Catastrophe Reserve	Total
	\$	\$	\$	\$
Balance at December 31, 2022	(14,863)	2,783	23,094	11,014
Loss before other comprehensive income/(loss)	(1,797)	-	-	(1,797)
Re-measurement loss on defined benefit plan	(83)	-	-	(83)
Transfer from Capital asset replacement reserve	620	(620)	-	-
Balance at December 31, 2023	(16,123)	2,163	23,094	9,134
Income before other comprehensive income/(loss)	36,208	-	-	36,208
Re-measurement loss on defined benefit plan	(260)	-	-	(260)
Transfer to Capital asset replacement reserve	(331)	331	-	-
Transfer from Catastrophe reserve (Note 14)	3,921	-	(3,921)	-
Balance at December 31, 2024	23,415	2,494	19,173	45,082

Capital management and reserves (Note 14)

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

Statement of Cash Flows

For the year ended December 31 (in thousands of Canadian dollars)

	2024 \$	2023 \$
OPERATING ACTIVITIES		
Cash received from:		
Employers, insurance revenue	102,779	98,268
Miscellaneous income	2,498	593
Cash paid for:		
Payments for claims cost and claims management	(99,439)	(89,268)
Net payment for Harvesters	(819)	(773)
Purchase of goods and services	(6,867)	(5,317)
Interest portion of lease liabilities	(119)	(277)
Investment fees	(1,252)	(1,031)
Cash (used in) provided by operating activities	(3,219)	2,195
INVESTING ACTIVITIES		
Proceeds on sale of investments	141,881	72,760
Purchases of investments	(176,210)	(99,520)
Dividends	33,424	25,908
Interest received	1,100	887
Purchase of intangible assets	-	(51)
Purchase of property and equipment	(383)	(1,452)
Cash used in investing activities	(188)	(1,468)
FINANCING ACTIVITIES		
Principal portion of lease liabilities payments	(2,177)	(1,834)
Cash used in financing activities	(2,177)	(1,834)
Net decrease in cash and cash equivalents	(5,584)	(1,107)
Cash and cash equivalents, beginning of year	25,490	26,597
Cash and cash equivalents, end of year	19,906	25,490

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

1. Nature of operations

The Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut (the Commission) is domiciled in Canada. The Commission, a territorial entity, was established by and operates under the authority of the *Workers' Compensation Acts* of the Northwest Territories and of Nunavut (the Acts). In addition, the Commission is also responsible for the administration of the *Safety Acts*, *Mine Health and Safety Acts*, and the *Explosives Use Acts* of the Northwest Territories and of Nunavut. The Commission is exempt from income tax and the goods and services tax.

The Commission has its corporate office in Yellowknife, Northwest Territories, Canada, and area offices in Iqaluit, Nunavut.

The Commission's mandate is to provide benefits to injured workers and to levy assessments on employers to cover the current and future costs of existing claims and claims related to latent occupational diseases. The Commission is also responsible for developing safety awareness programs and monitoring and enforcing safety practices in the workplace.

The Government of the Northwest Territories and the Government of Nunavut have signed an inter-governmental agreement for a shared Workers' Safety and Compensation Commission to allow the Commission to remain as a single entity serving both territories. Cancellation of this agreement by either party requires minimum notice of one full fiscal year.

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information

The financial statements of the Commission have been prepared in accordance with IFRS Accounting Standards as issued by the International Accounting Standards Board (IASB).

The financial statements were authorized for issue by the Governance Council on April 24, 2025.

Basis of preparation

The financial statements have been prepared on a historical cost basis except for certain assets and liabilities, which are measured at fair value, as explained in the accounting policies. The financial statements are presented in Canadian dollars and all values are rounded to the nearest thousand (\$'000). The following is a summary of the material accounting policy information:

a) Financial statements presentation

The Commission presents assets and liabilities in the statement of financial position in order of liquidity. When items contain amounts expected to be recovered or settled after more than one year, and amounts expected to be recovered within one year after the reporting period, the Commission discloses both components within the accompanying notes.

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

b) Financial Instruments

Financial assets and financial liabilities are recognized when the Commission becomes party to the contractual provision of the financial instrument. Financial assets are derecognized when contractual rights have expired, or when the risks and rewards are transferred. A financial liability is derecognized when it is extinguished, discharged, cancelled or expires.

Financial assets are classified as either fair value through profit or loss, fair value through other comprehensive income or amortized cost. The classification is determined by the Commission's business model for managing the financial asset and the contractual cash flow characteristics of the financial asset. The business model determines whether cash flows will result from collecting contractual cash flows, selling the financial assets, or both. Initial recognition depends on the purpose for which the investment was acquired. The purchase and sale of financial assets is recognized on the settlement date for all financial instruments.

Income and expenses relating to financial assets that are recognized in profit or loss are presented within investment income, except for impairment of receivables which is presented within administration expenses.

Investment income is comprised of interest and dividends earned in the period; realized gains and losses earned in the period arising on the sale of investments; unrealized gains and losses from fluctuations in fair value in the period; net of investment management fees.

Financial assets at fair value through profit or loss (FVTPL)

Financial assets that are held within a different business model than "hold to collect" or "hold to collect and sell" are categorized at FVTPL. Also, irrespective of the business model, financial assets whose contractual cash flows are not solely payment of principal and interest are accounted for at FVTPL. A company can also elect to classify assets at FVTPL if classifying them in another category would result in an accounting mismatch.

Assets in this category include the Commission's investment portfolio, including fixed income, infrastructure fund, equity, and real estate portfolio investments.

These assets are measured at fair value with realized gains or losses as well as changes in unrealized gains and losses recognized in net income as investment income. The fair values of quoted investments are based on closing market prices. Transaction costs directly related to the fair value through profit or loss financial assets are expensed as incurred.

All investments, including cash and cash equivalents managed by investment managers are classified as fair value through profit or loss investments, which have been designated by the Commission as fair value through profit or loss investments as permitted under IFRS 9.

Financial assets at amortized cost

Financial assets are measured at amortized cost if the asset meets the following conditions:

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

b) Financial Instruments (continued)

- They are held within a business model whose objective is to hold the financial assets and collect its contractual cash flows; and
- The contractual terms of the financial assets give rise to cash flows that are solely payment of principal and interest on the principal amount outstanding.

These assets are recorded initially at fair value and subsequently measured at amortized cost using the effective interest rate method. Interest and realized gains or losses are included in net income. Cash and cash equivalents and accounts receivables fall into this category.

Receivables are recognized when owed pursuant to the terms of the related contract and are short-term; therefore, the net carrying value is considered to be a reasonable approximation of fair value.

Transaction costs are capitalized on initial recognition and are recognized in income using the effective interest rate method. Realized gains and losses as well as interest are recognized in income as investment income.

Impairment of financial assets

IFRS 9's impairment requirements use more forward-looking information to recognize expected credit losses – the "expected credit loss (ECL) model". Instruments within the scope of the requirements include financial assets measured at amortized cost.

The recognition of an impairment requires the Commission to consider a broad range of information when assessing credit risk and measuring expected credit losses including past events, current conditions and reasonable and supportable forecasts that affect the expected collectability of the future cash flows of the instrument. The Commission has elected to use the simplified method of credit losses for receivables. Receivables include an estimate for the lifetime expected credit losses using the simplified method with a provision in the allowance for doubtful accounts and are regularly reviewed to determine whether the account should be written-off. Receivables are written-off when there is no reasonable expectation of recovery. Any reversals of write-offs are charged to the statement of comprehensive income when received.

Other

Interest and dividends are recognized as income in the period earned. Interest income on financial assets is calculated using the effective interest method. Dividend income is recognized in profit or loss when the right to receive payment is established. Transaction costs are recognized as an expense in the period incurred. Purchases and sales of investments are recognized on the trade date.

Investments denominated in foreign currencies are translated into Canadian dollars at exchange rates prevailing at the end of the year. Interest, dividends, and realized gains and losses are translated at the exchange rates in effect on the transaction date. Exchange gains and losses resulting from the translation of foreign currency balances at year end and transactions during the year are recognized as investment income in the statement of comprehensive income.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

b) Financial Instruments (continued)

Financial liabilities

Financial liabilities are initially classified as 'subsequently measured at amortized cost' or 'financial liabilities at fair value through profit or loss'. Financial liabilities are initially measured at fair value, and, where applicable, adjusted for transaction costs, unless designated as financial liability at fair value through profit or loss.

Subsequently, financial liabilities are measured at amortized cost using the effective interest method except for derivatives and financial liabilities designated at fair value through profit or loss, which are carried subsequently at fair value with gains or losses recognized in profit or loss (other than derivative financial instruments that are designated and effective as hedging instruments).

All interest related charges and, if applicable, changes in a financial liability's fair value that are reported in profit or loss are included within finance costs or finance income.

The Commission's financial liabilities include accounts payable, accrued and other liabilities, salaries and wages payable, lease liabilities and contract liability and are classified and measured at amortized cost. Due to their short-term nature the carrying values of these payables are a reasonable approximation of fair value.

De-recognition of financial assets and liabilities

A financial asset is derecognized when the contractual rights to the cash flows from the asset expire, or the rights to receive the cash flows are transferred in a transaction in which substantially all the risks and rewards of ownership of the financial asset are transferred. The Commission derecognizes a financial liability when its contractual obligations are discharged or cancelled or expire.

Fair value hierarchy

All assets and liabilities for which fair value is measured or disclosed in the financial statements are categorized using the following hierarchy of valuation techniques:

- Level 1 is used when there are quoted (unadjusted) prices in active markets for identical assets, for example:
 - Traded on stock exchange.
 - Notional unit values for segregated funds are established daily.
- Level 2 is used when there are other techniques for which all inputs which have a significant effect on the recorded fair value are observable, either directly or indirectly, for example:
 - Valuations are based on appraisals of the properties that are based on observable market metrics, such as capitalization rates, growth rates, or lease rates.
 - Bonds are traded over the counter rather than on an exchange.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

b) Financial Instruments (continued)

Fair value hierarchy (continued)

- Level 3 is used when there are techniques which use inputs which have a significant effect on the recorded fair value that are not based on observable market data.

Changes in valuation methods may result in transfers into or out of an asset's assigned level. The Commission's policy is to recognize transfers into and transfers out of fair value hierarchy levels as of the date of the event or change in circumstances that caused the transfer.

c) Cash and cash equivalents

For the purposes of the statement of cash flows and the statement of financial position, cash includes cash and money market instruments with a term to maturity of three months or less when acquired and which are readily convertible to cash. Cash held by investment managers for investment are included in cash.

d) Insurance contracts

Classification

Insurance contracts are contracts under which the Commission accepts significant insurance risk from an employer, by agreeing to compensate the injured worker if a workplace injury occurs. The Commission determines whether it has significant insurance risk by comparing benefits payable after an insured event with benefits payable if the insured event did not occur.

Separating components

The Commission assesses its insurance contracts to determine whether they contain distinct components which must be accounted for under another IFRS. After separating distinct components, the Commission applies IFRS 17 to all remaining components of the insurance contract. The Commission has separated the arrangement with renewable resource harvesters (hunters and trappers) and applies IFRS 15 Revenue from Contracts with Customers, as further described in Note 13.

Level of aggregation

IFRS 17 requires the Commission to determine the level of aggregation for applying its requirements. Groups of contracts with similar risks are managed together and are aggregated into portfolios. Portfolios of contracts are further divided based on expected profitability at inception into three categories: onerous contracts (if any), contracts with no significant risk of becoming onerous (if any) and the remaining contracts. IFRS 17 also requires that no group for level of aggregation purposes may contain contracts issued more than one year apart.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

d) Insurance contracts (continued)

Level of aggregation (continued)

The Commission has elected to group the insurance contracts issued as a single portfolio by year, these contracts' durations are all one year (January to December), as all of the Commission's insurance contracts are issued at the same time annually or within the same annual coverage period for new employers. The single portfolio consists of individual insurance contracts to provide insurance benefits to injured workers. The portfolio of contracts is then divided by profitability. Within each year, portfolio of insurance contracts are divided into the following:

- Group of insurance contracts that are onerous at initial recognition (if any);
- Group of insurance contracts that at initial recognition have no significant possibility of becoming onerous subsequently (if any); and
- Group of remaining insurance contracts within the group (if any).

The Commission performs an annual assessment of the profitability of its portfolio to determine the expected profitability. The Commission allocates each annual portfolio to the same profitability grouping based on the Commission's pricing and risk management strategies based on the collective risk of all insured employers.

Recognition

The Commission recognizes groups of insurance contracts it issues at the earliest of the following:

- The beginning of the coverage period of the group of insurance contracts;
- The date when the first payment is due from an employer or when the first payment is received or
- For a group of onerous contracts, if facts and circumstances indicate that the group is onerous.

The Commission's insurance contracts are recognized on an annual basis with initial recognition generally being January 1, aside from new employers to the Commission. The Commission's contracts become effective on January 1 annually for existing employers which coincides with the beginning of the coverage period and when the premium rates are considered binding. New employers are added to the insurance contract portfolio when one of the above conditions are met.

Contract boundary

The contract boundary is used to determine the cash flows to be included in the groups of insurance contracts. A substantive obligation to provide insurance contract service ends when:

- The Commission has the ability to reassess risks of the employer and as a result can set a price that reflects those risks or;

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

d) Insurance contracts (continued)

Contract boundary (continued)

- Both of the following criteria are satisfied:
 - The Commission has the ability to price the group of contracts so that the price reflects the reassessed risk of the group of insurance contracts; and
 - The pricing of premiums related to coverage to the date when risks are reassessed does not reflect the risks related to periods beyond the reassessment date.

The Commission has determined that the insurance contracts have annual terms that are guaranteed to be renewable each year; however, the Commission has the ability to re-price the premiums based on risk, experience and historical information annually. As the substantive obligation to provide the employer with insurance coverage ends when the Commission has the ability to reprice the risks of the employer, the contract boundary and cash flows are considered to be one year.

Measurement

The Commission uses the Premium Allocation Approach (PAA) for all groups of insurance contracts that it issues to employers due to the fact that the coverage period of each insurance contract is one year or less, including insurance contract services arising from all premiums within the contract boundary.

Initial measurement

For groups of insurance contracts that are not onerous at initial recognition, the Commission measures the liability for remaining coverage at inception as the premiums, if any, received at initial recognition. The Commission has elected to immediately expense any acquisition costs and does not incur any other cash flows prior to the contract commencement date; therefore, no other adjustments are made to the liability for remaining coverage at initial recognition. Where the contract boundary is one year, there is no adjustment required for accretion of interest on the liability for remaining coverage.

For insurance contracts that facts and circumstances indicate that the group of insurance contracts is onerous at initial recognition, the Commission separately groups the onerous contracts from other contracts and recognizes a loss as an element of Insurance Service Expense. The Commission would also establish a loss component for the liability for remaining coverage for such onerous contracts on initial measurement.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

d) Insurance contracts (continued)

Measurement (continued)

Risk adjustment for non-financial risk

The risk adjustment for non-financial risk is the compensation that the Commission requires for bearing the uncertainty about the amount and timing of the cash flow of insurance contracts. Although non-financial risks are inherent in the operations of the Commission, due to the nature of operations, the Commission does not seek compensation for the uncertainty around the amount and timing of cash flows that arise from the non-financial risks. As the Commission generates sufficient premiums and income from investments to fully fund the operations of the insurance business and other administrative activities, there is no compensation required or earned by the Commission for such risk and as such, the risk adjustment was determined to be approximately nil or negligible.

The Commission estimated the risk adjustment using a 50% confidence level, which is the probability that the actual outcome of future cash flows associated with the Commission's claims and expenses will be less than the liability.

Discount rates

Insurance contract liabilities are calculated by discounting expected future cash flows as the sum of a risk-free yield curve derived from Government of Canada bonds and an illiquidity premium derived from a reference portfolio. The bottom-up approach was applied in the determination of the discount rate using the Fiera Capital Corporation IFRS 17 reference curve.

Fulfillment cash flows

Fulfillment cash flows comprise the probability-weighted estimates of future cash flows, discounted to reflect the time value of money and the associated financial risks, plus a risk adjustment for non-financial risk. Fulfillment cash flows are comprised of direct expenditures related to insurance activities plus an allocation of indirect expenditures. Management has applied judgement as to the allocation of general and administrative expenses in the determination of the amounts attributable to insurance activities.

Subsequent measurement

Liability for remaining coverage

At the conclusion of each reporting period, the Commission measures the carrying amount of the liability for remaining coverage as:

- The liability for remaining coverage at the beginning of the period;
- Plus premiums received in the period; and

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

d) Insurance contracts (continued)

Measurement (continued)

- Minus the amount recognized as insurance revenue for the services provided in the period.

Where the Commission's insurance contracts align precisely with the annual reporting period, the liability for remaining coverage at the conclusion of each annual reporting period is nil, signifying the fulfillment of all contractual obligations. Any employer prepaid premiums relating to a future contract year are included in liability for remaining coverage. The Commission measures the carrying amount of the liability for remaining coverage at the end of each reporting period as the liability for remaining coverage at the beginning of the period.

Because the contract boundary is one year and the Commission is using the Premium Allocation Approach, any onerous loss recognized at January 1 is fully recognized by the end of the year.

Liability for incurred claims

The Commission estimates the liability for incurred claims as the fulfillment cash flows related to incurred claims. The fulfillment cash flows incorporate, in an unbiased way, all reasonable and supportable information available without undue cost or effort about the amount, timing and uncertainty of those future cash flows, reflect current estimates from the Commission, and include an explicit adjustment for non-financial risk. The Commission does not adjust the future cash flows for the time value of money and the effect of financial risk for incurred claims that are expected to be paid within one year of being incurred.

The liability for incurred claims represents the present value of expected future payments in respect of claims arising from accidents that occurred prior to the end of the fiscal year as well as an allowance for all recognized latent occupational disease claims expected to arise in the future as a result of past exposures. Occupational diseases differ from other types of occupational injuries in that there can be a considerable time lag between the exposure, the manifestation of the disease and the identification of the ensuing disability as a claim. Further, it may be difficult to establish a link between an occupational disease and the workplace. A portion of the total liability is held based on the accumulated exposure up to the valuation date relative to total exposure before manifestation of the occupational disease. The liability for incurred claims also includes an allowance for future claims management costs.

The liability for incurred claims includes provision for all benefits provided by current legislation, policies, and administrative practices. Many assumptions are required to calculate the benefits liability, including estimates of future inflation, interest rates, and mortality rates. The liability for incurred claims is determined annually by an independent actuary. The independent actuary's opinion on the adequacy and appropriateness of the benefits liability is attached to these financial statements.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

d) Insurance contracts (continued)

Measurement (continued)

Onerous contracts

If, during the contract period, facts and circumstances indicate that a group of insurance contracts is onerous, the Commission recognizes a loss in profit or loss for the net outflow, resulting in the carrying amount of the liability for the group being equal to the fulfilment cash flows. A loss component is established by the Commission for the liability for remaining coverage for the onerous group showing the losses recognized.

The change in the liability for incurred claims as a result of changes in discount rates will be captured within insurance finance income or expense.

Modification and derecognition

The Commission derecognizes insurance contracts when the rights and obligations relating to the contract are extinguished or the contract is modified such that the modification results in a change in the measurement model, substantially changes the contract boundary or requires the modified contract to be included in a different group. As a result, the Commission derecognizes the initial contract and recognizes the modified contract as a new contract. When a modification does not result in derecognition, the Commission recognizes amounts paid or received for the modification with the contract as an adjustment to the relevant liability for remaining coverage.

Insurance revenue

At the beginning of each year, the Commission levies assessments on employers by applying their industry assessment rate to their estimated payrolls for the year. The assessment levy is payable by instalments during the year. At year end, employers file a statement of actual assessable payroll and the difference between the estimated assessment and the actual assessment is recognized either as an increase in insurance revenue and recognized as a receivable, or as a decrease in insurance revenue and recognized as assessment refundable. When an employer does not provide estimated payroll, the Commission estimates, and levies assessments based on prior experience with the employer and industry.

Insurance revenue recognized for the period is the amount of expected assessment receipts allocated to the period. The Commission allocates the expected assessment receipts to each period of the insurance contract service on the basis of the passage of time (the calendar year).

Insurance finance income and expense

Insurance finance income or expense comprise the change in the carrying amount of the insurance contracts arising from:

- The effect of the time value of money and changes in the time value of money; and

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

d) Insurance contracts (continued)

Measurement (continued)

- The effect of financial risk and changes in financial risk.

The Commission recognizes all insurance finance income and expense through profit and loss.

e) Third party legal claims recoveries

Under Section 64 of the Acts, the Commission is deemed to be an assignee of a cause of action in respect of a claimant's injury. If settled, or as a result of a Court decision, the settlement amount less recoveries of legal costs and costs associated with the claim which were incurred by the Commission is distributed to the claimant.

The recoveries from third parties are recognized when receipt is virtually certain and the amount can be reliably measured. Recoveries for claims costs are recognized in the statement of comprehensive income net of contingency-based legal expenses. Non-contingency based legal expenses are recognized in professional services and subsequent recoveries of such expenses are recognized in recoveries within administration and general expenses.

f) Property and equipment

Property and equipment are measured at cost less accumulated depreciation and impairment losses. Depreciation is recognized over the estimated useful lives using the straight-line method as follows:

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| • Building | 15 – 50 years |
| • Equipment | 2 – 10 years |
| • Furnishings | 5 – 15 years |
| • Vehicles | 7 years |
| • Leasehold improvements | lesser of useful life or lease term |

Where an item of property and equipment is comprised of significant components with different useful lives, the components are accounted for separately. Depreciation methods, useful lives and residual values are reviewed at each financial year-end and adjusted if appropriate. Depreciation expense is recognized in administration and general expenses in the statement of comprehensive income.

g) Intangible assets

Research costs are expensed as incurred. Development costs of internally developed software systems are capitalized when the system is technically feasible, resources are available, costs can be measured reliably, management intends to use the asset and future economic benefits are probable. The asset is derecognized when it no longer meets these criteria. When the asset is substantially complete and is available for use, development costs capitalization ceases, and the costs are transferred to the related asset category and amortized.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

g) Intangible assets (continued)

Amortization is recognized over the asset's estimated useful life (2 – 15 years) using the straight-line method. Amortization expense is recognized in administration and general expenses in the statement of comprehensive income.

h) Contract liability

The contract liability represents pre-funded amounts received from the Governments of the Northwest Territories and of Nunavut. This transaction is considered as self-insurance by these governments for administration of claims by the Commission acting as an agent under the respective Memorandums of Understanding for Hunters and Trappers that the Commission has with these parties. The liability balance is derecognized as claim payments are made by the Commission to Hunters and Trappers.

i) Deferred revenues

The deferred revenues represent administration fee amounts received in advance from the Governments of the Northwest Territories and of Nunavut for administration of claims by the Commission acting as agent under the respective Memorandums of Understanding for Hunters and Trappers that the Commission has with these parties. The Deferred revenue will be recognized as miscellaneous income on the Statement of comprehensive income as the related services are performed.

j) Employee benefits

Pension Plan

Substantially all of the employees of the Commission are covered by the public service pension plan (the Plan), a contributory defined benefit plan established through legislation and sponsored by the Government of Canada. Contributions are required by both the employee and the Commission to cover current service cost. Pursuant to legislation currently in place, the Commission has no legal or constructive obligation to pay further contributions with respect to any past service or funding deficiencies of the Plan. Consequently, contributions are recognized as an expense in the year when employees have rendered service and represent the total pension obligation of the Commission.

Other long-term employee benefits

Benefits that are expected to be settled beyond twelve months are determined based on an actuarial valuation as the best estimate of future cash flows discounted to present value with actuarial gains and losses recognized in profit and loss as incurred. These benefits include sick leave and special leave benefits earned but not used.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

i) Employee benefits (continued)

Post-employment benefits

Under the terms and conditions of employment, employees may earn non-pension benefits for severance upon resignation, or retirement based on years of service and final salary, and ultimate removal assistance based on years of service. The obligation is calculated using the projected unit credit method prorated on service on an actuarial basis. The liability for accrued employee benefits is based on the December 31, 2024, actuarial valuation as calculated by the Commission's actuary. Any actuarial gains or losses are recognized as income or loss through other comprehensive income in the year they are incurred and any remeasurements are not reclassified to profit or loss in subsequent periods. The amounts recognized in other comprehensive income for the year are immediately transferred to the operating reserve.

Short-term employee benefits

Employee benefits that are expected to be settled within twelve months of the reporting date are measured on an undiscounted basis. These benefits include wages and salaries, and annual vacation leave earned but not yet used.

k) Right of use assets and lease liabilities

The Commission assesses whether a contract is or contains a lease, at inception of the contract. The Commission recognizes a right of use asset and a corresponding lease liability with respect to all lease arrangements in which it is the lessee, except for short-term leases (defined as leases with a lease term of 12 months or less) and leases of low value assets (such as personal computers and office equipment). For these leases, the Commission recognizes the lease payments as an operating expense on a straight-line basis over the term of the lease unless another systematic basis is more representative of the time pattern in which economic benefits from the leased assets are consumed.

The lease liability is initially measured at the present value of the lease payments that are not paid at the commencement date, discounted by using the Commission's incremental borrowing rate.

The lease liability is presented as a separate line in the statement of financial position and is subsequently measured by increasing the carrying amount to reflect interest on the lease liability (using the effective interest method) and by reducing the carrying amount to reflect the lease payments made.

The Commission remeasures the lease liability (and makes a corresponding adjustment to the related right of use asset) whenever the lease term has changed.

The right of use assets comprise the initial measurement of the corresponding lease liabilities, plus lease payments made at or before the commencement day. They are subsequently measured at cost less accumulated depreciation and impairment losses. Right of use assets are depreciated over the shorter period of lease term and useful life of the underlying asset. The depreciation starts at the commencement date of the lease. The right of use assets are presented as a separate line in the statement of financial position.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of material accounting policy information (continued)

I) Impairment of non-financial assets

The Commission assesses at each reporting date whether there is an indication that an asset may be impaired. If any indication exists, the Commission estimates the asset's recoverable amount. An asset's recoverable amount is the higher of an asset's or cash-generating unit's (CGU) fair value less costs to sell and its value in use. This is determined for an individual asset, unless the asset does not generate cash inflows that are largely independent of those from other assets or groups of assets. Where the carrying amount of an asset or CGU exceeds its recoverable amount, the asset is considered impaired and is written down to its recoverable amount.

Based on an analysis of cash flows, the Commission identifies that the appropriate CGU for impairment review is the entity. The Commission has statutory power under the Acts to increase premiums and/or charge a premium surcharge to ensure full funding into the foreseeable future and impairment at the entity level is remote.

3. New and revised standards

The new and revised IFRS Accounting standard in issue but not yet effective is:

IFRS 18 Presentation and Disclosures in Financial Statements

IFRS 18 replaces IAS 1 and introduces new requirements to:

- Present specified categories and defined subtotals in the statement of profit or loss;
- Provide disclosures on management-defined performance measures (MPMs) in the notes to the financial statements; and
- Improve aggregation and disaggregation

IFRS 18 requires retrospective application with specific transition provisions. The standard is effective 1 January 2027 and early adoption is allowed. This new standard is expected to impact how performance is presented on the Statement of comprehensive income, and related disclosure on annual performance. The Commission has not elected an early adoption in this financial year ended 31 December 2024.

4. Critical accounting estimates and judgements

The Commission makes estimates and judgements in respect of certain key assets and liabilities. Estimates and judgements are continually evaluated and are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. Revisions to accounting estimates are recognized in the period in which the estimates are revised and in any future periods affected.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

4. Critical accounting estimates and judgements (continued)

In particular, information about significant areas of estimation uncertainties that have a significant risk of resulting in a material adjustment within the next financial year is included in Note 11 Insurance contracts. The estimation uncertainty relates to the determination of assumptions.

In particular, information about applying critical judgements in accounting policies that have the most significant effect on the amounts recognized in the financial statements are described in the following notes:

- Note 11 - Insurance contracts, specifically, the determination of assumptions as discussed in Note 2.d); assessment of whether contracts are onerous, judgements regarding aggregation of contracts, determination of contract boundaries and allocation of general and administrative expenses to insurance related activities
- Note 2.b) and Note 5. – Investments, classification and valuation of financial instruments
- Note 2.b) - Impairment of financial assets
- Note 2.d) - Determination of estimated payroll as part of estimating accrued insurance revenue

5. Investments

The Commission indirectly owns investments in the asset classes listed below through ownership of units in funds which hold the related investments. The Commission's investment objective is to achieve a long-term rate of return that is sufficient to allow the Commission to fund its insurance contract liability, cover its operating costs, and set reasonable and stable assessment rates for employers. The Commission uses judgement to classify securities held in a pooled fund on the basis of the assets comprising the major portion of the pooled fund.

The fair value and cost of the investments are as follows:

	As at December 31, 2024		As at December 31, 2023	
	Fair Value \$	Cost \$	Fair Value \$	Cost \$
Pooled funds				
Fixed income				
Indexed bond funds	194,478	200,695	154,988	164,578
Mortgage funds	15,684	9,996	24,239	16,454
Canadian private debt	41,088	39,044	38,599	37,033
Global private debt	30,228	27,849	19,229	19,696
Infrastructure fund				
Infrastructure fund	25,588	25,529	-	-

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

5. Investments (continued)

	As at December 31, 2024		As at December 31, 2023	
	Fair Value \$	Cost \$	Fair Value \$	Cost \$
Equities				
Canadian equities fund	67,105	58,532	80,206	70,180
International equities fund	131,637	117,144	112,269	112,532
Canadian real estate fund	49,610	42,257	56,920	46,445
Total	555,418	521,046	486,450	466,918

a) Investment gains and (losses)

The investment gains and (losses) recognized in the Statement of Comprehensive Income are as follows:

	For the year ended December 31, 2024	For the year ended December 31, 2023
	\$	\$
Realized gain/(loss)	19,785	(693)
Change in unrealized gain	14,843	13,352
Investment gains (losses) - net	34,628	12,659

6. Receivables

	As at December 31, 2024	As at December 31, 2023
	\$	\$
Due from claimants	1,618	1,224
Receivable from other governments	91	54
Due from employees and others	319	645
Hunters and trappers receivable	-	674
	2,028	2,597
Less: expected credit loss - employees	(30)	(13)
Less: expected credit loss - claimants	(165)	(27)
	(195)	(40)
Total receivables	1,833	2,557

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

7. Property and equipment

The table below provides details of property and equipment per asset class.

	Building	Equipment	Furnishings	Vehicles	Leasehold improvements	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Cost</i>						
At December 31, 2022	9,258	1,240	2,215	155	957	13,825
Additions	1,212	151	-	89	-	1,452
Disposals/write-offs	-	(320)	(31)	(90)	-	(441)
At December 31, 2023	10,470	1,071	2,184	154	957	14,836
Additions	59	120	31	64	109	383
Disposals/write-offs	(156)	(66)	(7)	-	156	(73)
At December 31, 2024	10,373	1,125	2,208	218	1,222	15,146
<i>Accumulated Depreciation</i>						
At December 31, 2022	5,265	779	1,308	143	955	8,450
Depreciation	346	108	185	14	2	655
Disposals/write-offs	-	(317)	(24)	(90)	-	(431)
At December 31, 2023	5,611	570	1,469	67	957	8,674
Depreciation	346	115	176	26	26	689
Disposals/write-offs	-	(61)	(7)	-	-	(68)
At December 31, 2024	5,957	624	1,638	93	983	9,295
Net book value						
At December 31, 2024	4,416	501	570	125	239	5,851
At December 31, 2023	4,859	501	715	87	-	6,162

Included in Property and equipment are certain fully depreciated assets with gross cost of \$2,430, accumulated depreciation \$2,430 and net book value of \$ Nil.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

8. Intangible assets

	Purchased software systems	Internally developed software systems	Total
	\$	\$	\$
Cost			
At January 1, 2023	816	7,605	8,421
Additions	8	43	51
Disposals/write-offs	(250)	(279)	(529)
At December 31, 2023	574	7,369	7,943
Addition	-	-	-
Disposals/write-offs	-	(8)	(8)
At December 31, 2024	574	7,361	7,935
 <i>Accumulated Amortization</i>			
At January 1, 2023	637	5,664	6,301
Amortization	52	344	396
Disposals/write-offs	(247)	-	(247)
At December 31, 2023	442	6,008	6,450
Amortization	49	346	395
Disposals/write-offs	-	(8)	(8)
At December 31, 2024	491	6,346	6,837
 Net book value			
At December 31, 2024	83	1,015	1,098
At December 31, 2023	132	1,361	1,493

Included in Intangible assets are certain fully amortized assets with gross cost of \$800, accumulated amortization \$800 and net book value of \$Nil.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

9. Right of use assets and lease liabilities

a) Right of use asset

The Commission leases several assets including real property. Some leases contain extension options exercisable by the Commission. The Commission has included the extension option in the lease term in calculating the lease liabilities where it is reasonably certain to exercise that option. There are no purchase options, contingent rents or escalation clauses included in the leases.

Amounts expensed for common area maintenance and utilities, not included in the calculation of the lease liabilities, in 2024 is \$895 (2023 - \$887).

	2024	2023
	\$	\$
Asset balance at January 1,	3,588	4,197
Additions	2,995	1,272
Termination/disposal	(105)	-
Depreciation	(2,070)	(1,881)
Asset balance at December 31,	4,408	3,588

b) Lease liability

	2024	2023
	\$	\$
Lease liabilities balance at January 1,	3,872	4,434
Additions	2,995	1,272
Termination/disposal	(106)	-
Accretion of interest	119	277
Payments	(2,296)	(2,111)
Lease liabilities balance at December 31,	4,584	3,872

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

9. Right of use assets and lease liabilities (continued)

c) Lease liabilities maturity analysis

Contractual undiscounted cash flows as follows:

	December 31, 2024	December 31, 2023
	\$	\$
Year 1	2,063	1,777
Year 2	1,601	1,131
Year 3	954	909
Year 4	224	383
Year 5	70	44
Sub-Total	4,912	4,244
Less: Imputed Interest	(328)	(372)
Lease liability	4,584	3,872

10. Accounts payable and accrued liabilities

	December 31, 2024	December 31, 2023
	\$	\$
Accounts payable	1,078	2,822
Accrued liabilities	1,240	1,790
Total	2,318	4,612

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

11. Insurance contract liability

The reconciliation of the net asset or liability for insurance contracts issued, which shows the liabilities for remaining coverage and the liability for incurred claims is disclosed as follows:

	Liabilities for remaining coverage		Liabilities for incurred claims	2024 Total
	Excluding loss component	Loss component*	Present value of future cash flows	
Insurance contract liability, beginning of year	7,201	-	491,307	498,508
Insurance contract asset, beginning of year	(7,066)	-	-	(7,066)
Net Insurance contract liability, beginning of year	135	-	491,307	491,442
Insurance revenue	(103,920)	-	-	(103,920)
Insurance service expenses:				
Incurred claims expenses	-	-	66,203	66,203
Insurance administrative expenses	-	-	32,144	32,144
Changes to liabilities for incurred claims	-	-	12,194	12,194
Insurance service result	(103,920)	-	110,541	6,621
Insurance finance expenses	-	-	18,097	18,097
Total changes in the statement of operations	(103,920)	-	128,638	24,718
Cash flows				
Premiums received	102,779	-	-	102,779
Claims and other expenses paid	-	-	(99,439)	(99,439)
Total cash flows	102,779	-	(99,439)	3,340
Other adjustments				
Non-cash insurance administration adjustments	-	-	1,113	1,113
Uncashed claims payments**	-	-	1,322	1,322
Insurance contract liability, end of year	7,213	-	522,941	530,154
Insurance contract asset, end of year	(8,219)	-	-	(8,219)
Net Insurance contract liability, end of year	(1,006)	-	522,941	521,935

*There was no loss component for the 2024 accident year (2023 -\$4,249).

**The Commission reclassified uncashed claims payments \$1,322 to the Insurance contract liability. These amounts were previously included in Accounts payable, accrued and other liabilities.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

11. Insurance contract liability (continued)

	Liabilities for remaining coverage		Liabilities for incurred claims	
	Excluding loss component	Loss component	Present value of future cash flows	2023 Total
Insurance contract liability, beginning of year	7,318	-	452,152	459,470
Insurance contract asset, beginning of year	(8,125)	-	-	(8,125)
Net balance at January 1	(807)	-	452,152	451,345
Insurance revenue	(97,327)	-	-	(97,327)
Insurance service expenses:				
Incurred claim expenses**	-	-	61,606	61,606
Insurance administrative expenses**	-	-	31,183	31,183
Losses on onerous contracts*	-	4,249	-	4,249
Reversal of losses on onerous contracts*	-	(4,249)	-	(4,249)
Changes to liabilities for incurred claims	-	-	2,125	2,125
Insurance service result	(97,327)	-	94,914	(2,413)
Insurance finance expenses	-	-	36,882	36,882
Total changes in the statement of operations	(97,327)	-	131,796	34,469
Cash flows				
Premiums received	98,269	-	-	98,269
Claims and other expenses paid	-	-	(89,268)	(89,268)
Total cash flows	98,269	-	(89,268)	9,001
Non-cash insurance administration adjustments	-	-	(3,373)	(3,373)
Insurance contract liability, end of year	7,201	-	491,307	498,508
Insurance contract asset, end of year	(7,066)	-	-	(7,066)
Net Insurance contract liability, end of year	135	-	491,307	491,442

*The loss component for the 2023 accident year is calculated as \$4,249 and reversed within same year.

**To ensure internal consistency between this table and the table in Note 12 for both the incurred claims and other expenses amount and the allocated administration and general expenses amount, the Commission is no longer further allocating a portion of the administrative load for purposes of this table's disclosure. The 2023 comparative information has been reclassified to conform with the current year disclosure, resulting in offsetting impacts of \$16,597 to the previously disclosed amounts in this table for both the incurred claims and other expenses amount and the allocated administration and general expenses amount. This change had no net impact to the previously disclosed total insurance service expense for 2023.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

11. Insurance contract liability (continued)

The following table estimates the expected amounts and timing of future benefit payments for the provision of outstanding claims. The expected timing of payments from the provision for outstanding claims involves considerable uncertainty. The projections presented below do not include a provision for future administration expenses or latent occupational diseases.

Expected timing of future payment for outstanding claims:

	2024 %	2023 %
Up to 1 year	8.47	8.10
Over 1 year and up to 5 years	21.65	20.75
Over 5 years and up to 10 years	16.98	16.73
Over 10 years	52.90	54.42
Total	100.00	100.00

Actuarial assumptions and methods

The overall valuation approach is designed to reflect emerging trends without placing too much emphasis on temporary fluctuations. The factors used in the valuation have been developed on a best estimate basis by taking the Commission's historical experience into consideration along with recent trends in that experience. The general philosophy is to avoid reacting too strongly to temporary fluctuations until there is sufficient evidence that a change in assumption is required.

The insurance contract liability includes payments for both medical aid and compensation and pensions. The portion related to medical aid and compensation liability represents the present value at December 31, 2024 of expected future benefit payments for hospital and physician services, short term income compensation payments, travel expenses, rehabilitation benefits and other eligible medical services under the Acts. The liability for these payments is calculated using the loss development method also known as the "claims run off" approach. In this method, historical paid claims data are summarized by accident year and payment year in order to observe the relationships between payments at different durations for each accident year. Historical factors, at each duration, are developed from prior accident years and are applied to accident years that are not yet fully mature in order to estimate the future timing and amount of remaining benefit payments.

The liability for payments for pensions include an estimate of future capitalizations and approved pensions.

Future capitalizations liability represents the present value of expected future pension awards that have not yet been approved as of December 31, 2024. These future pension capitalizations are in respect of all claims arising from accidents which occurred on or before December 31, 2024. The estimated number and timing of these future capitalizations has been developed based on the historical emergence of capitalized claims experience by accident year for the Commission. In addition, the expected cost of each capitalized claim has been developed based on actual pension awards approved prior to December 31, 2024.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

11. Insurance contract liability (continued)

The liability for approved pensions represents the present value at December 31, 2024 of all expected future pension awards payments, including future inflationary adjustments, to individuals who have been approved for a pension award at December 31, 2024. This portion of the insurance contract liability is calculated on a *seriatim* basis using the discounted cash flow method. Pension benefits are indexed annually on January 1 of each year, this annual index rate is referred to as the Supplementary Pension Increase (SPI) rate.

The SPI is determined by taking into account the average monthly change in consumer price index (CPI) Canada for the most recent July to June period. Mortality rates are used to determine the future life expectancy of individuals in receipt of a pension award. The actual gender and date of birth for all pension recipients is used in the valuation. Pensions are payable to dependent children until age 19 or age 25 if attending school. The probability of a dependent child continuing to receive a pension award from age 19 to 25 is based on actual experience of the Commission. A projection of future pension payments requires that an explicit assumption be made with respect to the rate of award inflation.

The following economic assumptions are used in the valuation of the medical aid and compensation liability: discount rate – 4.81% (2023 – 4.86%), inflation rate – i) future capitalizations: 3.12% in 2025, and 2.00% per annum thereafter (2023 – 4.00% in 2024, 3.50% in 2025 and 2.00% thereafter), and ii) Compensation: 2.0% (2023 – 2.00%) and Medical Aid: 4.00% (2023 – 4.50%). The medical aid and compensation liability is described earlier in the note.

The following economic assumptions are used in the valuation of the Approved Pension Liability: discount rate – 4.81% (2023 – 4.86%), inflation rate – 3.12% in 2025, and 2.00% thereafter (2023 – 4.00% in 2024, 3.50% in 2025 and 2.00% thereafter). The mortality assumption is determined by the 2020 - 2022 Statistics Canada General Life Mortality Table with a 25% load (2023: 2010-2012 Statistics Canada General Life Mortality Table with a 10% load) with future generational mortality improvements according to the CPM Improvement Scale B (2023 – 2010-2012 Statistics Canada General Life Mortality Table with a 10% load).

An occupational disease provision is included that represents a portion of the present value of the expected future cost of claims that have not yet been filed but are expected to manifest themselves in the future as a result of cumulative exposure to a causative agent in the workplace (i.e. long latency cases). Only a portion of the total provision is held based on the accumulated exposure up to the valuation date relative to total exposure before an occupational disease manifests itself. Occupational diseases differ from occupational injuries in that there can be a considerable time lag between the exposure, the manifestation of the disease and the identification of the ensuing disability as a workers' compensation claim. Furthermore, while the circumstances of an injury usually make it clear whether it is work related or not, the link between an occupational disease and the workplace may be difficult to establish.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

11. Insurance contract liability (continued)

Insurance risk

The Commission has an objective to control insurance risk, thus reducing the volatility of operating results. In addition to the inherent uncertainty of insurance risk, this can lead to significant variability in the experience gain or loss. The Commission's operating results are affected by market factors, particularly movements in investment values.

Key aspects of processes established to mitigate insurance risks include:

- The maintenance and use of management information systems, which provide data on the risks to which the Commission is exposed to at any point in time;
- Actuarial models, using information from the management information system, are used to monitor claims patterns and calculate premiums. Experience and statistical methods are used as part of the process; and
- The mix of assets in which the Commission invests is determined to achieve a long-term rate of return that is sufficient to fund the liability for incurred claims. The management of assets and liabilities is closely monitored to attempt to match assets with the expected pattern of claim payments.

The Commission also faces concentration of risk by industry as some industries have higher claims experience costs than other industries. This is mitigated by higher assessments being charged to industries with proven higher experience costs.

The terms and conditions attached to the Acts affect the level of insurance risk accepted by the Commission. All insurance transactions entered into are in the same standard form and are subject to substantially the same terms and conditions under the Acts.

The most significant assumption in the determination of the insurance contract liability is the net discount rate. The net discount rate is the assumed discount rate in excess of the assumed inflation rate. A reduction in the assumed net discount rate would result in an increase in the actuarial present value of the benefits liability and a decrease in comprehensive income. The Commission is exposed to the risk that interest rate movements may materially impact the value of the benefits liability. The financial impact of changing interest rates on the benefits liability is expected to be offset in the longer term by similar changes in claims inflation.

Medical benefits represent approximately 20.9% (2023 – 19.9%) of the insurance contract liabilities. An increase in the assumed excess medical inflation rate (above the assumed inflation rate) would result in an increase in the benefits liability for medical benefits and a decrease in comprehensive income.

The Approved Pension liability takes into account the future life expectancy of each individual pensioner, surviving spouse or dependent child according to their age and gender. An improvement in the assumed mortality experience would increase the life expectancy of benefit recipients, thereby increasing the actuarial present value of the liability for approved pension awards benefits and decreasing comprehensive income.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

11. Insurance contract liability (continued)

2024	+ 1%	- 1%
+/- % change on assumed rates	\$	\$
Net discount rate	(42,010)	51,084
Excess medical inflation rate	10,057	(8,623)
2023	+ 1%	- 1%
+/- % change on assumed rates	\$	\$
Net discount rate	(40,689)	49,560
Excess medical inflation rate	10,793	(9,020)
2024	+ 10%	- 10%
+/- % change in mortality rates	\$	\$
Mortality rate	(7,167)	7,941
2023	+ 10%	- 10%
+/- % change in mortality rates	\$	\$
Mortality rate	(7,005)	7,775

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

11. Insurance contract liability (continued)

Claims development

The following table shows the development of claims cost estimates for the ten most recent injury years:

	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	2019 \$	2020 \$	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024 \$	Total \$
Estimate of cumulative claim costs:											
At the end of the accident year	39,130	43,611	51,245	53,044	61,637	52,426	68,172	67,185	63,203	81,868	-
One year later	40,675	50,823	55,576	63,383	56,417	51,102	64,236	70,281	70,539	-	
Two years later	39,862	50,979	57,815	60,736	53,660	52,086	69,618	74,843	-		
Three years later	41,039	50,780	53,429	58,534	53,058	51,796	70,816	-			
Four years later	42,829	48,206	50,907	58,660	54,033	52,971	-				
Five years later	41,325	47,116	54,573	60,012	56,698	-					
Six years later	41,844	46,656	61,130	60,137	-						
Seven years later	42,802	48,715	60,652	-							
Eight years later	43,918	47,761	-								
Nine years later	43,800	-	-								
Current estimate of ultimate claims costs	43,800	47,761	60,652	60,137	56,698	52,971	70,816	74,843	70,539	81,868	620,085
Cumulative payments	28,496	31,911	36,711	38,695	32,089	29,585	32,859	25,485	18,077	7,931	281,839
Estimate of future payments	15,304	15,850	23,941	21,442	24,609	23,386	37,957	49,358	52,462	73,937	338,246
2014 and prior claims estimate of future payments											335,746
Administrative expenses											79,949
Effect of occupational disease liability											47,966
											801,907
Effect of discounting											(278,966)
Net assessment receivable											(1,006)
Amount recognized on Statement of Financial Position											521,935

There is a possibility that changes may occur in the estimate of the Commission's obligations over time. The above table shows the Commission's estimates of total net and gross claims outstanding for each underwriting year at successive year ends.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

12. Insurance service expense and insurance finance expenses

The breakdown of insurance service expenses and insurance finance expenses is presented below:

Insurance services expense	2024	2023
	\$	\$
Incurred claims and other expenses	66,203	61,606
Administration - Insurance expense	32,144	31,183
Losses on onerous contracts	-	4,249
Reversal of losses on onerous contracts	-	(4,249)
Changes to liability of Incurred Claims (LIC)	12,194	2,125
Total	110,541	94,914

Insurance finance (expenses)/ income from insurance contracts issued	2024	2023
	\$	\$
Expected credit loss	21	149
Interest accredited to insurance contracts	(22,330)	(22,190)
Changes in economic and other financial assumptions	4,212	(14,841)
Total	(18,097)	(36,882)

13. Renewable Resources Harvesters - Contract Liability and Deferred Revenue

In accordance with the Memoranda of Understanding on Renewable Resource Harvesters (April 2015 for the Northwest Territories and April 2009 for Nunavut), the Commission administers the claims and charges the Governments an administration fee, which is included in revenue on the Statement of Comprehensive Income.

The contract liability related to the Renewable Resource Harvesters has not been included in the Commission's insurance contract liability account. As these liabilities will be borne by the governments when paid to claimants in future years, they do not impact the Commission's funded position.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

13. Renewable Resources Harvesters - Contract Liability and Deferred Revenue (continued)

	As at December 31, 2024	As at December 31, 2023
	\$	\$
Pre-funded contract liability for Harvesters medical, compensation and capitalized pension claims	1,092	1,280
Pre-funded contract liability for Harvester approved pensions	8,618	9,409
Contract liability	9,710	10,689
Deferred revenue	2,039	1,833

The Commission recognized funds received from the Governments for Harvesters claims as a Contract Liability, and funds received from the Governments for the related administration fee as a Deferred Revenue. The Contract liability is satisfied as pre-funded Harvester claims are paid. Deferred revenue is realized as revenue over time as the Commission satisfies its performance obligations under these arrangements.

14. Capital management and reserves

In accordance with Section 83 of each of the Acts, the Governance Council is responsible for approving the operating and capital budgets of the Commission, for approval of assessment rates for employers and benefits to workers, and for ensuring the proper stewardship of the Workers' Protection Fund. It is the objective of the Governance Council to ensure the financial sustainability of the Commission, while maintaining stability of assessment rates and benefits to injured workers.

The Commission maintains three reserves within the Workers' Protection Fund. All of these reserves are established by the Governance Council, and none are externally restricted.

As the Workers' Protection Fund includes all assessments from employers and amounts to be paid to injured workers, as well as the costs to administer the Acts, the Governance Council considers that capital includes all reserves of the Commission.

The Commission determines the funded position as total assets divided by total liabilities. However, the value of the Insurance contract liabilities included in this determination are based on accepted actuarial practices for going concern valuations, which reflects a discount rate based on the funding and investment policies set by the Commission.

A going concern valuation is based on the primary assumption that the system will be in operation for the long-term, therefore Insurance contract liabilities as calculated for the purpose of the going concern valuation, are calculated under this assumption, which may differ from those required under IFRS. The rate of return reflects the best estimate of the long-term average rate of return that can be expected using the benchmark asset allocation adopted by the Commission. This yields a rate of return assumption of 5.5%.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

14. Capital management and reserves (continued)

The Governance Council manages capital by monitoring all revenues and expenses through its budgeting and financial reporting processes, and by establishing assessment rates and an investment policy that maintain the funded status of the Commission and ensure the ability to care for injured workers.

a) Operating reserve

The operating reserve is intended to protect the Commission against adverse fluctuations in claims costs and investment results.

b) Capital asset replacement reserve

This reserve allows multi-year planning and is used to set aside funds for the purchase of property and equipment and intangible assets. The reserve is funded annually through a Governance Council approved lump sum.

c) Catastrophe reserve

The catastrophe reserve is intended to protect the Commission in the event that a catastrophic event results in a substantial increase in the Commission's liabilities. The Commission established specific criteria to determine whether an accident or event meets the definition of a catastrophic claim.

In 2024 an event occurred that met the criteria for the occurrence of a catastrophic claim. In accordance with Commission capital management policy, the related liability was transferred from the Catastrophe reserve to the Operating reserve.

15. Commitments

Future minimum contractual payments as at December 31 on contracts for goods and services are as follows:

	\$
2025	5,098
2026	2,050
2027	1,500
2028	726
2029	675
Thereafter	-
Total	10,049

\$550 in 2025 relates to property and equipment, and the remaining contracts are for standard service and maintenance agreements.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

16. Contingencies

In certain circumstances, under both the *Workers' Compensation Act* of the Northwest Territories and of Nunavut, the Commission is deemed to be an assignee of a cause of action in respect of a claimant disability. The amount by which settlements exceed the cost of the action, including administration and future benefit entitlement, is paid to the worker or dependents. Contingent assets may arise in the normal course of operation and their eventual disposition is unknown. WSCC has made claims against external parties for which a recovery is likely to materialize. At 31 December 2024, the estimated claim recovery was \$300 (2023 \$Nil). Amounts received from third-party recoveries are recorded in the year during which the settlement occurs. No provision is made in the insurance contract liability for possible future third-party recoveries due to their contingent nature.

Due to the nature of the Commission's operations, various other legal matters are pending. In the opinion of management, these matters will not have a material effect on the Commission's financial position or results of operations.

17. Financial risk management

The Governance Council is responsible for reviewing and approving the Commission's investment policy and plan. The investment policy and plan outline the types and classes of investments the Commission may invest in and how the Commission plans to achieve its investment objective and manage its investment risk. The Commission manages the risk associated to its investments by maintaining a well-diversified portfolio and by engaging external investment managers with different investment styles and objectives. Generally, investments are held until market conditions provide a better investment opportunity. The Commission regularly reviews the performance of its investment portfolio against established industry benchmarks.

The Commission has exposure to the following financial risks from its use of financial instruments:

- Liquidity risk
- Credit risk
- Market risk
 - *Interest rate risk*
 - *Other price risk - real estate risk*
 - *Currency risk*
 - *Other price risk - inflation risk*

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

17. Financial risk management (continued)

The Commission's exposure to these risks arises primarily in relation to its investment portfolio, but also in relation to its other financial assets and liabilities. The following sections present information about the Commission's exposure to each of the above risks and the Commission's objectives, policies and processes for measuring and managing its risks.

a) Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Commission will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities. Liquidity risk is considered to be low. The Commission maintains deposits and short-term investments at banks to meet liquidity needs. At December 31, 2024, Cash and cash equivalent was \$19,906 or a ratio of 1.15 of short term liabilities (2023 – \$25,490 or 1.21).

	As at December 31 2024	As at December 31 2023
	1 year or less	1 year or less
	\$	\$
Accounts payable, accrued and other liabilities	2,318	4,612
Salaries and wages payable	3,242	3,966
Contract liability	9,710	10,689
Lease liabilities	2,063	1,777
Total	17,333	21,044

Lease liabilities

The maturity analysis of Lease liabilities (Note 9c) shows the undiscounted contractual lease payments over the remaining lease period.

Contract liability

Although the Contract liability is due on demand, based on historical experience the vast majority of the Contract liability is expected to be settled more than 12 months after the Statement of Financial Position date.

b) Credit risk

Credit risk on financial instruments arises from the possibility that the customer or counterparty to an instrument fails to meet its obligations.

The Commission owns units in funds which hold investments in fixed income assets. As a result, the Commission is indirectly exposed to credit risk through its unit holdings

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

17. Financial risk management (continued)

b) Credit risk (continued)

In order to manage this risk, the Commission's investment guidelines require that, for the fixed income funds in which the Commission invests, 90% or more of the market value of short-term investments have a minimum credit rating of R-1(low) or its equivalent and that 90% or more of other fixed income investments have a minimum credit rating of A- or its equivalent. Notwithstanding this general rule, with respect to investments in pooled funds, the Commission's investment policy allows that provisions of the investment manager mandate which govern such pooled funds shall prevail over the investment policy. The investment manager mandate of the fixed income pooled fund specifies an average credit rating of A or equivalent. An independent rating service determines these ratings. The Commission manages credit risk associated with cash and cash equivalents by dealing with reputable and high-quality financial institutions.

The Commission's exposure to credit risk associated with its receivables and insurance contract assets, is the risk that an employer or a cost recovery customer will be unable to pay amounts due to the Commission. The maximum exposure to credit risk is \$10,606 (2023 – \$9,950). Expected credit loss allowances are provided for lifetime expected losses, taking into consideration future potential losses. The amounts disclosed on the statement of financial position are net of these expected credit losses. All other receivables and assessments receivable are considered for impairment on a case-by-case basis when they are past due or when objective evidence is received that a customer will default. The Commission takes into consideration the customer's payment history, their credit worthiness and the current economic environment in which the customer operates to assess impairment. The Commission recognizes a specific expected credit loss when management considers that the expected recovery is less than the actual amount receivable. All bad debts are charged to administration and general expenses for non-insurance related receivables, or insurance finance expense for insurance related receivables.

The Commission believes that the credit risk of receivables is mitigated by the following:

- The employer base is dispersed across various industries, with government comprising a significant concentration.
- As at December 31, 2024, the majority of other receivables and assessments receivable are outstanding for less than 90 days. The Commission does not require collateral or other security from employers or customers for accounts receivable.
- The Commission has the power and remedies to enforce payment owing.

All of the Commission's other receivables and assessments receivable are reviewed for indicators of impairment on an annual basis.

The Commission holds Cash \$17,278 (2023: \$25,490) and Cash equivalents \$2,628 (2023: -). The credit risk associated with these balances is considered to be low because the Cash is held with regulated Canadian banks and the Cash equivalents hold short term securities (less than three months) in high quality debt instruments.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

17. Financial risk management (continued)

b) Credit risk (continued)

The Commission is indirectly exposed to credit risk through its investment in units of funds investing primarily in fixed income investments. The following table classifies the Commission's proportionate share of fixed income investments according to rating:

	AAA	AA	A	BBB and less	Not rated
2024	\$	\$	\$	\$	\$
Pooled funds - Indexed bond funds and private debt	47,163	61,048	44,710	82,347	30,525
Pooled funds - Mortgage funds	1,168	1,219	-	-	185
Total	48,331	62,267	44,710	82,347	30,710
Percentage of total Fixed income pooled funds	18%	23%	17%	31%	11%

	AAA	AA	A	BBB and less	Not rated
2023	\$	\$	\$	\$	\$
Pooled funds - Indexed bond funds	39,237	25,198	60,764	67,794	19,823
Pooled funds - Mortgage funds	828	865	-	-	131
Total	40,065	26,063	60,764	67,794	19,954
Percentage of total Fixed income pooled funds	19%	12%	28%	32%	9%

The Commission is also indirectly exposed to credit risk on mortgage and sales agreements through units owned of the Mortgage fund. As at December 31, 2024 the Commission's proportionate investment was \$970 (2023 - \$1,658) in insured mortgages and sales agreements and \$12,141 (2023 - \$20,756) in uninsured mortgages. The credit risk on these investments were not significant in 2024 (2023 - not significant).

c) Market risk

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of the Commission's financial instruments will fluctuate in the future because of price changes as a result of changes in market factors, such as public equity prices and valuations of private equity, real estate and infrastructure. These changes are subject to economic factors and other movements in global capital markets.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

17. Financial risk management (continued)

The Commission is indirectly exposed to market risk through its investment in units of equity funds investing primarily in equities, private equity, real estate and infrastructure.

Market risk is managed through investment in funds with diversification between different asset classes and geographic diversification and by limiting the concentration in any single entity to 5% or less of the fair value of the investment fund. The one exception to the 5% or less concentration rule is an investment in a real estate holding fund, Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd, at 6.89% (2023 – 11.58%) of the total fund. This fund is diversified by geographic location and investment type. In 2024, the fund held properties in 4 provinces; 48% in Ontario, 28% in British Columbia, 13% in Québec and 11% in Alberta. The types of properties held by the fund can be classified as industrial (35%), multifamily residential (26%), office (19%), retail (14%), land (3%) and other (3%). The Governance Council is aware of this exception to its investment policy.

The Commission's investment target and actual asset mix at fair value December 31, 2024, is as follows:

	Target		
	Maximum %	Minimum %	Actual %
Fixed income securities and indexed bond funds	61.00	38.00	47.57
Global equities	29.00	9.00	23.56
Canadian equities	17.00	7.00	12.01
Real estate	10.00	5.00	8.80
Infrastructure funds	15.00	-	4.58
Mortgages	10.00	-	2.81
Cash and cash equivalents	7.00	-	0.67

Equity investments are particularly sensitive to market risk. Because equities are recorded as FVTPL, changes in their fair value from the movements in the markets have a significant impact on comprehensive income and reserve values. The following table is a sensitivity analysis that shows the impact of a change depending on asset type, on the average market values of each portfolio, which equates to one standard deviation of the portfolio in the respective stock market index.

	Index	Exposure December 31, 2024	Change one standard deviation %	Change to comprehensive income 2024
Canadian equities	TSX 300 MSCI	67,105	13.62	9,140
Global equities	WORLD	131,637	11.19	14,730

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

17. Financial risk management (continued)

	Index	Exposure December 31, 2023	Change one standard deviation %	Change to comprehensive income 2023
Canadian equities	TSX 300	80,206	13.10	10,507
Global equities	MSCI WORLD	112,269	11.90	13,360

d) Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value or cash flows of a financial instrument will fluctuate in the future because of interest rate changes. Fluctuations in interest rates can affect the fair value of the fixed income investments, as well as shift investor preferences among asset classes. Interest rate risk is minimized by actively managing the duration of the fixed income investments.

The Commission is indirectly exposed to interest rate risk through its investment in units of funds investing primarily in fixed income investments.

The following table provides a sensitivity analysis of the impact of a 1.00% change in nominal interest rates at December 31 assuming the change occurs evenly throughout the sector and all other variables remain constant.

	Movement in interest rates %	Change to comprehensive income 2024
Change in nominal interest rates	+1.00	6,973

	Movement in interest rates %	Change to comprehensive income 2023
Change in nominal interest rates	+1.00	5,422

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

17. Financial risk management (continued)

e) Other price risk - real estate risk

Real estate risk arises from changes in real estate values related to local markets and vacancy rates. Real estate risk is managed through diversification across real estate types and locations. Adverse impacts in any segment of the market or geographic location are reduced by having holdings diversified across residential, commercial, industrial, and developmental markets.

The Commission is indirectly exposed to real estate risk through its investment in units of funds investing primarily in real estate investments.

The table below presents the estimated effect of a material adverse change in valuations of the investment in domestic real estate for the year ended December 31. This change to comprehensive income reflects a change in valuation of 3.68% (2023 – 4.32%), which, based on ten years of results, would be one standard deviation of valuation change.

Portfolio	Exposure December 31, 2024 \$	Change %	Change to comprehensive income 2024 \$
Canadian real estate	49,610	+3.68%	1,826

Portfolio	Exposure December 31, 2023 \$	Change %	Change to comprehensive income 2023 \$
Canadian real estate	56,920	+4.32	2,457

f) Currency risk

Currency risk is the risk that the fair value of financial assets and financial liabilities denominated in foreign currencies will fluctuate due to changes in their respective exchange rates relative to the Canadian dollar. The Commission owns Canadian denominated units of pooled funds. These pooled funds hold foreign currency denominated financial assets. The investment managers mitigate some of the currency risk related to these foreign-currency denominated financial assets by entering into forward foreign exchange contracts. As a result, the Commission is indirectly exposed to currency risk through its unit holdings.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

17. Financial risk management (continued)

f) Currency risk (continued)

The table below summarizes the Commission's indirect exposure to currency risk through its unit holdings in investment funds:

Foreign country	Total Investments Fair Value 2024	Total Investments Fair Value 2023
	\$	\$
United States	170,267	137,689
Europe	19,207	11,290
Australia	12,144	1,287
United Kingdom	6,547	8,010
Japan	5,848	5,633
Switzerland	3,069	3,556
Singapore	1,074	742
Israel	930	195
Cayman Islands	790	-
Hong Kong	735	1,444
Bermuda	417	-
Korea	410	435
Denmark	349	881
India	285	367
Taiwan	285	-
Norway	156	443
Saudi Arabia	141	-
New Zealand	-	73
Sweden	-	567
South Africa	-	45
Brazil	-	45
Total	222,654	172,702

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

17. Financial risk management (continued)

f) Currency risk (continued)

The following tables provide a sensitivity analysis that illustrates the impact of a 10% appreciation in the Canadian dollar relative to the five largest currencies the Commission is exposed to for the year ended December 31. This analysis assumes that all other variables remain constant.

	Exposure December 31, 2024 \$	Change %	Change to comprehensive income 2024 \$
United States	170,267	+10.00	(15,497)
Europe	19,207	+10.00	(1,746)
Australia	12,144	+10.00	(1,104)
United Kingdom	6,547	+10.00	(595)
Japan	5,848	+10.00	(532)

	Exposure December 31, 2023 \$	Change %	Change to comprehensive income 2023 \$
United States	137,689	+10.00	(12,517)
Europe	11,290	+10.00	(1,026)
Japan	5,633	+10.00	(512)
United Kingdom	8,010	+10.00	(728)
Switzerland	3,556	+10.00	(323)

g) Other price risk - inflation risk

Inflation risk affects purchasing power of the Commission's assets, impacting its ability to meet future claims liabilities. To mitigate this risk, the Board has strategically allocated investments to asset classes that offer inflation protection vis a vis infrastructure and real estate.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

18. Administration and general expenses

	For the year ended December 31, 2024	For the year ended December 31, 2023
	\$	\$
Salaries, wages, allowances and benefits	25,309	23,531
Professional services	4,364	5,351
Depreciation on right of use assets	2,070	1,881
Legislative services and partnerships	1,746	1,712
Office repairs and maintenance	1,528	1,024
Amortization and depreciation	1,083	1,045
Communications	805	765
Office services and supplies	788	771
Travel	765	554
Office furniture and equipment (non-capital)	738	559
Relocation, medical travel and others	582	454
Bad debt	542	(1)
Training and development	241	304
Advertising and public information	212	195
Office lease payments	129	104
Interest expense on lease liabilities	119	277
Grants in lieu of property tax	85	82
Recruitment	53	113
Honoraria and retainers - non-board members	11	9
Gain on asset disposal	(1)	(23)
Recoveries	(176)	(32)
	40,993	38,675
Less: Allocation to insurance service expense (Note 12)	(32,144)	(31,183)
Total	8,849	7,492

During the year, the Commission has changed the way that it classifies certain administration and general expenses to provide a view of the Commission's performance that better aligns with current operations, industry practice and internal management reporting and decisions making.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

18. Administration and general expenses (continued)

The amount of reclassifications for each Administration and general expenses line item affected:

	Prior year, December 31, 2023	Reclassification	Current year, December 31, 2023
	\$	\$	\$
Salaries, wages and allowances	19,735	(19,735)	-
Employer share of benefits	4,322	(4,322)	-
Salaries, wages, allowances and benefits	-	23,531	23,531
Professional services	5,428	(77)	5,351
Relocation, medical travel and others	-	454	454
Contributions to other organizations	1,448	(1,448)	-
Legislative services and partnerships	-	1,712	1,712
Travel	610	(56)	554
Training and development	314	(10)	304
Honoraria and retainers	58	(49)	9

Substantially all of the employees of the Commission are covered by a contributory defined benefit plan established through legislation and sponsored by the Government of Canada. Contributions are required by both the employees and the Commission. The President of the Treasury Board of Canada sets the required employer contributions, based on a multiple of the employee's required contribution. Total contributions of \$2,148 (2023 – \$1,782) were recognized as expense in the current year.

19. Related party transactions

The Commission is related to all departments and territorial public agencies of the Governments of the Northwest Territories and Nunavut. The Commission enters into transactions with these entities in the normal course of business.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

19. Related party transactions (continued)

The following tables summarize the Commission's transactions:

Balances due from related parties included in assessments receivable and other receivables:

	As at December 31, 2024	As at December 31, 2023
	\$	\$
Government of Northwest Territories	826	580
Government of Nunavut	117	314
Territorial public agencies	120	133
Total	1,063	1,027

Balances payable to related parties included in accounts payable, accrued and other liabilities and assessments refundable:

	At at December 31, 2024	As at December 31, 2023
	\$	\$
Government of Northwest Territories	246	781
Government of Nunavut	3	14
Territorial public agencies	440	1,001
Total	689	1,796

Insurance revenue, at rates determined using the same method as with others, from related parties for the years ended December 31:

	At at December 31, 2024	As at December 31, 2023
	\$	\$
Government of Northwest Territories	11,741	11,136
Government of Nunavut	9,106	9,117
Territorial public agencies	4,017	3,572
Total	24,864	23,825

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

19. Related party transactions (continued)

Expenses to related parties for the years ended December 31:

	2024	2023
	\$	\$
Government of Northwest Territories	2,571	3,267
Government of Nunavut	304	331
Territorial public agencies	664	1,274
Total	3,539	4,872

The Commission does not record the value of services provided in the normal course of operations without charge by the Governments of the Northwest Territories and Nunavut in these financial statements. The services provided without charge are not significant but include areas where the Commission follows government administrative policies and employment contracts. These services include training services, records management, and human resources support.

During the year, the Commission entered into two rental contracts with a company in which a key management personnel of the company is a key management personnel of the Commission. The terms of the contract are equivalent to those that prevail in arm's length transactions. The total contract value was \$102 with payment spread monthly over the contract period. At 31 December 2024, there was no outstanding payable due.

Compensation of key management personnel

	For the year ended December 31, 2024	For the year ended December 31, 2023
	\$	\$
Compensation	1,758	1,465
Post employment benefits - increase (decrease) in liability	38	(23)
Employer pension plan contributions	327	240
Total compensation paid to key management personnel	2,123	1,682

The amounts disclosed in the table are the amounts recognized as an expense during the reporting period related to key management personnel, which consists of the members of the Governance Council, the President, Vice-presidents and Directors.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

20. Fair value measurement

The Commission's investments categorized according to their fair value hierarchy as described in Note 2 are as follows:

	Level 1	Level 2	Level 3	As at December 31, 2024
	\$	\$	\$	\$
Financial instruments measured at fair value:				
Equities	197,515	1,199	28	198,742
Indexed bond funds	122	196,928	-	197,050
Private debt	1,341	39,747	30,228	71,316
Real estate	5	49,605	-	49,610
Mortgages	-	13,112	-	13,112
Infrastructure funds	-	-	25,588	25,588
Total	198,983	300,591	55,844	555,418

Reclassified from Level 3 to Level 2 relate to Canadian Private debt investments. The reclassification was made at the beginning of the year because of a change in the underlying investment funds.

Level 3	2024	2023
	\$	\$
Fair Value, beginning of year	19,261	16,059
Reclassified from Level 3 to Level 2	-	(6,453)
Purchases	33,690	10,305
Settlements	(12)	(1,392)
Unrealized Gains(Losses)	2,905	742
	55,844	19,261

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2024 (in thousands of Canadian dollars)

20. Fair value measurement (continued)

	Level 1	Level 2	Level 3	As at December 31, 2023
	\$	\$	\$	\$
Financial instruments measured at fair value:				
Equities	190,529	1,913	32	192,474
Indexed bond funds	337	154,651	-	154,988
Private debt	1,040	37,559	19,229	57,828
Real Estate	6	56,914	-	56,920
Mortgages	-	24,240	-	24,240
Total	191,912	275,277	19,261	486,450

Mortgages are valued based on inputs from a non-active but well-defined market for similar assets. Verifiable discount rates and spreads are utilized that are reflective of the underlying mortgage asset quality.

Pooled fund units are valued at their year-end net asset value, as determined by the fund manager or administrator. For equity and fixed income pooled funds, these values represent the Commission's proportionate share of underlying net assets at fair values determined using either quoted market prices or year-end closing market prices or the average of the latest bid/ask prices based on available public quotations from recognized dealers in such securities. Bonds are valued using the PCBonds TMX Group pricing system. Real estate is valued by comparing the property values to other completed transactions or listings in the market and performing a discounted cash flow analysis based on market rents and comparable discount rates.

21. Subsequent events

The Commission's financial position, and financial performance in the coming year might be materially impacted by the current geopolitical climate as it relates to tariffs and trade. The impact of which, is causing significant volatility in financial markets which may have an impact on investment valuation and interest rates.

An estimate of its financial effect cannot be made at this time.

Annual Report 2024

WORKERS' SAFETY AND COMPENSATION COMMISSION
NORTHWEST TERRITORIES AND NUNAVUT



wscc.nt.ca 1.800.661.0792
wscc.nu.ca 1.877.404.4407

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Rapport annuel 2024



Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

YELLOWKNIFE

Tour Centre Square, 5^e étage
5022, 49^e Rue
C. P. 8888
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R3

Téléphone : 867-920-3888
Sans frais : 1-800-661-0792
Télécopieur : 867-873-4596
Télécopieur sans frais : 1-866-277-3677

IQALUIT

Édifice Qamutiik
630, chemin Queen Elizabeth, 2A
Iqaluit (Nunavut) X0A 3H0

Téléphone : 867-979-8500
Sans frais : 1-877-404-4407
Télécopieur : 867-979-8501
Télécopieur sans frais : 1-866-979-8501

LIGNE DE SIGNALLEMENT DES INCIDENTS 24 HEURES SUR 24

1-800-661-0792

wscc.nt.ca/fr
wscc.nu.ca/fr

Table des matières

Lettre d'accompagnement	2
Message du président	3
Objectifs et priorités stratégiques en 2024	4
Conseil de gouvernance	5
À propos de la WSCC	6
Statistiques de la WSCC	7
Priorité stratégique 1 : Réaliser des progrès en matière de sécurité	8
Priorité stratégique 2 : Fournir des services de qualité	12
Priorité stratégique 3 : Assurer la viabilité financière	17
Nos finances	20
Commentaire de la direction	21
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	28
Opinion actuarielle	29
Rapport de l'auditeur indépendant	30
États financiers	34
État de la situation financière	34
État du résultat global	35
État des variations des capitaux propres	36
État des flux de trésorerie	37
Notes complémentaires aux états financiers	38



Lettre d'accompagnement

Le 30 avril 2025



L'honorable Gerald Kisoun

Commissaire des Territoires du Nord-Ouest

L'honorable Eva Aariak

Commissaire du Nunavut

L'honorable Vince McKay

Ministre responsable de la WSCC pour les Territoires du Nord-Ouest

L'honorable Pamela Hakongak Gross

Ministre responsable de la WSCC pour le Nunavut

En vertu du paragraphe 106(1) des *Lois sur l'indemnisation des travailleurs* des Territoires du Nord-Ouest (TNO) et du Nunavut, j'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (WSCC) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Le Conseil de gouvernance, en collaboration avec l'équipe de la haute direction, fait connaître la vision de la WSCC – des milieux de travail exempts de blessures et de maladies professionnelles aux TNO et au Nunavut – et sa responsabilité à cet égard. Fonctionnant d'une manière conforme aux *Lois sur l'indemnisation des travailleurs*, aux politiques et aux directives en matière de gouvernance organisationnelle, le Conseil de gouvernance supervise les activités, la gestion et l'obligation redditionnelle de la WSCC.

Le *Rapport annuel 2024* énonce les engagements stratégiques de la Commission et ses progrès vers l'atteinte de ses objectifs, et résume les activités du dernier exercice. Il comprend aussi les états financiers vérifiés, qui témoignent de notre engagement quant au maintien du Fonds de protection des travailleurs.

Les états financiers sont accompagnés d'une opinion actuarielle concernant le caractère raisonnable des prestations de retraite et des réclamations futures ainsi que le caractère adéquat des réserves de la WSCC pour éventualités.

Je félicite le Conseil de gouvernance, les employés et les partenaires de la WSCC pour leur dévouement continu à l'endroit des intervenants dans une approche visant à assurer la sécurité des travailleurs et à leur fournir des soins de qualité partout aux TNO et au Nunavut.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Bruce".

Jenni Bruce

Présidente du Conseil de gouvernance

Message du président-directeur général



L'exercice qui s'est écoulé était le deuxième s'inscrivant dans notre Plan stratégique 2023-2027, *Parcours vers la sécurité*. Nous avons gardé le cap sur notre mission de promotion de la santé et de la sécurité au travail, tout en veillant à offrir un régime d'assurance sans égard à la responsabilité ainsi que des soins aux travailleurs blessés, et ce, sans perdre de vue nos trois priorités stratégiques : *réaliser des progrès en matière de sécurité, fournir des services de qualité et assurer la viabilité financière*.

En nous appuyant sur les fondations établies en 2023, nous avons fait des progrès significatifs dans l'amélioration de nos services et l'atteinte de nos objectifs stratégiques en 2024. Nous avons lancé plusieurs initiatives pour faire progresser nos objectifs et maintenu une solide communication avec les employeurs, recevant de précieux commentaires sur les nouveaux programmes et les mises à jour des politiques.

Parmi les principales réalisations en 2024, citons : l'élaboration d'une stratégie de communication visant à améliorer l'information et les ressources en santé et sécurité au travail pour les intervenants; l'achèvement des procédures internes pour rendre opérationnelles les nouvelles politiques; la mise en œuvre des recommandations relatives à l'expérience des employeurs; l'intégration entière de la notion de sécurisation culturelle dans la foulée de l'engagement de la WSCC à cet égard. Nous avons introduit des valeurs distinctes du maximum annuel de rémunération assurable (MARA) pour les TNO et le Nunavut afin de répondre aux besoins propres à ces territoires.

Le Rapport annuel 2024 fait état de nos progrès vers l'atteinte de nos priorités stratégiques et de nos objectifs annuels. Vous trouverez notre Plan stratégique global sur notre site Web, au wscct.ca/fr ou au wsccn.ca/fr.

Rick Hunt
Président-directeur général

notre **VALEURS**

Le respect

Nous faisons preuve d'attention, de compassion et d'honnêteté.

La mobilisation

Nous œuvrons avec les autres pour assurer une participation et une collaboration concrètes.

L'intégrité

Nous respectons nos engagements et agissons équitablement.

L'ouverture

Nous sommes accessibles et optons pour la clarté et la transparence.

La sécurisation culturelle

Nous reconnaissons et respectons la dignité culturelle et enrichissons nos connaissances à cet égard.

L'excellence

Nous sommes efficaces et accordons la priorité au service.

L'intendance

Nous soutenons le Fonds de protection des travailleurs par la reddition de comptes et la responsabilité financière.

notre **MISSION**



Nous faisons la promotion de la santé et de la sécurité au travail tout en offrant un régime d'assurance sans égard à la responsabilité aux employeurs ainsi que des soins aux travailleurs blessés.

notre **VISION**

Éliminer les maladies et les blessures professionnelles.



Objectifs et priorités stratégiques en 2024



Priorité stratégique 1.0 Réaliser des progrès en matière de sécurité

Objectifs

- 1.1 Accroître le nombre d'activités éducatives en santé et sécurité au travail
- 1.2 Améliorer nos activités de prévention des incidents et des blessures
- 1.3 Revoir le modèle des taux de cotisation des employeurs

Priorité stratégique 2.0 Fournir des services de qualité

Objectifs

- 2.1 Solliciter l'avis des intervenants
- 2.2 Concevoir des activités et procédés novateurs et efficaces
- 2.3 Soutenir les efforts du personnel dans la prestation de services
- 2.4 Revoir les dispositions législatives appliquées par la WSCC
- 2.5 Améliorer la gestion des demandes d'indemnisation

Priorité stratégique 3.0 Assurer la viabilité financière

Objectifs

- 3.1 Confirmer que le Fonds de protection des travailleurs est bien géré
- 3.2 Augmenter le niveau de capitalisation de la WSCC

Conseil de gouvernance



Nous représentons vos intérêts

Dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du haut à gauche : Rick Hunt (président-directeur général), Cathy Cudmore, Robert Wilkins, Peter Mackey, Jenni Bruce, Derek Allerton, Eleese Scott (agente de gouvernance en chef et conseillère principale) et Joseph Ohokannoak



Un conseil composé de sept personnes établit la direction stratégique générale de la WSCC. Originaires du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, ces personnes défendent les intérêts des travailleurs, des employeurs et du grand public. Elles siègent au Conseil de gouvernance pour superviser la gestion de la WSCC et assurer une gestion responsable du Fonds de protection des travailleurs.

Le Conseil de gouvernance supervise la WSCC conformément aux dispositions des *Lois sur l'indemnisation des travailleurs*, des politiques de la Commission et de ses propres directives. Se rencontrant tous les trimestres, les membres du Conseil de gouvernance suivent de près le rendement financier et stratégique de la WSCC, et fournissent un point de contact constant en matière de gouvernance.

Jenni Bruce, présidente du Conseil de gouvernance

Peter Mackey, vice-président du Conseil et *représentant de l'intérêt public* du Nunavut

Robert Wilkins, *représentant des employeurs* des Territoires du Nord-Ouest

Cathy Cudmore, *représentante des employeurs* des Territoires du Nord-Ouest

(poste vacant), *représentant ou représentante des travailleurs* des Territoires du Nord-Ouest

Joseph Ohokannoak, *représentant de l'intérêt public* du Nunavut

Derek Allerton, *représentant des travailleurs* du Nunavut

À propos de la WSCC

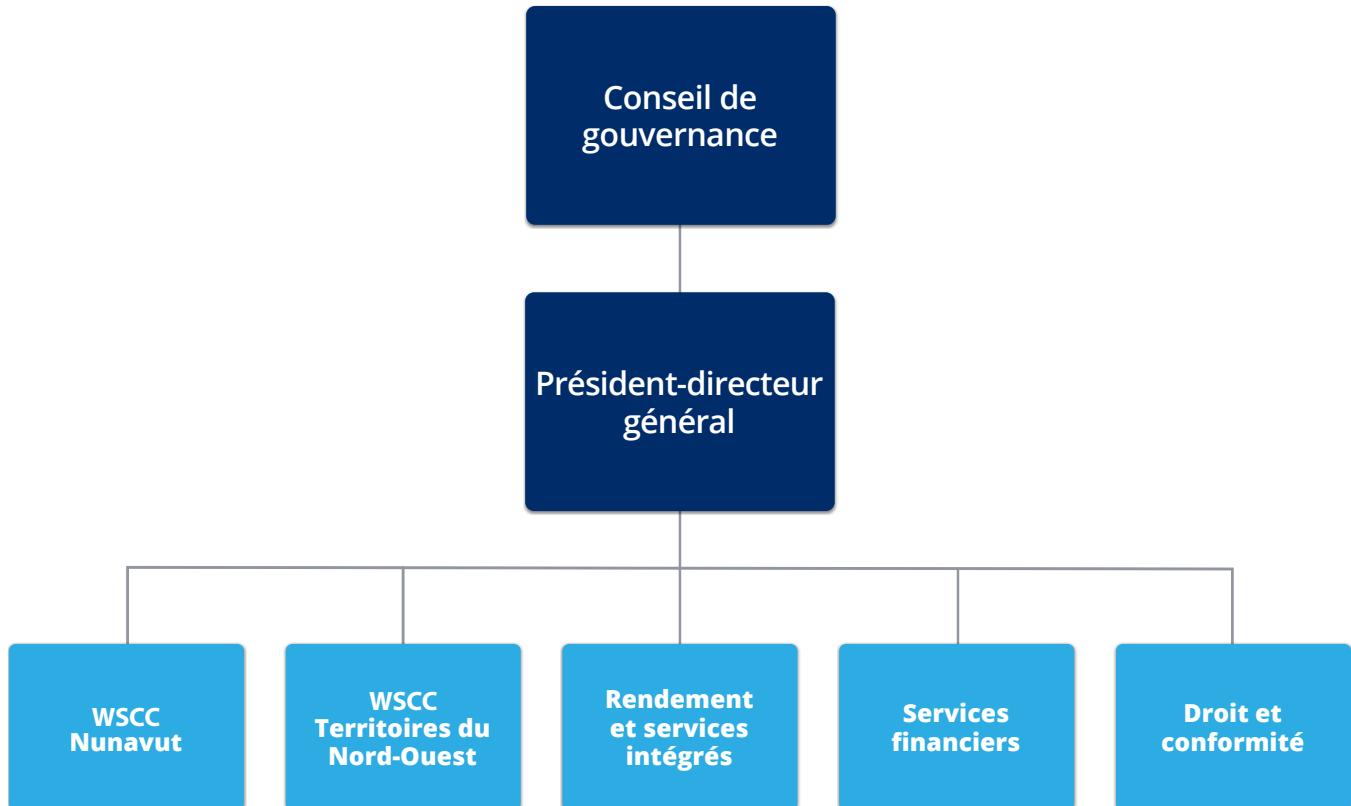
Sécurité et soins

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (WSCC) est un organisme indépendant créé en vertu d'une loi qui est responsable de l'application des *Lois sur l'indemnisation des travailleurs*, des *Lois sur la sécurité*, des *Lois sur l'usage des explosifs* et des *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* des Territoires du Nord-Ouest (TNO) et du Nunavut. Elle fournit des services à environ 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans l'ensemble des TNO et du Nunavut. Ces lois et les règlements connexes permettent de prendre soin des travailleurs et des employeurs des TNO et du Nunavut, et de les protéger.

Le plan stratégique 2023-2027 de la WSCC, *Parcours vers la sécurité*, a été élaboré dans la foulée de ce vaste mandat axé sur la sécurité et les soins, comme en témoignent les trois priorités stratégiques suivantes : *réaliser des progrès en matière de sécurité, fournir des services de qualité et assurer la viabilité financière*.

Structure organisationnelle de la WSCC

Une équipe de cadres supérieurs dirige la WSCC. Ceux-ci résident au Nunavut ou aux TNO. Ils assurent la direction et l'encadrement du personnel et orientent les opérations de la WSCC.



Statistiques de la WSCC

La WSCC obtient ses données au moyen d'une mesure ponctuelle⁽¹⁾. L'information tirée des données est présentée de façon à produire les statistiques les plus récentes, qui peuvent refléter des valeurs ajustées lorsqu'elles sont comparées aux données de l'exercice précédent.

	2020	2021	2022	2023	2024
Employeurs versant des cotisations	3 968	4 064	4 168	3 989	4 359
Nouveaux employeurs	507	601	594	518	708
	231 NU	288 NU	263 NU	267 NU	348 NU
	276 TNO	313 TNO	331 TNO	251 TNO	360 TNO
Comptes d'employeur réactivés	250	289	292	295	249
	104 NU	129 NU	126 NU	133 NU	148 NU
	146 TNO	160 TNO	166 TNO	162 TNO	178 TNO
Demandes d'indemnisation déclarées	2 832	3 073	3 401	3 033	2 935
Demandes acceptées	1 709	2 065	2 414	1 946	1 883
	723 NU	947 NU	1 204 NU	820 NU	794 NU
	986 TNO	1 118 TNO	1 219 TNO	1 126 TNO	1 089 TNO
Demandes de révision	36	46	37	51	68
Accidents du travail mortels	1	10	2	2	11
Masse salariale cotisable (en millions)	3 138 \$	3 474 \$	3 680 \$	3 912 \$	4 280 \$
Recettes de cotisations (en millions)	78,06 \$	84,35 \$	90,14 \$	96,11 \$	103,40 \$
MARA	94 500 \$	97 300 \$	102 200 \$	107 400 \$	110 600 \$
Inspections effectuées	626	623	640	958	654
	227 NU	215 NU	261 NU	388 NU	318 NU
	399 TNO	408 TNO	373 TNO	570 TNO	340 TNO
Consultations⁽²⁾	2 736	1 591	640	828	294
N^{bre} moyen d'ordonnances par inspection	2,37	2,42	1,70	1,72	1,69
	3,32 NU	2,72 NU	2,06 NU	2,17 NU	2,04 NU
	1,82 TNO	2,27 TNO	1,44 TNO	1,54 TNO	1,32 TNO
Ordonnances délivrées	1 481	1 510	1 087	1 654	1 113
Signalements de travail dangereux reçus sur le portail WSCC Connect	196	129	133	140	143
Incidents à signaler⁽³⁾	194	228	275	265	208
	107 NU	125 NU	123 NU	125 NU	102 NU
	87 TNO	103 TNO	152 TNO	140 TNO	106 TNO
Enquêtes	17	7	12	6	6
Poursuites					
Employeurs et superviseurs accusés	1	5	3	2	1
Employeurs et superviseurs condamnés	2	3	1	3	2

(1) Les données du tableau pour 2024 ont été extraites au cours de la semaine du 28 février 2025. Les autres années restent statiques.

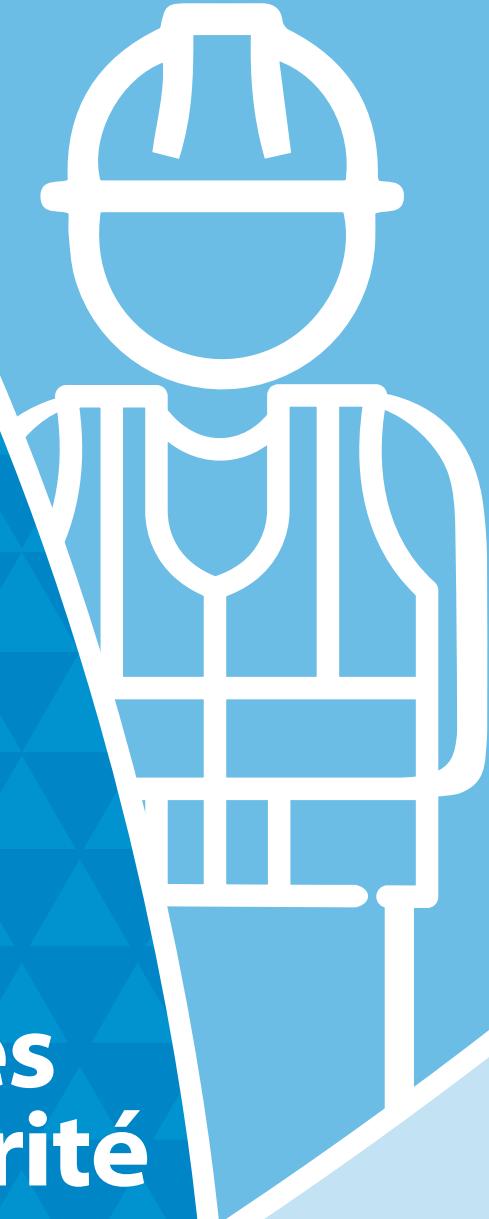
(2) Consultations et activités d'éducation, suivies séparément des inspections et des enquêtes

(3) En vertu du Règlement sur la santé et la sécurité au travail et du Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines

Rapport sur les activités de 2024

Réaliser des progrès en matière de sécurité

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut



Indicateurs de rendement clés en 2024

Réaliser des progrès en matière de sécurité

La WSCC utilise des indicateurs de rendement clés (IRC) pour suivre les progrès réalisés vers la concrétisation de ses priorités stratégiques.

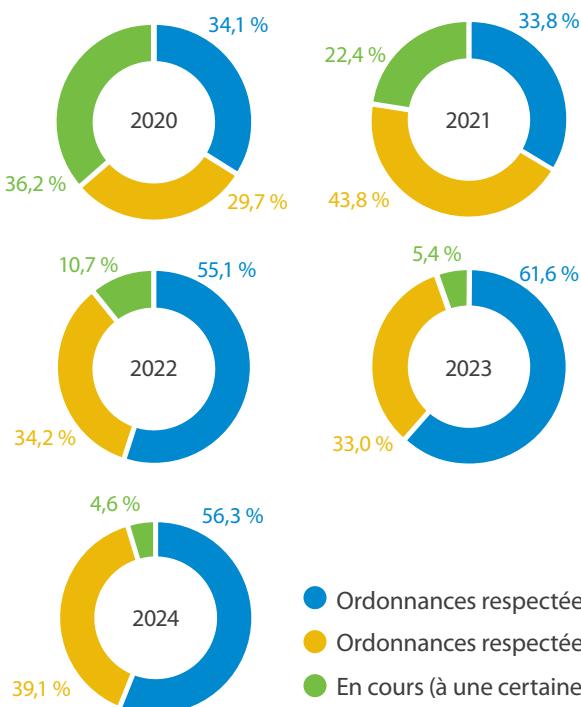
Indicateur de rendement clé	Cible en 2024	Résultat en 2024	Évaluation	Cible en 2027
Fréquence des blessures entraînant un arrêt de travail (temps perdu)	1,77	1,55	✓	1,68
Pourcentage des chantiers et milieux de travail prioritaires obtenant des ressources liées à la SST par l'intermédiaire des Services de prévention	40 % ⁽¹⁾	35,8 %	✗	100 %
Pourcentage d'employeurs satisfaits des ressources et des renseignements fournis	75 %	92,9 %	✓	75 %
Pourcentage de la masse salariale cotisable totale correspondant aux normes du programme Safe Workplace	49,9 % ⁽²⁾	57,3 %	✓	Hausse de 5 % par année par rapport au pourcentage de référence de 2022
Pourcentage d'employeurs admissibles correspondant aux normes du programme Safe Workplace	39,7 % ⁽²⁾	46 %	✓	Hausse de 5 % par année par rapport au pourcentage de référence de 2022
Élaboration de politiques de SST conformément au plan détaillé de révision des politiques (PDRP)	Politiques approuvées en 2024	Terminé	✓	Respect de l'échéancier fixé pour le PDRP
État d'avancement du projet visant l'amélioration du modèle des taux de cotisation des employeurs	Sur la bonne voie par rapport au plan	Sur la bonne voie	✓	Terminé

✓ Rendement atteignant ou dépassant la cible ▬ Rendement légèrement inférieur à la cible ✗ Rendement loin de la cible ○ Redéfinition des priorités pour l'avenir ou changement de direction

(1) L'échelle de rendement acceptable par rapport à la cible de cet IRC pour 2024 doit se situer à plus ou moins 5 %. En 2024, l'indicateur était à la traîne en raison de cinq postes non pourvus aux Services de prévention. La question de la dotation en personnel pour ces fonctions sera examinée en 2025.

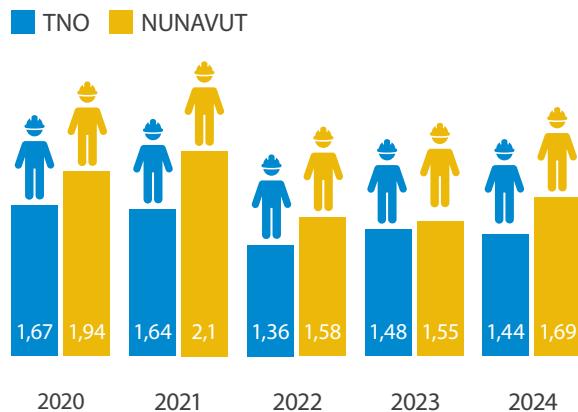
(2) Un audit a révélé que le pourcentage de référence de 2022 pour ces IRC a été mal estimé. Les cibles ont été ajustées pour refléter le bon pourcentage de référence pour 2022.

Conformité aux ordonnances, 2020-2024



Fréquence des blessures entraînant un arrêt de travail (temps perdu), 2020-2024

Nombre de demandes d'indemnisation pour perte de temps de travail pour 100 travailleurs



- Ordonnances respectées à la date d'échéance
- Ordonnances respectées après la date d'échéance
- En cours (à une certaine étape d'avancement)

Quel a été le rendement de nos initiatives visant à faire progresser la culture de la sécurité en 2024?

1.1 Accroître le nombre d'activités éducatives en santé et sécurité au travail (SST)

Améliorer la compréhension des exigences liées à la SST en fournissant des renseignements et des ressources aux intervenants de la WSCC

INITIATIVE	CIBLE	RENDEMENT
Organiser des ateliers visant plus particulièrement à informer les employeurs au sujet des conseillers en sensibilisation à la sécurité	<ul style="list-style-type: none">Organiser quatre ateliers pour les grands employeurs	
Mettre à jour des ressources en SST	<ul style="list-style-type: none">Mettre à jour quatre ressources en SST	
Poursuivre l'élaboration du programme de financement d'activités de formation	<ul style="list-style-type: none">Préparer le lancement du programme le 1^{er} janvier 2025 ⁽¹⁾	
Élaborer une stratégie de communication pour améliorer l'information et les ressources en SST destinées aux intervenants	<ul style="list-style-type: none">Élaborer et approuver la stratégie	

1.2 Améliorer nos activités de prévention des incidents et des blessures

Accroître le nombre d'employeurs ayant des programmes de SST en élaborant des politiques plus claires et en fournissant des conseils sur les procédures et les outils conçus pour réduire et prévenir les blessures et les incidents liés au travail, favorisant ainsi des milieux de travail plus sécuritaires

INITIATIVE	CIBLE	RENDEMENT
Élaborer des politiques sur la SST, mener des recherches connexes et cerner les enjeux	<ul style="list-style-type: none">Soumettre deux politiques sur la SST au Conseil de gouvernance à des fins d'approbation	
Élaborer des procédures de prévention internes qui rendent opérationnelles les politiques nouvellement créées	<ul style="list-style-type: none">Créer ou mettre à jour cinq procédures	
Organiser des séances d'information ciblées pour les grands employeurs et les associations afin de faire connaître le programme Safe Workplace	<ul style="list-style-type: none">Offrir de telles séances à un grand employeur par trimestre dans chaque territoire	

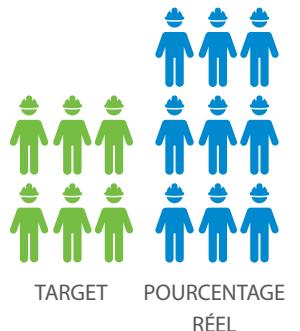
⁽¹⁾ Le Conseil de gouvernance a décidé de reporter le lancement du programme de financement d'activités de formation au 15 juillet 2025.

1.3 Revoir le modèle des taux de cotisation des employeurs

Passer en revue le modèle suivi pour établir les taux de cotisation des employeurs et dégager des approches qui pourraient mieux récompenser un excellent rendement en matière de sécurité et motiver les employeurs dont le rendement est moins satisfaisant

INITIATIVE	CIBLE	RENDEMENT
Repérer et étudier d'éventuels modèles en vue d'un examen plus approfondi	• Documenter le cadre pour tracer la voie à suivre	✓

 Rendement atteignant ou dépassant la cible  Rendement légèrement inférieur à la cible  Rendement loin de la cible  Redéfinition des priorités pour l'avenir ou changement de direction



Dépassant la cible fixée pour **2024**, le pourcentage d'employeurs admissibles correspondant aux normes du programme Safe Workplace était de

46 %



Réaliser des progrès en matière de sécurité demeure au cœur de notre vision, soit l'élimination des maladies et des blessures professionnelles. Nous continuons de centrer nos efforts sur l'éducation en matière de SST, l'amélioration des activités de prévention des blessures et le soutien au programme Safe Workplace afin de promouvoir et de garantir des milieux de travail plus sains et sécuritaires pour tous.



Rapport sur les activités de 2024

Fournir des services de qualité

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Indicateurs de rendement clés en 2024

Fournir des services de qualité

La WSCC utilise des indicateurs de rendement clés (IRC) pour suivre les progrès réalisés vers la concrétisation de ses priorités stratégiques.

Indicateur de rendement clé	Cible en 2024	Résultats en 2024	Évaluation	Cible en 2027
Taux de satisfaction des intervenants	80 %	73 % ⁽¹⁾	✗	80 %
Pourcentage de consultations menées auprès d'intervenants où le cadre établi en la matière est appliqué	100 %	100 %	✓	100 %
Pourcentage de consultations menées par la WSCC auprès du public qui atteignent les objectifs fixés pour les taux de réponse	90 %	100 %	✓	90 %
Taux d'amélioration net (échelle de 5 points)	2,6	2,6	✓	3
Pourcentage de clients satisfaits à l'égard des services en ligne	80 %	84 %	✓	80 %
Taux d'avancement net	80 %	80 %	✓	80 %
Taux de rétention	Dépasser les taux du GTNO et du GN ⁽²⁾	86,7 %	✓	Dépasser les taux du GTNO et du GN
État d'avancement du projet de révision des dispositions législatives	Sur la bonne voie par rapport au plan	Sur la bonne voie ⁽³⁾	○	Terminé
Coût moyen par demande d'indemnisation	Baisse de 4 % par rapport à 2022	Hausse de 21 % par rapport à 2022	✗ ⁽⁴⁾	Baisse de 10 % par rapport au pourcentage de référence de 2022
Nombre de plaintes pour défaut de réponse transmises par le bureau du conseiller ou de la conseillère des travailleurs	Baisse de 33 % par rapport à 2022	Baisse de 72 % par rapport à 2022	✓	Zéro

✓ Rendement atteignant ou dépassant la cible
 — Rendement légèrement inférieur à la cible
 ✗ Rendement loin de la cible
 ○ Redéfinition des priorités pour l'avenir ou changement de direction

(1) L'enquête sur l'expérience client 2023-2024, menée en 2024, a mesuré la qualité des services de la WSCC à partir des réponses des employeurs, des travailleurs et des fournisseurs de soins de santé pour six aspects : services respectueux de la culture; fournis en temps opportun; fournis avec compétence; fournis avec exactitude; fournis avec politesse; fournis avec professionnalisme. La note moyenne reflète la satisfaction globale de la clientèle. Des initiatives sont en place pour améliorer la satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services.

(2) Taux de rétention : 85 % au GTNO en 2021-2022; 82 % au GN en 2021-2022

(3) Le projet de révision des dispositions législatives est reporté au T2 2025.

(4) Les Services des réclamations ont mis en œuvre plusieurs mesures de maîtrise des coûts, et d'autres sont prévues. Les résultats à court terme peuvent ne pas être visibles. L'augmentation actuelle des coûts sera évaluée afin de distinguer les facteurs internes des facteurs externes. Les dépenses médicales plus élevées, la variabilité des demandes d'indemnisation et l'inflation y contribuent probablement. L'unité opérationnelle reste concentrée sur la maîtrise durable des coûts.

La WSCC offre ses services dans quatre langues officielles : l'anglais, le français, l'inuktitut et l'iniuinnaqtun. Quelles ont été les traductions effectuées par la WSCC en 2024?



Taux de maintien de l'effectif de la WSCC en 2024 :

86,7 %



Quel a été le rendement de nos initiatives visant à fournir des services de qualité en 2024?

2.1 Solliciter l'avis des intervenants

Veiller à ce que les intervenants aient la possibilité de faire part de leur expérience et de leurs suggestions en élargissant le processus de consultation

INITIATIVE	CIBLE	RENDEMENT
Créer un cycle d'évaluation pour les programmes et les services de la WSCC	<ul style="list-style-type: none">Préparer un cycle d'évaluation pour les programmes de la WSCC	
Intégrer la sécurisation culturelle au cadre orientant les consultations	<ul style="list-style-type: none">Participation des gouvernements et organisations autochtones à toutes les consultations de la WSCC	
Mener des consultations auprès des gouvernements et des organisations autochtones afin d'établir des relations et d'assurer leur représentation au sein du Comité de mobilisation des intervenants	<ul style="list-style-type: none">Atteindre une représentation autochtone d'au moins 10 % au Comité de mobilisation des intervenants	

2.2 Concevoir des activités et procédés novateurs et efficaces

Créer des processus définis qui ajoutent de la valeur au profit des intervenants en exploitant les technologies, données, solutions et outils conçus pour simplifier notre travail

INITIATIVE	CIBLE	RENDEMENT
Élaborer des tableaux de bord internes pour améliorer l'accessibilité des données organisationnelles	<ul style="list-style-type: none">Créer huit tableaux de bordOffrir des activités de formation à l'interne	
Améliorer l'expérience des employeurs	<ul style="list-style-type: none">Mettre en œuvre la phase 1 du modèle de soutien aux employeursAppliquer 25 % des recommandations relatives à l'expérience des utilisateurs	
Moderniser la gestion des documents et de l'information	<ul style="list-style-type: none">Mettre en œuvre la phase 1 du système de gestion des dossiers d'information organisationnels	
Améliorer l'efficacité opérationnelle des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none">Élaborer une feuille de route complète pour le cycle de vie du système financier de la WSCC	
Préparer les systèmes, les processus et les politiques nécessaires à l'établissement d'un maximum annuel de rémunération assurable (MARA) distinct pour les TNO et le Nunavut	<ul style="list-style-type: none">Établir un MARA distinct pour chacun des territoires en vue d'un lancement le 1^{er} janvier 2025	
Enrichir et améliorer l'expérience en ligne des intervenants	<ul style="list-style-type: none">Élaborer une feuille de route pour les services en ligne destinés aux travailleursÉvaluer la faisabilité d'un centre de messagerie sécurisé pour les intervenants	



Rendement atteignant ou dépassant la cible



Rendement légèrement inférieur à la cible



Rendement loin de la cible



Redéfinition des priorités pour l'avenir ou changement de direction

2.3 Soutenir les efforts du personnel dans la prestation de services

Veiller à la mise en place de stratégies robustes pour répondre à un marché du travail en constante évolution en soutenant et en mobilisant les employés de la WSCC, et en leur donnant les moyens de fournir d'excellents services à nos intervenants

INITIATIVE	CIBLE	RENDEMENT
Moderniser les services des RH	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir un tableau de bord pour guider les fonctions liées à la direction des RH Acquérir un logiciel de recrutement et veiller à son déploiement 	
Mettre en œuvre une stratégie de planification de l'effectif	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les trois principales recommandations formulées dans la stratégie 	
Optimiser l'espace de travail des locaux	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une évaluation de la faisabilité axée sur l'espace de travail des locaux 	

2.4 Revoir les dispositions législatives appliquées par la WSCC

Mettre à jour les dispositions législatives appliquées par la WSCC

INITIATIVE	CIBLE	RENDEMENT
Élaborer des options pour la modernisation de la législation sur la santé et la sécurité au travail en collaboration avec le Comité législatif sur la santé et la sécurité au travail dans les mines et le Comité consultatif sur la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à un examen préalable des dispositions législatives sur la sécurité selon l'ordre de priorité du comité directeur en SST 	
Examiner le Règlement sur la santé et la sécurité au travail et le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les dispositions réglementaires en matière de SST selon l'ordre de priorité du Comité d'examen des dispositions législatives et veiller à leur harmonisation 	
Poursuivre le processus législatif pour les modifications à <i>Loi sur l'indemnisation des travailleurs relatives aux pensions</i>	<ul style="list-style-type: none"> Amorcer la rédaction d'un projet de loi 	



Rendement atteignant ou dépassant la cible



Rendement légèrement inférieur à la cible



Rendement loin de la cible

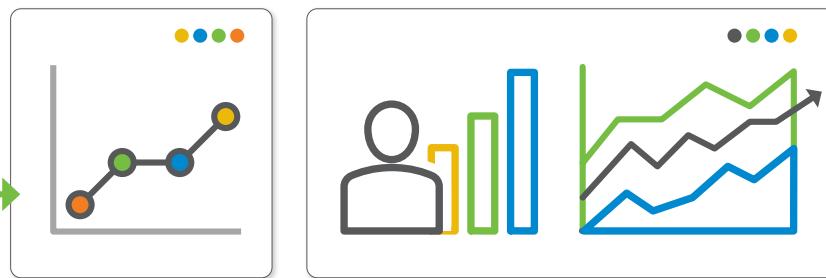


Redéfinition des priorités pour l'avenir ou changement de direction

(1) Cette initiative a été reportée et d'autres engagements ont été classés par ordre de priorité dans le cadre de l'examen des dispositions législatives.

En 2024, la WSCC a établi

10 tableaux de bord
pour rendre les données organisationnelles plus accessibles.



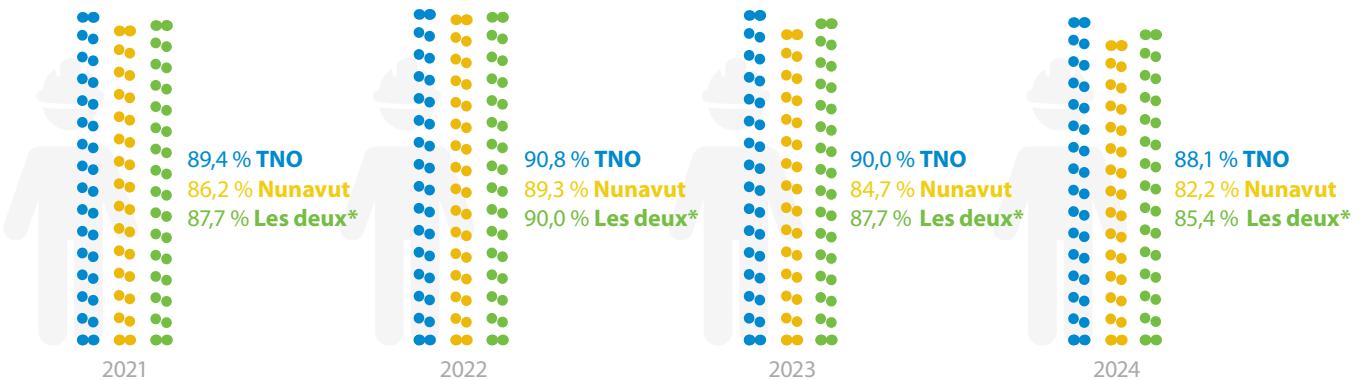
2.5 Améliorer la gestion des demandes d'indemnisation

Gérer les demandes d'indemnisation de manière efficace et responsable en utilisant les processus, les outils et les systèmes appropriés, ce qui permet d'alléger la charge de travail du personnel tout en améliorant l'expérience des intervenants

INITIATIVE	CIBLE	RENDEMENT
Revoir la structure organisationnelle globale et, plus particulièrement, la conception au sein de la structure organisationnelle des Services des réclamations	<ul style="list-style-type: none"> Achever l'examen de la structure organisationnelle des Services des réclamations 	
Améliorer les communications relatives à la gestion des demandes d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> Créer huit lettres normalisées en ce qui a trait aux demandes d'indemnisation Créer quatre documents de référence d'une page pour les sujets courants liés aux demandes d'indemnisation Évaluer les méthodes de communication internes pour les travailleurs blessés ou malades, et formuler des recommandations 	
Évaluer la stratégie établie en 2022 pour améliorer le traitement des demandes d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> Terminer l'évaluation et dégager les priorités 	
Élaborer un programme d'intégration et de formation pour les propriétaires de demandes d'indemnisation (ou référents)	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir le contenu d'un tel programme 	

Rendement atteignant ou dépassant la cible Rendement légèrement inférieur à la cible Rendement loin de la cible Redéfinition des priorités pour l'avenir ou changement de direction

Pourcentage de travailleurs blessés qui ont repris le travail dans les six mois

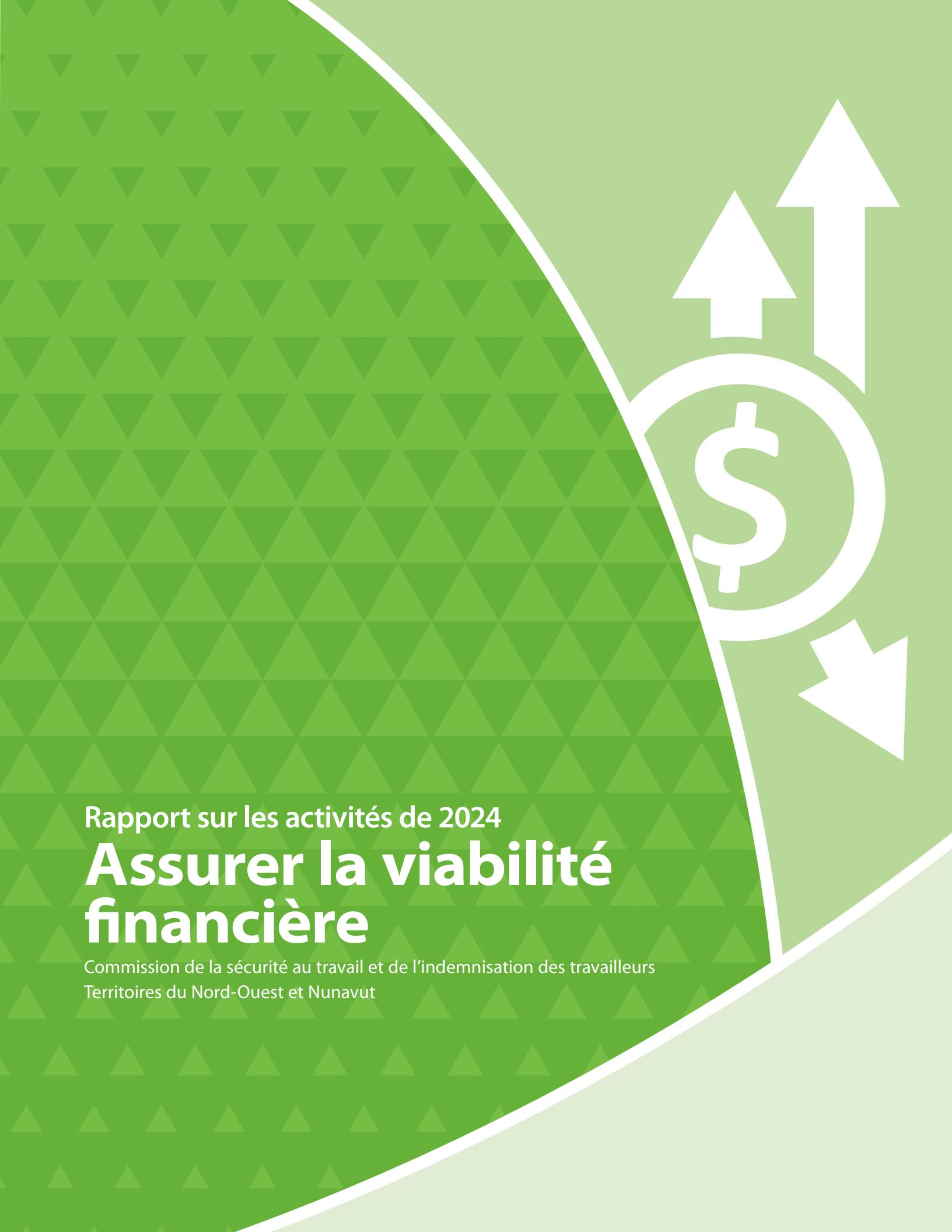


*Ce chiffre représente le pourcentage cumulé des travailleurs blessés aux TNO et au Nunavut qui ont repris le travail dans les six mois.

Vers l'avenir



Nous poursuivons nos efforts pour fournir des services de qualité, en nous concentrant sur le renforcement des processus et sur l'habilitation du personnel de la WSCC à fournir des services accessibles, compréhensibles et efficaces en temps opportun. Nous nous engageons à intégrer nos valeurs fondamentales à nos activités quotidiennes afin d'améliorer la gestion des demandes d'indemnisation, de rationaliser la prestation de services et d'élargir la portée de nos initiatives de sécurisation culturelle.



Rapport sur les activités de 2024

Assurer la viabilité financière

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Indicateurs de rendement clés en 2024

Assurer la viabilité financière

La WSCC utilise des indicateurs de rendement clés (IRC) pour suivre les progrès réalisés vers la concrétisation de ses priorités stratégiques.

Indicateur de rendement clé	Cible en 2024	Résultats en 2024	Évaluation	Cible en 2027
Durée composée moyenne des réclamations	104,4	109,4	-	Baisse de 10 % par rapport à la fin d'exercice 2022
Rendement de l'investissement	5,5 %	13,6 %	✓	5,25 % par année
Niveau de capitalisation	110,7 %	114,0 %	✓	116,4 %

✓ *Rendement atteignant ou dépassant la cible* - *Rendement légèrement inférieur à la cible* ✖ *Rendement loin de la cible* ○ *Redéfinition des priorités pour l'avenir ou changement de direction*



La cible fixée pour **2027** en ce qui a trait au niveau de capitalisation est

116,4 %

La cible fixée pour **2023** en ce qui a trait au niveau de capitalisation était de **115,2 %** dans le rapport annuel 2023, mais a été révisée à **108,8 %**. Les résultats de **2023** sont inchangés, à **107,1 %**.

Quel a été le rendement de nos initiatives visant à assurer la viabilité financière en 2024?

3.1 Confirmer que le Fonds de protection des travailleurs est bien géré

Évaluer si l'externalisation de la gestion des placements du Fonds de protection des travailleurs reste appropriée et estimer le rendement de l'investissement global de cette démarche

INITIATIVE	CIBLE	RENDEMENT
Procéder à un examen du portefeuille de placements existant et repérer les actifs affichant un rendement inférieur à céder ou à restructurer	<ul style="list-style-type: none">Formuler des recommandations pour optimiser le rendement du portefeuille et obtenir une rentabilisation maximale	
Analyser les services du dépositaire des placements	<ul style="list-style-type: none">Élaborer et mettre en œuvre un cadre de surveillance⁽¹⁾	

3.2 Augmenter le niveau de capitalisation de la WSCC

Atteindre un équilibre entre l'offre de services d'indemnisation de qualité aux travailleurs blessés et le maintien de taux de cotisation stables et abordables pour les employeurs

INITIATIVE	CIBLE	RENDEMENT
Évaluer les systèmes de traitement des paiements et le déroulement des tâches afin d'optimiser l'efficacité	<ul style="list-style-type: none">Processus d'examen terminé⁽²⁾	
Élaborer un processus de suivi continu des actifs et des passifs afin de cerner les tendances	<ul style="list-style-type: none">Processus mis en œuvre	

(1) Le cadre de surveillance des services du dépositaire des placements a pris du retard en raison de modifications au contrat et de l'examen juridique de celui-ci; il devrait être achevé au T1 2025.

(2) L'examen du traitement des paiements n'a pas été achevé à temps en raison de retards dans la mise à l'essai du tableau de bord. Cet indicateur retardé devrait être achevé au T1 2025.



Rendement atteignant ou dépassant la cible



Rendement légèrement inférieur à la cible



Rendement loin de la cible



Redéfinition des priorités pour l'avenir ou changement de direction



Assurer la viabilité financière est un processus continu. Au cours de l'année à venir, nous évaluerons les stratégies d'investissement, optimiserons les systèmes de traitement des paiements et maintiendrons un équilibre quant à notre niveau de capitalisation. Il est essentiel que le Fonds de protection des travailleurs dispose de ressources suffisantes pour assurer la prise en charge des travailleurs blessés. En maintenant des fonds suffisants grâce à un mécanisme de financement équitable, nous honorons notre engagement en matière de gestion.



Nos finances

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Commentaire de la direction

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024



Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation 2024

Le commentaire de la direction fournit des précisions concernant les activités financières et le rendement de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (WSCC) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Les états financiers audités suivants font partie intégrante du présent commentaire et doivent être lus parallèlement.

Résumé

La WSCC a connu un redressement financier remarquable en 2024, atteignant un résultat global de 35,9 millions de dollars (M\$), comparativement à une perte de 1,9 M\$ en 2023. Cette amélioration de 393,6 % de position des capitaux propres reflète à la fois un solide rendement des placements et une gestion opérationnelle efficace au cours de la deuxième année de mise en œuvre des normes comptables IFRS 17 et IFRS 9.

Telles sont les principales données financières pour 2024 :

- Augmentation de 74,6 % des revenus nets des placements, qui s'élèvent à 67,9 M\$;
- Croissance de 6,8 % des produits des activités d'assurance, qui atteint 103,9 M\$;
- Amélioration du niveau de capitalisation (actif/passif) de 101,8 % à 108,3 % en vertu de la norme IFRS 17;
- Transition de la réserve d'exploitation d'un déficit de 16,1 M\$ à un solde positif de 23,4 M\$;
- Croissance du total de l'actif de 12,1 %, à 589,9 M\$.

Bien qu'elle soit confrontée à de constants défis liés à l'augmentation des charges afférentes aux services d'assurance et à l'imminence d'une guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis, la gestion financière stratégique de la WSCC a considérablement renforcé notre capacité à remplir notre mandat auprès des employeurs et des travailleurs blessés aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Information prospective

Le présent rapport renferme de l'information prospective qui peut différer des résultats réels. Cette information comporte des hypothèses sur l'avenir et est soumise à des risques et des incertitudes. L'information prospective couvre entre autres les priorités, les objectifs, les mesures, les projections et les observations de la WSCC.

Les risques et les incertitudes au sujet des hypothèses futures peuvent comprendre les marchés financiers changeants, la conjoncture générale et la situation de l'industrie, les dispositions législatives, les normes comptables, les appels et les décisions judiciaires, et d'autres risques, qu'ils soient connus ou non. Aussi, le lecteur doit faire preuve de prudence et ne pas accorder trop de poids à l'information prospective fournie dans le présent document.

Modifications aux hypothèses liées aux évaluations actuarielles

La direction a revu les hypothèses liées aux évaluations des contrats d'assurance pour l'exercice terminé en 2024 afin de s'aligner sur les réalités actuelles et de s'assurer que le passif au titre des contrats d'assurance reflète enfin de compte l'exposition de la WSCC aux obligations actuelles et futures. Les modifications aux hypothèses se sont traduites comme suit :

Modifications aux hypothèses liées aux évaluations

Hypothèse	2024	2023	Effet des modifications sur le passif global
Base de mortalité	Selon la table compilant les statistiques de mortalité de la population générale de Statistique Canada (tables de mortalité pour le Canada, 2020-2022)	Selon la table compilant les statistiques de mortalité de la population générale de Statistique Canada (tables de mortalité pour le Canada, 2010-2012)	4,6 M\$
	Augmentation de 25 % appliquée aux taux de mortalité	Augmentation de 10 % appliquée aux taux de mortalité	
Taux d'actualisation	4,81 %	4,86 %	2,1 M\$
Inflation du secteur médical (à long terme)	4,00 %	4,50 %	5,6 M\$

Aperçu du rendement financier

2024 est le deuxième exercice suivant la mise en œuvre des normes IFRS 17 et IFRS 9. Bien que l'on s'attende à une volatilité des résultats financiers en raison des fluctuations du taux d'actualisation de la norme IFRS 17 et d'autres hypothèses sous-jacentes, la WSCC a fait preuve d'une gestion efficace de ces défis.

Analyse du résultat global total

L'amélioration significative du résultat global total, passé d'une perte de 1,9 M\$ en 2023 à un bénéfice de 35,9 M\$ en 2024, représente un redressement de 37,8 ?4. Cette remarquable reprise est attribuable à plusieurs facteurs :

- Rendement des placements** : Les revenus nets des placements ont augmenté de 29,0 M\$ (74,6 %) pour atteindre 67,9 M\$, reflétant à la fois une amélioration de la conjoncture et une gestion efficace du portefeuille.
- Réduction de l'incidence des charges afférentes aux activités d'assurance** : Les charges afférentes aux activités d'assurance ont diminué de 18,8 M\$ (51 %), passant de 36,9 M\$ en 2023 à 18,1 M\$ en 2024.
- Efficacité opérationnelle** : Malgré l'augmentation des coûts, la WSCC a maintenu un contrôle efficace des dépenses administratives.

Ce rendement témoigne de la résilience de notre stratégie financière au cours du deuxième exercice de mise en œuvre de la norme IFRS 17, démontrant notre capacité à composer avec la volatilité inhérente aux nouvelles normes comptables tout en maintenant la stabilité financière.

Résultat des activités d'assurance

Le résultat des activités d'assurance est passé d'un bénéfice de 2,4 M\$ en 2023 à une perte de 6,6 M\$ en 2024, reflétant les difficultés persistantes dans la gestion des dépenses liées aux activités d'assurance dans le contexte économique actuel. Cette baisse de 9 M\$ nécessite une analyse plus approfondie, soit :

- Croissance des revenus** : Les produits des activités d'assurance se sont accrûs de 6,8 %, passant de 97,3 M\$ à 103,9 M\$, principalement en raison d'une augmentation de 10,3 % de la masse salariale cotisable, qui est passée de 3,9 G\$ à 4,3 G\$.
- Accélération des charges** : Les charges afférentes aux activités d'assurance ont augmenté plus rapidement (16,5 %), passant de 94,9 M\$ à 110,5 M\$, dépassant ainsi la croissance des revenus.

3. Facteurs contribuant à la croissance des charges afférentes aux activités d'assurance :

- Augmentation des coûts liés à l'aide médicale et à l'indemnisation, reflétant les pressions inflationnistes dans le secteur des soins de santé;
- Augmentation des dépenses relatives aux catastrophes de 3,9 M\$ en raison de l'utilisation de la réserve pour les catastrophes;
- Augmentation des dépenses administratives relatives aux charges afférentes aux activités d'assurance.

La divergence entre la croissance des revenus et celle des dépenses met en lumière la nécessité de continuer de mettre l'accent sur l'efficacité opérationnelle et la gestion stratégique des coûts pour que le résultat des activités d'assurance redevienne positif dans les années à venir.



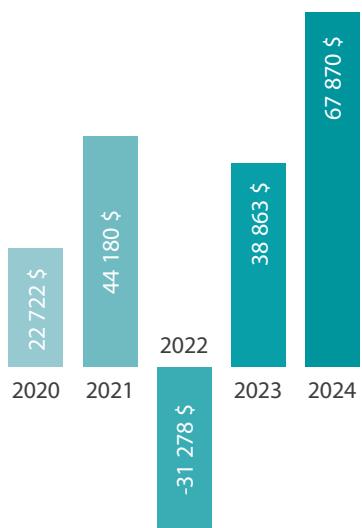
Stratégie d'investissement et rendement du portefeuille

Le portefeuille de la WSCC a connu un rendement exceptionnel en 2024 – les revenus nets des placements se sont élevés à 67,9 M\$, soit une augmentation de 74,6 % par rapport à 2023. Ce résultat reflète à la fois l'amélioration des conditions du marché et l'effet de notre approche stratégique de la gestion des placements :

1. **Répartition des actifs :** Notre portefeuille continue d'évoluer vers une plus grande diversification des catégories d'actifs, en équilibrant le potentiel de croissance et la gestion des risques.
2. **Rendement par rapport aux indices de référence :** Malgré un rendement net de 13,6 %, le positionnement défensif du portefeuille s'est traduit par une sous-performance par rapport à l'indice de référence.
3. **Perspective à long terme :** Notre stratégie d'investissement reste axée sur la stabilité à long terme pour respecter nos obligations permanentes envers les travailleurs blessés.

La tendance sur cinq ans montre la volatilité inhérente au rendement des placements, l'année 2024 représentant le rendement le plus élevé de cette période avec 67,8 M\$, comparativement à 38,9 M\$ en 2023, -31,3 M\$ en 2022, 44,2 M\$ en 2021 et 22,7 M\$ en 2020. Cela renforce l'importance de maintenir une approche d'investissement disciplinée et à long terme plutôt que de réagir aux fluctuations à court terme du marché.

Revenus de placements
(en milliers \$)



Produits financiers et charges afférentes aux activités d'assurance

La variation de 51 % des charges d'une année à l'autre, soit de 36,9 M\$ en 2023 à 18,1 M\$ en 2024, est en grande partie attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt et au changement qui en résulte dans le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif au titre des contrats d'assurance.

Résultat financier net de l'assurance

Le résultat financier net de l'assurance est un indicateur essentiel qui met en évidence la corrélation entre les revenus nets de placements générés par la gestion du portefeuille de placements de la WSCC et l'incidence des produits financiers ou des charges financières (valeur nette) découlant des résultats des contrats d'assurance. Compte tenu de la nature à long terme de la stratégie de la WSCC, un résultat financier net de l'assurance qui est positif indique que les revenus d'assurance et de placements dépassent les frais d'assurance et la croissance du passif au titre des contrats d'assurance. Un résultat positif est donc enregistré pour l'exercice.

Ce résultat comprend l'effet des changements aux taux d'actualisation utilisés pour mesurer la valeur temps de l'argent et les variations de cette valeur, ainsi que l'effet du risque financier et de ses variations. Il tient également compte des hypothèses financières retenues lors de l'évaluation du passif des contrats d'assurance de la WSCC. Le résultat est de 43,2 M\$ en 2024 comparativement à 4,4 M\$ en 2023, ce qui constitue une amélioration significative de 38,8 M\$ ou 882,1 %.

Autres revenus et charges

Frais d'administration et frais généraux : Ces frais représentent l'excédent des coûts administratifs après l'affectation aux coûts de gestion des réclamations. Une augmentation, bien que modeste, indique une hausse des coûts opérationnels de 7,5 M\$ à 8,9 M\$ pour l'exercice en cours, principalement en raison de l'inflation et des salaires plus élevés.

Amendes et revenus divers Une augmentation modérée, due aux pénalités pour paiements en retard et aux recouvrements, a entraîné une hausse de 1,9 M\$, comparativement à 1,3 M\$ pour l'exercice précédent.

Autres éléments du résultat global (revenus ou pertes) : La perte ou le gain de réévaluation sur le régime à prestations déterminées était de 260 000 \$ en 2024, comparativement à 83 000 \$ en 2023. Ces montants reflètent l'incidence des changements au régime à prestations déterminées qui n'affecteront pas l'excédent ou la perte dans les périodes ultérieures.

Situation financière

L'état de la situation financière offre un aperçu des actifs, du passif et des capitaux propres de la WSCC au 31 décembre pour les exercices **2024** et 2023. Les changements significatifs de la situation financière, qui donnent un aperçu de la santé financière et de l'efficacité de la WSCC, sont analysés ci-dessous :

Actifs

L'analyse des actifs révèle une augmentation de leur total de 526,4 M\$ au 31 décembre 2023 à **589,9 M\$** à la fin de 2024; les investissements montrent une augmentation notable de 486,5 M\$ en décembre 2023 à 555,4 M\$ à la fin de 2024. Cette augmentation est attribuable à l'efficacité de la stratégie d'investissement de la WSCC et à l'appréciation de la valeur des placements. Une telle évolution reflète à la fois les activités opérationnelles de la Commission et les décisions stratégiques en matière de gestion financière prises au cours de la période.

Portefeuille de placements
(en milliers \$)



Passif

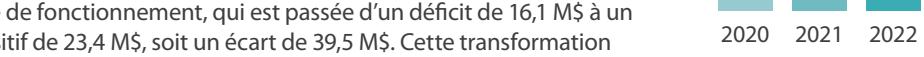
Le passif total de décembre 2023 à la fin de 2024 indique une augmentation de 517,3 M\$ à **544,8 M\$**. L'augmentation du passif observée est liée au passif des contrats d'assurance. Celui-ci s'est considérablement accru, passant de 491,4 M\$ en décembre 2023 à **521,9 M\$** à la fin de 2024. Cet accroissement est principalement attribuable aux hypothèses sous-jacentes, à l'augmentation des paiements au titre des réclamations et à l'impact des catastrophes réalisées.

Situation financière et capitaux propres

La situation financière de la WSCC s'est considérablement renforcée en 2024, le total des capitaux propres passant de 9,1 M\$ à 45,1 M\$, soit une amélioration de 393,6 %. Ce changement remarquable mérite un examen plus approfondi :

1. **Réserve d'exploitation :** L'amélioration la plus spectaculaire concerne la réserve de fonctionnement, qui est passée d'un déficit de 16,1 M\$ à un solde positif de 23,4 M\$, soit un écart de 39,5 M\$. Cette transformation reflète à la fois un solide rendement des placements et une gestion efficace des activités d'assurance.

2. **Réserve pour catastrophes :** La WSCC a connu un événement catastrophique qui a entraîné l'utilisation de 3,9 M\$ de la réserve pour catastrophes. Conformément à notre stratégie de financement, qui exige que la réserve pour catastrophes représente 5 % du passif total, nous avons reconstitué cette réserve pour catastrophes épuisée par un transfert de 7,1 M\$ de la réserve d'exploitation, nous assurant ainsi de rester prêts face à de futurs événements catastrophiques. L'effet net a consisté en une augmentation de la réserve pour catastrophe de 23,1 M\$ à 26,2 M\$ dans les états financiers non audités, établis selon la base de capitalisation.



Année	Réserve pour catastrophes (M\$)
2020	23,1
2021	26,2
2022	26,2
2023	26,2
2024	26,2



	Base de capitalisation (non auditée)		Norme IFRS 17	
	2024	2023	2024	2023
	(milliers \$)	(milliers \$)	(milliers \$)	(milliers \$)
Réserve d'exploitation	44 952	9 915	23 415	(16 123)
Réserve pour remplacement des immobilisations	2 494	2 163	2 494	2 163
Réserve pour catastrophes	26 230	23 094	19 173	23 094
Capitaux propres	73 676	35 172	45 082	9 134

Niveau de capitalisation

Selon l'approche reposant sur la norme IFRS 17, le coefficient de capitalisation de 108,3 % (2023 : 101,8 %) indique que pour chaque dollar de passif, il y a 1,083 \$ en actifs. Ce coefficient démontre une position de surcapitalisation légère selon les exigences de cette norme comptable. En revanche, le coefficient de capitalisation de 114,0 % (2023 : 107,1 %) établi selon la base de capitalisation indique un excédent de capitalisation plus important, les actifs et les réserves dépassant encore plus le passif. Le rendement de l'investissement net de 67,9 M\$ (2023 : 38,9 M\$) ainsi qu'une gestion prudente des fonds disponibles et des dépenses sont en grande partie à l'origine de l'excédent de capitalisation. La direction continuera de surveiller la capitalisation au cours des prochains exercices. Pour la période de 2022 à 2024, la tendance reflète une utilisation prudente des ressources par la direction pour répondre aux obligations liées aux contrats d'assurance.

Les niveaux de capitalisation selon la norme IFRS 17 et les normes comptables de base de financement fournissent des éléments d'information clés sur la situation financière de la WSCC pour l'exercice se terminant en 2024. Bien que les deux niveaux affichent une bonne santé financière, l'écart entre les coefficients de capitalisation souligne l'importance du choix des normes comptables et leur incidence sur l'information financière. Pour atteindre la cible optimale à long terme de 125 %, la WSCC doit tirer parti de pratiques de gestion financière stratégiques, maximiser l'efficacité opérationnelle et saisir des occasions de croissance tout en gérant prudemment le passif. En s'alignant sur le niveau de capitalisation cible, la WSCC peut renforcer sa résilience financière, mieux se préparer aux éventualités et obtenir un succès opérationnel durable dans l'environnement réglementaire dynamique des commissions des accidents du travail au Canada.

	Base de capitalisation (non auditée)			Norme IFRS 17		
	2024 (milliers \$)	2023 (milliers \$)	2022 (milliers \$)	2024 (milliers \$)	2023 (milliers \$)	2022 (milliers \$)
Total de l'actif	598 108	533 479	495 920	589 889	526 414	487 484
Total du passif	524 432	498 307	474 604	544 807	517 280	476 470
Actif/passif	114,0 %	107,1 %	104,5 %	108,3 %	101,8 %	102,3 %

Gestion des risques

La WSCC est confrontée à plusieurs risques financiers qui exigent une gestion prudente :

- Risque de volatilité des marchés :** La volatilité inhérente aux marchés financiers a une incidence directe sur notre portefeuille de placements et, dans le contexte de la norme IFRS 17, intensifie la volatilité du passif des contrats d'assurance en raison des fluctuations du taux d'actualisation.
- Risque d'inflation :** La hausse de l'inflation, surtout en ce qui a trait aux dépenses médicales, continue de peser sur les charges afférentes aux activités d'assurance et le passif à long terme.
- Évolution démographique :** L'évolution démographique de la main-d'œuvre aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pourrait avoir une incidence sur les recettes de cotisations futures et sur les tendances relatives aux demandes d'indemnisation.

Nos stratégies d'atténuation des risques comprennent :

- la poursuite de la diversification du portefeuille pour composer avec la volatilité des placements;
- la révision régulière des hypothèses actuarielles pour tenir compte des conditions économiques actuelles;
- la mise en œuvre d'initiatives axées sur l'efficacité opérationnelle pour contrôler les coûts administratifs;
- une gestion prudente des réserves pour assurer la stabilité financière.

Rendement financier et perspectives

Bien qu'elle repose sur une approche fondée sur des principes, la norme IFRS 17 entraîne une volatilité inhérente du marché, qui, si elle est prise pour déterminer le financement, pourrait entraîner des changements importants dans les cotisations des employeurs. Compte tenu de cette volatilité, la WSCC continuera d'utiliser la base de capitalisation (vision à long terme) nécessaire pour équilibrer les droits et obligations des travailleurs blessés et des employeurs couverts, comme l'exigent les principes de Meredith et la législation sur l'indemnisation des accidents du travail, et pour maintenir la stabilité des taux de cotisation. Cette approche est conforme aux pratiques actuarielles reconnues pour les évaluations du passif au titre des contrats d'assurance et, par conséquent, le taux d'actualisation utilisé pour ce passif suit les politiques en matière de capitalisation et de placements établies par la WSCC.

Le maximum annuel de rémunération assurable (MARA) de 2024 a augmenté par rapport à 2023, passant de 107 400 \$ à 110 600 \$. Le MARA représente le niveau maximal du salaire couvert des employés, qui est utilisé pour déterminer le montant des prestations. Il est fixé chaque année, conformément à la politique 00.04 de la WSCC, Maximum annuel de rémunération assurable. C'est un facteur crucial dans le traitement des demandes d'indemnisation et le calcul des gains assurables des employeurs. Le taux de cotisation provisoire a été maintenu : il était de 2,40 \$/100 \$ de la masse salariale cotisable en 2023 et il l'est resté en 2024.

Perspectives pour 2025

À l'horizon 2025, la WSCC prévoit ce qui suit :

- Taux de cotisation :** Compte tenu de l'amélioration de notre situation financière, nous maintiendrons le taux d'imposition provisoire à 2,40 \$/100 \$ de la masse salariale cotisable pour 2025.
- Ajustement du MARA :** Le maximum annuel de rémunération assurable (MARA) augmentera en 2025 pour atteindre 112 600 \$ et 113 900 \$ aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut respectivement, reflétant ainsi l'inflation des salaires et garantissant une couverture adéquate pour les travailleurs.
- Difficultés financières :** Nous anticipons une pression continue sur les charges afférentes aux activités d'assurance en raison de l'inflation du secteur médical et du risque de volatilité des taux d'actualisation dans le contexte de la norme IFRS 17.
- Initiatives stratégiques :** La WSCC mettra en œuvre des mesures améliorées de contrôle des coûts et des pratiques de gestion des demandes d'indemnisation afin d'améliorer le résultat des activités d'assurance.

Complexité des enjeux tarifaires

De concert avec nos partenaires, nous continuons de suivre l'évolution de la situation tarifaire entre le Canada et les États-Unis ainsi que ses possibles répercussions sur les deux territoires. Les récents événements ont créé un climat d'incertitude économique qui mérite un examen attentif. La WSCC reste déterminée à trouver un équilibre entre ses responsabilités envers les travailleurs blessés et le maintien de taux de cotisation stables et abordables pour les employeurs. Notre approche stratégique comprend :

- un suivi continu des répercussions propres à notre secteur afin d'anticiper les fluctuations des recettes tirées des cotisations de même que les tendances du marché du travail;
- une gestion financière prudente pour assurer la stabilité pendant cette période d'incertitude commerciale.

Nous reconnaissons que les communautés nordiques sont confrontées à des défis uniques avec la mise en place de tarifs en raison de leur isolement géographique et de leur faible diversité économique. La WSCC continuera d'adapter ses stratégies pour soutenir les travailleurs et les employeurs à mesure que la situation tarifaire évolue.

Conclusion

Les résultats financiers pour 2024 démontrent la résilience de la WSCC et sa capacité à composer avec les complexités liées à la norme IFRS 17 tout en restant centrée sur sa mission principale. L'amélioration significative de notre situation financière constitue une base plus solide pour remplir nos obligations envers les intervenants des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Bien que des défis demeurent, en particulier dans la gestion des dépenses croissantes qui découlent des activités d'assurance, et que la menace d'une guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis semble imminente, notre approche stratégique de la gestion financière et de l'atténuation des risques nous positionne bien pour maintenir la stabilité et la croissance. Nous restons résolus à présenter l'information à notre disposition avec transparence et à assurer une gestion financière prudente alors que nous avançons vers l'avenir.



Harry Cassie, M.Ph., MBA, CPA, CGA, expert-comptable agréé (compagnon), examinateur agréé en matière de fraudes et gestionnaire agréé
Vice-président et dirigeant principal des finances

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Le 24 avril 2025

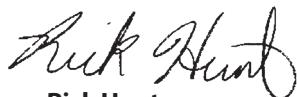
Les présents états financiers de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (la Commission) ainsi que tous les renseignements du présent rapport annuel relèvent de la direction de la Commission, et ils ont été révisés et approuvés par le Conseil de gouvernance. Ils ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants, comme le passif au titre des contrats d'assurance, qui se fondent nécessairement sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et conformes aux dispositions législatives particulières, que les actifs sont protégés et que les dossiers appropriés sont tenus.

Le Conseil de gouvernance veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Il est composé de membres n'étant pas des employés de la Commission, qui rencontrent régulièrement la direction et les vérificateurs externes. Les vérificateurs externes bénéficient d'un accès libre et entier au Conseil de gouvernance.

La vérificatrice générale du Canada effectue annuellement un audit indépendant et objectif des états financiers de la WSCC dans le but d'exprimer une opinion sur ceux-ci. Elle s'assure également que les opérations dont elle a pris connaissance dans le cadre de l'audit sont, à tous égards importants, conformes à des dispositions législatives particulières.

TELUS Santé, une société indépendante d'actuaires-conseils, a réalisé une évaluation actuarielle et émis un avis quant au caractère adéquat du passif au titre des contrats d'assurance de la Commission.



Rick Hunt
Président-directeur général



Harry Cassie, M.Ph., MBA, CPA, CGA, expert-comptable agréé (compagnon), examinateur agréé en matière de fraudes et gestionnaire agréé
Vice-président et dirigeant principal des finances

Opinion actuarielle



J'ai réalisé l'évaluation actuarielle sur le passif au titre des prestations de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (la Commission) en date du 31 décembre 2024 (la date de l'évaluation), conformément aux exigences de la norme IRFS 17. Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion fait partie intégrante de ce rapport.

À mon avis :

1. Les données sur lesquelles cette évaluation est fondée ont été fournies par la Commission conformément aux directives que nous avons fournies. Nous avons vérifié le caractère raisonnable des données selon ce qui nous semblait approprié et sommes arrivés à la conclusion que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
2. Les hypothèses actuarielles adoptées lors du calcul du passif sont adéquates et appropriées aux fins de l'évaluation.
3. Les méthodes utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et conformes aux normes actuarielles acceptées pour les organismes d'indemnisation des travailleurs au Canada.
4. L'estimation du passif actuariel à la date de l'évaluation est de 522 941 000 \$. Ce montant comprend les provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs que l'on s'attend à payer après la date de l'évaluation pour les réclamations survenues avant ou à la date de l'évaluation. L'évaluation tient compte d'une provision pour les réclamations futures découlant des maladies professionnelles à longue période de latence. Le passif ne comprend pas les employeurs auto-assurés ni les réclamations liées à la récolte des ressources fauniques. Il couvre des provisions pour les paiements de pension suspendus, y compris les soldes historiques non réclamés; les chiffres ont été obtenus auprès du personnel des Services financiers de la Commission.
5. Le montant du passif actuariel comprend une provision appropriée pour l'ensemble des obligations en matière d'indemnisation pour préjudice corporel, compte tenu de la comptabilité du régime.
6. Ce rapport a été produit et les opinions qui y figurent ont été exprimées conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.
7. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs*, L.T.N.-O. de 2007, ch. 21, de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs*, L.Nun. 2007, ch. 15, ainsi que des politiques et pratiques de la WSCC en vigueur à la date de l'évaluation.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jeff Queen".

Jeff Queen, FICA

Ce rapport a été soumis au processus d'évaluation par les pairs et examiné par Sekayi Campbell, FICA.

Rapport de l'auditeur indépendant



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux ministres responsables de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (la « Commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs* des Territoires du Nord-Ouest et ses règlements ainsi que la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs* du Nunavut et ses règlements.

À notre avis, les opérations de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB ont été appliqués de la même

manière qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et les états financiers sont conformes à ces livres.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Lana Dar, CPA, CA
Directrice principale

Vancouver, Canada
Le 24 avril 2025

États financiers

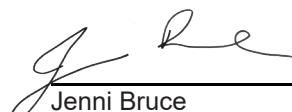
État de la situation financière

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
ACTIFS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 906	25 490
Placements (notes 5 et 20)	555 418	486 450
Créances (note 6)	1 833	2 557
Charges payées d'avance	1 375	674
Immobilisations corporelles (note 7)	5 851	6 162
Actifs incorporels (note 8)	1 098	1 493
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 9)	4 408	3 588
TOTAL DES ACTIFS	589 889	526 414
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments du passif (note 10)	2 318	4 612
Salaires et traitements payables	3 242	3 966
Obligations locatives (note 9)	4 584	3 872
Passif au titre des contrats d'assurance (note 11)	521 935	491 442
Passif au titre des contrats (note 13)	9 710	10 689
Revenus différés (note 13)	2 039	1 833
Avantages postérieurs à l'emploi	979	866
	544 807	517 280
CAPITAUX PROPRES		
Réserve d'exploitation (note 14.a)	23 415	(16 123)
Réserve pour remplacement des immobilisations (note 14.b)	2 494	2 163
Réserve pour catastrophes (note 14.c)	19 173	23 094
	45 082	9 134
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	589 889	526 414

Engagements (note 15), éventualités (note 16)
et événements subséquents (note 21)

État approuvé par le Conseil de gouvernance :



Jenni Bruce
Présidente du Conseil de gouvernance

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2024 \$	2023 \$
PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET CHARGES AFFÉRENTES		
Produits des activités d'assurance	103 920	97 327
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 12)	(110 541)	(94 914)
Résultat des activités d'assurance	(6 621)	2 413
Revenus (pertes) de placements		
Intérêts	1 059	887
Dividendes	33 435	26 348
Gains de placements (note 5.a)	34 628	12 659
Frais de placement	(1 252)	(1 031)
Revenus nets de placements	67 870	38 863
Produits financiers (charges financières) d'assurance pour les contrats d'assurance émis (note 12)	(18 097)	(36 882)
Résultats financiers nets de l'assurance	43 152	4 394
AUTRES PRODUITS ET CHARGES		
Frais d'administration et frais généraux (note 18)	(8 849)	(7 492)
Amendes et revenus divers	1 905	1 301
Autres produits (charges) nets	(6 944)	(6 191)
Revenus (pertes) avant les autres éléments du résultat global	36 208	(1 797)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultats au cours de périodes ultérieures :		
Gains (pertes) de réévaluation sur un régime à prestations déterminées	(260)	(83)
Total du résultat global (pertes)	35 948	(1 880)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	Réserve d'exploitation \$	Réserve pour remplacement des immobilisations \$	Réserve pour catastrophes \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2022	(14 863)	2 783	23 094	11 014
Revenus (pertes) avant les autres éléments du résultat global	(1 797)	-	-	(1 797)
Pertes de réévaluation sur un régime à prestations déterminées	(83)	-	-	(83)
Transfert de la réserve pour remplacement des immobilisations	620	(620)	-	-
Solde au 31 décembre 2023	(16 123)	2 163	23 094	9 134
Revenus (pertes) avant les autres éléments du résultat global	36 208	-	-	36 208
Pertes de réévaluation sur un régime à prestations déterminées	(260)	-	-	(260)
Transfert à la réserve pour remplacement des immobilisations	(331)	331	-	-
Transfert de la réserve pour catastrophes (note 14)	3 921	-	(3 921)	-
Solde au 31 décembre 2024	23 415	2 494	19 173	45 082

Gestion des immobilisations et réserves (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2024 \$	2023 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Encaissements :		
Employeurs – produits des activités d'assurance	102 779	98 268
Revenus divers	2 498	593
Décaissements :		
Paiements au titre des coûts des réclamations et de la gestion des réclamations	(99 439)	(89 268)
Paiement net aux exploitants de ressources	(819)	(773)
Achat de biens et de services	(6 867)	(5 317)
Intérêts sur les obligations locatives	(119)	(277)
Frais de placement	(1 252)	(1 031)
Flux de trésorerie (utilisé) provenant des activités d'exploitation	(3 219)	2 195
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la vente de placements	141 881	72 760
Achat de placements	(176 210)	(99 520)
Dividendes	33 424	25 908
Intérêts reçus	1 100	887
Achat d'actifs incorporels	-	(51)
Achat d'immobilisations corporelles	(383)	(1 452)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(188)	(1 468)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Principal de l'obligation locative	(2 177)	(1 834)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 177)	(1 834)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5 584)	(1 107)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – en début d'exercice	25 490	26 597
Trésorerie et équivalents de trésorerie – en fin d'exercice	19 906	25 490

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (la Commission) est domiciliée au Canada. La Commission, une entité territoriale, a été établie et mène ses activités en vertu des *Lois sur l'indemnisation des travailleurs* des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (les Lois). De plus, elle est responsable de l'application des *Lois sur la sécurité*, des *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* et des *Lois sur l'usage des explosifs* des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu ni à la taxe sur les produits et services.

La Commission a son bureau principal à Yellowknife, aux Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'un bureau régional à Iqaluit, au Nunavut (tous deux au Canada).

Le mandat de la Commission est de fournir aux travailleuses et travailleurs blessés des prestations et de percevoir des cotisations auprès des employeurs pour couvrir le coût actuel et futur des réclamations existantes et des réclamations liées aux maladies professionnelles latentes. La Commission a également la responsabilité d'établir des programmes de sensibilisation à la sécurité et de surveiller et faire appliquer les pratiques de sécurité en milieu de travail.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Nunavut ont signé une entente intergouvernementale qui prévoit une commission commune de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleuses et travailleurs afin de permettre à la Commission de demeurer une seule et même entité au service des deux territoires. Pour annuler cette entente, l'une ou l'autre des parties doit donner un préavis correspondant à au moins un exercice complet.

2. Déclaration de conformité, base de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB pour International Accounting Standards Board).

Le Conseil de gouvernance a autorisé la publication des états financiers le 24 avril 2025.

Mode de préparation

Les états financiers ont été préparés d'après les coûts historiques, sauf pour certains actifs et éléments du passif évalués à la juste valeur, comme l'expliquent les méthodes comptables. Ils sont présentés en dollars canadiens et arrondis au millier près (000 \$). Les renseignements significatifs en matière de méthodes comptables sont résumés comme suit :

a) Présentation des états financiers

La Commission présente les éléments d'actif et de passif dans l'état de la situation financière en ordre de liquidité. Lorsque des éléments contiennent des montants qui devraient être recouvrés ou réglés après plus d'un an et des montants qui devraient être recouvrés dans l'année qui suit la période de déclaration, la Commission présente les deux composantes dans les notes complémentaires aux états financiers.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Commission devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels ont expiré ou lorsque les risques et les avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou échu.

Les actifs financiers sont classés comme suit : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. La classification est déterminée par le modèle opérationnel de la Commission pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le modèle opérationnel détermine si les flux de trésorerie résulteront de la perception de flux de trésorerie contractuels, de la vente d'actifs financiers ou des deux. La comptabilisation initiale dépend du but pour lequel le placement a été acquis. L'achat et la vente d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement pour tous les instruments financiers.

Les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultats sont présentés dans les revenus de placements, à l'exception de la perte de valeur sur les créances, qui est présentée dans les frais d'administration.

Les revenus de placements comprennent les intérêts et les dividendes gagnés au cours de la période, les gains et pertes réalisés au cours de la période découlant de la vente de placements ainsi que les gains et pertes non réalisés découlant des fluctuations de la juste valeur au cours de la période, déduction faite des frais de gestion des placements.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers qui sont détenus dans un modèle opérationnel autre que celui de détention à des fins de recouvrement ou à des fins de recouvrement et de vente sont classés dans la catégorie « à la juste valeur par le biais du résultat net ». En outre, quel que soit le modèle opérationnel, les actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels ne concernent pas uniquement le paiement du capital et des intérêts sont comptabilisés dans cette catégorie. Une organisation peut également choisir de classer ses actifs dans cette catégorie si une autre catégorie entraîne une non-concordance comptable.

Les actifs de cette catégorie comprennent le portefeuille de placements de la Commission, y compris les instruments à revenu fixe, le fonds d'infrastructure, les capitaux propres et les placements de portefeuille en biens immobiliers.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec les gains ou les pertes réalisés ainsi que les variations des gains et des pertes non réalisés, comptabilisés en résultat net comme revenus de placements. La juste valeur des investissements cotés est établie en fonction des cours de clôture du marché. Les coûts de transaction directement liés à la juste valeur par le biais du résultat net des actifs financiers sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Tous les placements, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie gérés par des gestionnaires de placements, sont classés comme des placements à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels ont été désignés par la Commission comme des placements à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme IFRS 9.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût après amortissement si les conditions suivantes sont remplies :

- Leur détention s'inscrit dans un modèle opérationnel dont l'objectif est de détenir des actifs financiers et de percevoir leurs flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs sont d'abord comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif. Les intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sont compris dans les revenus de placements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances entrent dans cette catégorie.

Les créances sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues conformément aux modalités du contrat connexe et sont à court terme; par conséquent, la valeur comptable nette est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les coûts de transaction sont capitalisés au moment de la constatation initiale et sont comptabilisés en résultat selon la méthode de l'intérêt effectif. Les gains et pertes réalisés ainsi que les intérêts sont comptabilisés en résultat comme revenus de placements.

Dépréciation d'actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation dans la norme IFRS 9 utilisent davantage de renseignements de nature prospective pour comptabiliser les pertes de crédit attendues – le « modèle des pertes de crédit attendues ». Les instruments entrant dans le champ d'application des exigences comprennent les actifs financiers évalués au coût amorti.

La comptabilisation d'une dépréciation exige que la Commission tienne compte d'un large éventail de renseignements lors de l'évaluation du risque de crédit et des pertes de crédit attendues, notamment des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier. La Commission a choisi d'utiliser la méthode simplifiée des pertes sur créances. Les créances comprennent une estimation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie en utilisant la méthode simplifiée avec une provision en prévision des créances douteuses. Elles sont régulièrement examinées pour déterminer si le compte doit être radié. Les créances clients sont radiées, autrement dit décomptabilisées, lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement. Toute reprise de radiation est imputée à l'état du résultat global lorsqu'elle est reçue.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Autres éléments

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés comme des revenus dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés. Les revenus d'intérêts sur des actifs financiers sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont constatés en résultats lorsque le droit de recevoir le paiement est établi. Les frais de transaction sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et pertes réalisés sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change découlant de la conversion des soldes en devises à la fin de l'exercice et des opérations en devises au cours de l'exercice sont comptabilisés comme des revenus de placements dans l'état du résultat global.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement classés comme étant « évalués ultérieurement au coût amorti » ou comme des « passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ». Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction, sauf s'ils sont désignés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les dérivés et les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat, qui sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur, les profits ou les pertes étant comptabilisés en résultat net (à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont désignés et efficaces comme instruments de couverture).

Toutes les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un passif financier qui sont déclarées en résultat net sont incluses dans les charges ou les produits financiers.

Les passifs financiers de la Commission comprennent les créateurs, les charges à payer et d'autres éléments du passif, les traitements et salaires payables, les obligations locatives et le passif au titre des contrats, et ils sont classés et évalués au coût amorti. En raison de leur nature à court terme, la valeur comptable de ces créateurs est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de cet actif arrivent à expiration, ou que les droits de réception des flux de trésorerie sont transférés dans le cadre d'une transaction au cours de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. La Commission décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont remplies, sont annulées ou expirent.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Hiérarchie de la juste valeur

Tous les éléments d'actif et de passif pour lesquels la juste valeur est évaluée ou indiquée dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie des données d'entrée pour les techniques d'évaluation suivantes :

- Le niveau 1 est utilisé lorsqu'il y a des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques, par exemple :
 - des titres négociés en bourse;
 - des unités de fonds distincts dont la valeur théorique est établie quotidiennement.
- Le niveau 2 est utilisé lorsqu'il y a d'autres techniques pour lesquelles toutes les données qui ont une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée sont observables, directement ou indirectement, par exemple :
 - les évaluations fondées sur des évaluations des biens, elles-mêmes fondées sur des mesures de marché observables telles que les taux de capitalisation, les taux de croissance ou les taux de location;
 - des obligations négociées hors cote plutôt qu'en bourse.
- Le niveau 3 est utilisé lorsqu'il y a des techniques qui utilisent des données ayant une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée et qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Un changement dans la méthode d'évaluation peut entraîner des transferts vers ou depuis le niveau attribué à un actif. La politique de la Commission est de comptabiliser les transferts vers ou depuis les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de situation qui a occasionné le transfert.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie et de l'état de la situation financière, la trésorerie comprend les instruments du marché monétaire ayant une durée de trois mois ou moins au moment de leur acquisition et qui sont facilement convertibles en espèces. Les liquidités détenues par les gestionnaires de placements pour être investies sont incluses dans la trésorerie.

d) Contrats d'assurance

Classement

Les contrats d'assurance sont des contrats en vertu desquels la Commission accepte un risque d'assurance important de la part d'un employeur, en convenant d'indemniser le travailleur blessé en cas de blessure au travail. La Commission détermine si elle a un risque d'assurance important en comparant les prestations payables après un événement assuré avec les prestations payables si l'événement assuré ne se produit pas.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

d) Contrats d'assurance (suite)

Séparation des composants

La Commission évalue ses contrats d'assurance pour déterminer s'ils contiennent des éléments distincts qui doivent être comptabilisés en vertu d'une autre norme IFRS. Après avoir séparé les différents composants, elle applique la norme IFRS 17 à tous les autres composants du contrat d'assurance. La Commission a séparé l'arrangement avec les récolteurs de ressources renouvelables (chasseurs et piégeurs) et applique la norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, telle que décrite plus en détail à la note 13.

Niveau de regroupement

La norme IFRS 17 impose à la Commission de déterminer le niveau de regroupement pour l'application de ses exigences. Les groupes de contrats comportant des risques similaires sont gérés ensemble et regroupés en portefeuilles. Les portefeuilles de contrats sont ensuite divisés en trois catégories en fonction de la rentabilité attendue au moment de leur création : les contrats déficitaires (le cas échéant), les contrats ne présentant aucun risque significatif de devenir déficitaires (le cas échéant) et les contrats restants. La norme IFRS 17 exige également qu'aucun groupe ne contienne, aux fins de regroupement, des contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

La Commission a choisi de regrouper les contrats d'assurance émis en un seul portefeuille par année, ces contrats durant tous un an (de janvier à décembre) – tous les contrats d'assurance de la Commission sont émis au même moment chaque année ou au cours de la même période de couverture annuelle pour les nouveaux employeurs. Ce portefeuille unique est composé de contrats d'assurance individuels visant à fournir des prestations d'assurance aux travailleurs blessés. Le portefeuille de contrats est ensuite divisé en fonction de la rentabilité. Au cours de chaque année, le portefeuille de contrats d'assurance est divisé comme suit :

- Groupe de contrats d'assurance qui sont déficitaires lors de la comptabilisation initiale (le cas échéant);
- Groupe de contrats d'assurance qui, lors de la comptabilisation initiale, n'ont aucune possibilité significative de devenir déficitaires ultérieurement (le cas échéant);
- Groupe de contrats d'assurance restants au sein du groupe (le cas échéant).

La Commission procède à une évaluation annuelle de la rentabilité de son portefeuille afin de déterminer la rentabilité escomptée. Elle affecte chaque portefeuille annuel au même groupe de rentabilité en fonction de ses stratégies de tarification et de gestion des risques fondées sur le risque collectif de tous les employeurs assurés.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

d) Contrats d'assurance (suite)

Comptabilisation

La Commission comptabilise les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet à compter de la première des dates ou de la situation suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- La date à laquelle le premier paiement est dû par un employeur ou à laquelle le premier paiement est reçu;
- Pour un groupe de contrats déficitaires, si les faits et les circonstances indiquent un déficit.

Les contrats d'assurance de la Commission sont comptabilisés sur une base annuelle, la date de comptabilisation initiale étant généralement le 1^{er} janvier (à l'exception des nouveaux employeurs de la Commission). Les contrats de la Commission entrent en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année pour les employeurs existants, ce qui coïncide avec le début de la période de couverture et lorsque les taux de cotisation sont considérés comme contraignants. De nouveaux employeurs sont ajoutés au portefeuille de contrats d'assurance lorsque l'une des conditions ci-dessus est remplie.

Périmètre du contrat

Le périmètre du contrat est utilisé pour déterminer les flux de trésorerie à inclure dans les groupes de contrats d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services liés à un contrat d'assurance cesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La Commission a la capacité de réévaluer les risques de l'employeur et, par conséquent, de fixer un prix qui reflète ces risques;
- Les deux critères suivants sont remplis :
 - La Commission a la capacité de fixer le prix du groupe de contrats de manière à ce qu'il reflète le risque réévalué du groupe de contrats d'assurance;
 - La tarification des primes liées à la couverture jusqu'à la date de réévaluation des risques ne reflète pas les risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

La Commission a déterminé que les contrats d'assurance ont une durée annuelle qui est garantie renouvelable chaque année. Toutefois, elle a la capacité de réévaluer les primes en fonction du risque, de l'expérience et des données historiques chaque année. Étant donné que l'obligation substantielle de fournir à l'employeur une couverture d'assurance prend fin lorsque la Commission a la capacité de réévaluer les risques de l'employeur, la limite du contrat et les flux de trésorerie sont considérés comme étant d'un an.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

d) Contrats d'assurance (suite)

Mesure

La Commission utilise la méthode de la répartition des primes pour tous les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet à des employeurs parce que la période de couverture de chaque contrat d'assurance est d'un an ou moins, y compris les services prévus aux contrats d'assurance découlant de toutes les primes comprises dans le périmètre du contrat.

Mesure initiale

Pour les groupes de contrats d'assurance qui ne sont pas déficitaires lors de la comptabilisation initiale, la Commission évalue le passif pour la couverture restante comme les primes perçues, le cas échéant, à la date de la comptabilisation initiale. Elle a choisi de comptabiliser immédiatement en charges tout coût d'acquisition et n'engage aucun autre flux de trésorerie avant la date de début du contrat. Par conséquent, aucun autre ajustement n'est apporté au passif pour la couverture restante lors de la comptabilisation initiale. Lorsque le périmètre du contrat est d'un an, aucun rajustement n'est requis pour l'accroissement d'intérêts sur le passif correspondant à la couverture restante.

Pour les contrats d'assurance dont les faits et circonstances indiquent que le groupe de contrats d'assurance est déficitaire lors de la comptabilisation initiale, la Commission regroupe séparément les contrats déficitaires des autres contrats et comptabilise une perte en tant qu'élément des charges afférentes aux activités d'assurance. La Commission établirait également un élément de perte pour le passif correspondant à la couverture restante de ces contrats déficitaires lors de l'évaluation initiale.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier reflète la somme que la Commission demande pour prendre en charge l'incertitude quant au montant et à l'échéancier du flux de trésorerie découlant des contrats d'assurance. Bien que les risques non financiers soient inhérents aux activités de la Commission, celle-ci ne cherche pas, en raison de la nature de ses activités, à obtenir une compensation pour l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui découlent des risques non financiers. Étant donné que la Commission génère suffisamment de primes et de revenus d'investissement pour financer entièrement les activités d'assurance et d'autres activités administratives, aucune compensation n'est requise ou gagnée par la Commission pour ce risque et, à ce titre, l'ajustement du risque a été déterminé comme étant approximativement nul ou négligeable.

La Commission a estimé l'ajustement au risque en utilisant un niveau de confiance de 50 %, ce qui correspond à la probabilité que le résultat réel des flux de trésorerie futurs associés aux demandes d'indemnisation et aux dépenses de la Commission soit inférieur au passif.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

d) Contrats d'assurance (suite)

Mesure (suite)

Taux d'actualisation

Le passif au titre des contrats d'assurance est calculé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus comme étant la somme d'une courbe de rendement sans risque dérivée des émissions du gouvernement du Canada et d'une prime pour illiquidité dérivée d'un portefeuille de référence. L'approche ascendante a été appliquée pour déterminer le taux d'actualisation à l'aide de la courbe de référence de la norme IFRS 17 de Fiera Capital Corporation.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution comprennent les estimations pondérées des flux de trésorerie futurs, actualisés pour refléter la valeur temporelle de l'argent et les risques financiers associés, plus un ajustement au risque pour les risques non financiers. Ils sont composés des dépenses directes liées aux activités d'assurance et d'une allocation de dépenses indirectes. La direction a fait preuve de discernement quant à la répartition des frais généraux et des dépenses administratives pour déterminer les montants attribuables aux activités d'assurance.

Mesure ultérieure

Passif correspondant à la couverture restante

À la fin de chaque période de référence, la Commission évalue la valeur comptable du passif pour la couverture restante comme suit :

- Le passif pour la couverture restante au début de la période;
- Plus les primes perçues au cours de la période;
- Moins le montant comptabilisé comme produit des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Lorsque les contrats d'assurance de la Commission correspondent précisément à la période de présentation de l'information financière annuelle, le passif pour la couverture restante à la fin de chaque période de référence annuelle est nul, ce qui signifie que toutes les obligations contractuelles ont été remplies. Toute prime payée d'avance par l'employeur pour une année contractuelle future est incluse dans l'évaluation initiale du passif au titre de la couverture restante. La Commission mesure la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de référence comme étant le passif au titre de la couverture restante au début de la période.

Étant donné que la limite du contrat est d'un an et que la Commission utilise la méthode de répartition des primes, tout déficit constaté au 1^{er} janvier l'est pleinement à la fin de l'exercice.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

d) Contrats d'assurance (suite)

Mesure (suite)

Passif au titre des réclamations subies

La Commission estime le passif au titre des réclamations subies comme les flux de trésorerie d'exécution découlant des demandes d'indemnisation. Les flux de trésorerie d'exécution incorporent, de manière impartiale, tous les renseignements raisonnables et justifiables disponibles sans coûts ou efforts indus sur le montant, le calendrier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs. Ils reflètent les estimations actuelles de la Commission et incluent un ajustement explicite pour le risque non financier. La Commission n'ajuste pas les flux de trésorerie futurs pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent et de l'effet du risque financier pour les réclamations subies qui devraient être payées dans l'année suivant leur dépôt.

Le passif au titre des réclamations subies représente la valeur actualisée des paiements futurs prévus des demandes d'indemnisation découlant d'accidents qui ont eu lieu avant la fin de l'exercice. Il comprend aussi une provision pour toutes les demandes d'indemnisation pour maladies professionnelles latentes reconnues qui devraient se déclarer dans l'avenir en raison d'expositions antérieures. Les maladies professionnelles diffèrent des autres types d'accidents du travail dans la mesure où il peut s'écouler un laps de temps considérable entre l'exposition, la manifestation de la maladie et l'identification de l'incapacité qui en découle et qui fait l'objet d'une réclamation. De plus, il peut être difficile d'établir un lien entre une maladie professionnelle et un lieu de travail. Une partie du passif total est détenue en fonction de l'exposition cumulée à la date d'évaluation par rapport à l'exposition totale avant la manifestation de la maladie professionnelle. Le passif au titre des réclamations subies comprend également une provision pour frais de gestion des demandes d'indemnisation futures.

Le passif au titre des réclamations subies comprend une provision pour l'ensemble des prestations prévues par les lois, les politiques et les pratiques administratives actuelles. De nombreuses hypothèses entrent dans le calcul du passif, notamment des estimations de l'inflation, des taux d'intérêt et des taux de mortalité futurs. Le passif au titre des réclamations subies est déterminé tous les ans par un actuaire indépendant. L'opinion de l'actuaire indépendant sur le caractère adéquat et approprié du passif au titre des réclamations subies est jointe aux présents états financiers.

Contrats déficitaires

Si, au cours de la période contractuelle, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la Commission constate une perte de résultat pour la sortie nette, ce qui a pour effet que la valeur comptable du passif du groupe est égale aux flux de trésorerie d'exécution. Une composante perte est établie par la Commission pour le passif au titre de la couverture restante pour le groupe déficitaire, indiquant les pertes constatées.

La variation du passif au titre des réclamations subies à la suite de changements dans les taux d'actualisation sera comptabilisée dans les produits financiers ou les charges financières d'assurance.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

d) Contrats d'assurance (suite)

Measure (suite)

Modification et décomptabilisation

La Commission décomptabilise les contrats d'assurance lorsque les droits et obligations y afférents sont éteints ou que le contrat est modifié de telle sorte que la modification entraîne un changement dans le modèle d'évaluation, modifie substantiellement les limites du contrat ou exige que le contrat modifié soit inclus dans un groupe différent. Par conséquent, la Commission décomptabilise le contrat initial et reconnaît le contrat modifié comme un nouveau contrat. Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la Commission comptabilise les montants payés ou reçus pour la modification du contrat en tant qu'ajustement du passif correspondant à la couverture restante.

Produits des activités d'assurance

Au début de chaque exercice, la Commission impose des cotisations aux employeurs en appliquant le taux de cotisation de leur secteur d'activité à leur masse salariale pour l'exercice. Les cotisations sont payables par versements au cours de l'exercice. À la fin de l'exercice, les employeurs déposent un état de la masse salariale cotisable réelle, et l'écart entre les cotisations estimatives et les cotisations réelles est constaté soit comme une augmentation du produit des activités d'assurance et comptabilisé dans les cotisations à recevoir, soit comme une réduction du produit des activités d'assurance et comptabilisé dans les cotisations à rembourser. Lorsqu'un employeur ne fournit pas de masse salariale estimative, la Commission fait une estimation et impose des cotisations en se fondant sur ses expériences antérieures avec l'employeur et dans ce secteur d'activité.

Les produits des activités d'assurance comptabilisés pour la période sont le montant des recettes d'évaluation prévues allouées à la période. La Commission affecte les recettes attendues des cotisations à chaque période du service des contrats d'assurance sur la base du temps écoulé (l'année civile).

Produits financiers et charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable des contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- L'effet de la valeur temps de l'argent et ses variations;
- L'effet du risque financier et ses variations.

La Commission comptabilise tous les produits financiers et les charges financières d'assurance dans l'état des résultats.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

e) Recouvrements pour réclamations juridiques de tiers

En vertu de l'article 64 des *Lois*, la Commission est considérée comme un cessionnaire d'une cause d'action en ce qui a trait à la blessure d'un demandeur. Dans le cas d'un règlement, ou en raison d'une décision du Tribunal, le montant du règlement, moins les recouvrements des dépens et les frais associés à la réclamation qui ont été engagés par la Commission, est distribué au demandeur.

Les recouvrements de tiers sont comptabilisés lorsque la perception des sommes est pratiquement certaine et que le montant peut être évalué de façon fiable. Les recouvrements pour les frais des réclamations sont comptabilisés dans l'état du résultat global, déduction faite des frais juridiques conditionnels. Les frais juridiques non conditionnels sont comptabilisés dans les services professionnels et les recouvrements subséquents de ces frais sont comptabilisés dans les recouvrements au sein des frais d'administration et des frais généraux.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins l'amortissement cumulé et les moins-values. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimative :

• Bâtiment	15 à 50 ans
• Équipement	2 à 10 ans
•ameublement	5 à 15 ans
• Véhicules	7 ans
• Améliorations locatives	la moindre de la vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail

Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément. Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont revues à la fin de chaque exercice financier et rajustées au besoin. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais d'administration et les frais généraux dans l'état du résultat global.

g) Actifs incorporels

Les frais de recherche sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les frais de développement des systèmes logiciels créés à l'interne sont capitalisés lorsque les systèmes sont techniquement réalisables, que les ressources sont disponibles, que les frais peuvent être évalués de façon fiable, que la direction envisage d'utiliser l'actif et que des avantages économiques futurs sont probables. L'actif est décomptabilisé lorsqu'il ne répond plus à ces critères. Lorsque l'actif est essentiellement terminé et prêt à être utilisé, la capitalisation des frais de développement prend fin, et les coûts sont transférés à la catégorie d'actifs correspondante et sont amortis.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

g) Actifs incorporels (suite)

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative (2 à 15 ans) de l'actif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais d'administration et les frais généraux dans l'état du résultat global.

h) Passif au titre des contrats

Le passif au titre des contrats représente les montants pré-financés reçus du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de celui du Nunavut. Cette transaction est considérée comme étant une auto-assurance par ces gouvernements en vue de l'administration de demandes d'indemnisation par la Commission en tant qu'agent en vertu des protocoles d'entente respectifs pour les chasseurs et les piégeurs conclus avec ceux-ci. Le solde du passif est décomptabilisé au fur et à mesure que la Commission effectue des paiements aux chasseurs et piégeurs.

i) Revenus différés

Les revenus différés représentent les montants des frais d'administration reçus à l'avance du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de celui du Nunavut pour l'administration des demandes d'indemnisation par la Commission agissant en tant qu'agent en vertu des protocoles d'entente respectifs pour les chasseurs et les trappeurs que la Commission a conclus avec ces parties. Les revenus différés seront comptabilisés en tant que recettes accessoires dans l'état du résultat global à mesure que les services correspondants seront fournis.

j) Avantages du personnel

Régime de pension

Une très grande partie des employés de la Commission participent au régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la Commission doivent cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément aux dispositions législatives actuellement en vigueur, la Commission n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations additionnelles pour des services passés ou pour un quelconque déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés ont rendu des services, et représentent l'obligation totale de la Commission au titre des prestations de retraite.

Autres avantages du personnel à long terme

Les avantages qui doivent être réglés dans plus de douze mois sont déterminés sur la base d'une évaluation actuarielle comme étant la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés, les gains et pertes actuariels étant comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés. Ils comprennent les congés de maladie et les congés spéciaux qui ont été accumulés, mais pas utilisés.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

j) Avantages sociaux des employés (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi

En vertu de leurs conditions d'emploi, les employés peuvent avoir droit à des avantages de départ autres que des prestations de retraite dans le cas d'une démission, ou à une pension établie en fonction du nombre d'années de service et du salaire en fin d'emploi, et à une aide au déménagement basée sur le nombre d'années de service. L'obligation est calculée à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services sur une base actuarielle. Le passif au titre des avantages du personnel constitués est fondé sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2024 telle qu'elle a été calculée par l'actuaire de la Commission. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat dans les autres éléments du résultat global de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat au cours de périodes ultérieures. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice sont immédiatement transférés dans la réserve d'exploitation.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel qui doivent être réglés dans les douze mois qui suivent la date de clôture sont évalués sur une base non actualisée. Ils comprennent les traitements et salaires payables, ainsi que les vacances annuelles qui ont été accumulées, mais pas encore utilisées.

k) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligation locative

À la date de passation d'un contrat, la Commission apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. La Commission comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (comme les ordinateurs personnels et le matériel de bureau). Pour ces types de contrats, la Commission comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Commission.

L'obligation locative est présentée sous un poste distinct dans l'état de la situation financière et ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyer effectués.

La Commission réévalue l'obligation locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe) dès qu'il y a une modification à la durée du contrat de location.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

2. Déclaration de conformité, mode de préparation et sommaire des renseignements significatifs en matière de méthodes comptables (suite)

k) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligation locative (suite)

Les actifs au titre du droit d'utilisation comprennent le montant initial de l'obligation locative correspondante et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date. Ils sont par la suite mesurés au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur (moins-values). Ils sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée de vie utile du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

l) Dépréciation d'actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Commission détermine s'il y a des signes indiquant qu'un actif pourrait avoir subi une dépréciation. Si de tels signes sont présents, la Commission détermine la valeur recouvrable de l'actif concerné. La valeur recouvrable d'un actif est la plus élevée de la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT), moins les coûts de vente, et de sa valeur d'usage. Cette valeur est déterminée pour un actif individuel, à moins que l'actif ne génère pas de rentrées de fonds largement indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme déprécié et est réduit à sa valeur recouvrable.

À la suite d'une analyse des flux de trésorerie, la Commission indique que l'UGT appropriée aux fins d'examen de la dépréciation est l'entité. En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les *Lois*, la Commission peut augmenter les primes ou imposer un supplément de primes afin d'assurer la pleine capitalisation dans un avenir prévisible et le maintien d'un risque de dépréciation faible sur le plan de l'entité.

3. Normes nouvelles et révisées

Telles sont les normes comptables IFRS nouvelles et révisées qui sont publiées, mais non encore entrées en vigueur :

IFRS 18 – États financiers : présentation et informations à fournir

La norme IFRS 18 remplace la norme ISA 1 et introduit de nouvelles exigences pour :

- présenter des catégories déterminées et des totaux partiels définis dans l'état du résultat;
- fournir des informations sur les mesures de rendement définies par la direction dans les notes afférentes aux états financiers;
- améliorer le regroupement et la ventilation des informations.

La norme IFRS 18 exige une application rétrospective avec des dispositions transitoires particulières. Bien que cette norme entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027, une application anticipée est autorisée. Cette nouvelle norme devrait avoir une incidence sur la façon dont le rendement est présenté dans l'état du résultat étendu ainsi que sur les informations connexes sur le rendement annuel. La Commission n'a pas opté pour une adoption anticipée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

4. Estimations et jugements comptables critiques

La Commission procède à des estimations et à des jugements en ce qui concerne certains actifs et passifs clés. Les estimations et les jugements sont constamment évalués et sont fondés sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs considérées comme étant raisonnables compte tenu des circonstances. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont passées en revue ainsi que dans les périodes futures concernées.

Plus particulièrement, les renseignements concernant les principaux domaines dans lesquels des estimations incertaines risquent fort d'entraîner des ajustements importants au cours du prochain exercice figurent dans la note 11 – Contrats d'assurance. L'incertitude de l'estimation est liée à la détermination des hypothèses.

Plus particulièrement, les renseignements sur l'exercice du jugement critique quant aux méthodes comptables qui ont le plus grand effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont décrits dans les notes suivantes :

- Note 11 – Contrats d'assurance, plus précisément, la détermination des hypothèses dont fait mention la note 2.d), soit l'évaluation du caractère déficitaire des contrats, les jugements concernant le regroupement des contrats, la détermination des limites des contrats et l'affectation des frais généraux et des dépenses administratives aux activités d'assurance;
- Notes 2.b) et 5 – Placements, classement et évaluation des instruments financiers;
- Note 2.b) – Dépréciation des actifs financiers;
- Note 2.d) – Détermination de la masse salariale dans le cadre de l'estimation des produits des activités d'assurance accumulés.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

5. Placements

La Commission détient indirectement des placements dans les catégories d'actifs énumérées ci-dessous, c'est-à-dire des parts dans des fonds qui détiennent les placements correspondants. L'objectif de la Commission en matière de placements est d'obtenir un taux de rendement à long terme suffisant pour financer son passif au titre des contrats d'assurance, couvrir ses charges d'exploitation et établir des taux de cotisation raisonnables et stables pour les employeurs. La Commission fait preuve de jugement pour le classement des titres détenus dans un fonds commun en se fondant sur les actifs qui composent la majeure partie du fonds commun.

La juste valeur et le coût des placements sont présentés dans le tableau suivant :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Fonds communs				
Revenu fixe				
Fonds d'obligations indexées	194 478	200 695	154 988	164 578
Fonds de placement hypothécaires	15 684	9 996	24 239	16 454
Dette privée canadienne	41 088	39 044	38 599	37 033
Dette privée mondiale	30 228	27 849	19 229	19 696
Fonds d'infrastructure				
Fonds d'infrastructure	25 588	25 529	-	-

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

5. Placements (suite)

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Actions				
Fonds d'actions canadiennes	67 105	58 532	80 206	70 180
Fonds d'actions internationales	131 637	117 144	112 269	112 532
Fonds de valeurs mobilières canadiennes	49 610	42 257	56 920	46 445
Total	555 418	521 046	486 450	466 918

a) Gains (pertes) sur les placements

Gains et pertes sur les placements comptabilisés dans le résultat global :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
	\$	\$
Gains (pertes) réalisés	19 785	(693)
Variation des gains non réalisés	14 843	13 352
Gains (pertes) de placement – nets	34 628	12 659

6. Créesances

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Sommes à recevoir des demandeurs	1 618	1 224
Sommes à recevoir d'autres gouvernements	91	54
Montants dus par des employés et d'autres intervenants	319	645
Sommes à recevoir des chasseurs et des piégeurs	-	674
	2 028	2 597
Moins : pertes de crédit attendues – employés	(30)	(13)
Moins : pertes de crédit attendues – demandeurs	(165)	(27)
	(195)	(40)
Total des créances	1 833	2 557

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

7. Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous fournit des détails sur les immobilisations corporelles par catégorie d'actifs.

	Bâtiment \$	Équipement \$	Mobilier \$	Véhicules \$	Améliorations locatives \$	Total \$
<i>Coût</i>						
Au 31 décembre 2022	9 258	1 240	2 215	155	957	13 825
Ajouts	1 212	151	-	89	-	1 452
Dispositions et radiations	-	(320)	(31)	(90)	-	(441)
Au 31 décembre 2023	10 470	1 071	2 184	154	957	14 836
Ajouts	59	120	31	64	109	383
Dispositions et radiations	(156)	(66)	(7)	-	156	(73)
Au 31 décembre 2024	10 373	1 125	2 208	218	1 222	15 146
<i>Amortissement cumulé</i>						
Au 31 décembre 2022	5 265	779	1 308	143	955	8 450
Amortissement	346	108	185	14	2	655
Dispositions et radiations	-	(317)	(24)	(90)	-	(431)
Au 31 décembre 2023	5 611	570	1 469	67	957	8 674
Amortissement	346	115	176	26	26	689
Dispositions et radiations	-	(61)	(7)	-	-	(68)
Au 31 décembre 2024	5 957	624	1 638	93	983	9 295
<i>Valeur comptable nette</i>						
Au 31 décembre 2024	4 416	501	570	125	239	5 851
Au 31 décembre 2023	4 859	501	715	87	-	6 162

Sont inclus dans les immobilisations corporelles certains éléments de l'équipement entièrement amortis, dont le coût brut s'élève à 2 430 \$; amortissement cumulé de 2 430 \$ et valeur comptable nette de 0 \$.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

8. Actifs incorporels

	Systèmes logiciels achetés	Systèmes logiciels développés à l'interne	Total
	\$	\$	\$
<i>Coût</i>			
Au 1 ^{er} janvier 2023	816	7 605	8 421
Ajouts	8	43	51
Dispositions et radiations	(250)	(279)	(529)
 Au 31 décembre 2023	 574	 7 369	 7 943
Ajouts	-	-	-
Dispositions et radiations	-	(8)	(8)
 Au 31 décembre 2024	 574	 7 361	 7 935
<i>Amortissement cumulé</i>			
Au 1 ^{er} janvier 2023	637	5 664	6 301
Amortissement	52	344	396
Dispositions et radiations	(247)	-	(247)
 Au 31 décembre 2023	 442	 6 008	 6 450
Amortissement	49	346	395
Dispositions et radiations	-	(8)	(8)
 Au 31 décembre 2024	 491	 6 346	 6 837
<i>Valeur comptable nette</i>			
Au 31 décembre 2024	83	1 015	1 098
<u>Au 31 décembre 2023</u>	<u>132</u>	<u>1 361</u>	<u>1 493</u>

Sont inclus dans les actifs incorporels certains actifs entièrement amortis, dont le coût brut s'élève à 800 \$; amortissement cumulé de 800 \$ et valeur comptable nette de 0 \$.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

9. Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

a) Actifs au titre de droits d'utilisation

La Commission loue plusieurs immobilisations, dont des biens immobiliers. Certains contrats prévoient des options de prolongation pouvant être exercées par la Commission. La Commission a inclus une option de prolongation de la durée des contrats en calculant les obligations locatives (passif) si elle était raisonnablement certaine de l'exercer. Les contrats de location ne comprennent pas d'option d'achat, de loyer conditionnel ou de clause d'indexation.

Les sommes dépensées pour l'entretien des aires communes et les services publics, non incluses dans le calcul des obligations locatives, s'élèvent à 895 \$ en 2024 (887 \$ en 2023).

	2024	2023
	\$	\$
Solde de l'actif au 1 ^{er} janvier	3 588	4 197
Ajouts	2 995	1 272
Résiliation ou aliénation	(105)	-
Amortissement	(2 070)	(1 881)
Solde de l'actif au 31 décembre	4 408	3 588

b) Passif locatif

	2024	2023
	\$	\$
Obligation locative au 1 ^{er} janvier	3 872	4 434
Ajouts	2 995	1 272
Résiliation ou élimination	(106)	-
Accroissement d'intérêts	119	277
Paiements	(2 296)	(2 111)
Obligation locative au 31 décembre	4 584	3 872

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

9. Droit d'utilisation des actifs et passif locatif (suite)

c) Analyse des échéances des obligations locatives

Flux de trésorerie contractuels non actualisés comme suit :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Exercice 1	2 063	1 777
Exercice 2	1 601	1 131
Exercice 3	954	909
Exercice 4	224	383
Exercice 5	70	44
 Total partiel	 4 912	 4 244
Moins : Intérêt implicite	(328)	(372)
 Passif locatif	 4 584	 3 872

10. Comptes créditeurs et charges à payer

	Au 31 déc. 2024	Au 31 déc. 2023
	\$	\$
Comptes créditeurs	1 078	2 822
Charges à payer	1 240	1 790
 Total	 2 318	 4 612

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

11. Passif au titre des contrats d'assurance

Le rapprochement de l'actif ou du passif net pour les contrats d'assurance émis, qui montre le passif correspondant à la couverture restante et le passif au titre des réclamations subies, est présenté comme suit :

	Passif correspondant à la couverture restante	Élément de perte*	Passif au titre des réclamations subies	
			Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	2024 Total
Passif au titre des contrats d'assurance	7 201	-	491 307	498 508
– en début d'exercice				
Actif au titre des contrats d'assurance	(7 066)	-	-	(7 066)
– en début d'exercice				
Passif au titre des contrats d'assurance	135	-	491 307	491 442
– en début d'exercice				
Produits des activités d'assurance	(103 920)	-	-	(103 920)
Charges afférentes aux activités d'assurance :				
Charges afférentes aux réclamations subies	-	-	66 203	66 203
Dépenses administratives liées aux activités d'assurance	-	-	32 144	32 144
Variations du passif au titre des réclamations subies	-	-	12 194	12 194
Résultat des activités d'assurance	(103 920)	-	110 541	6 621
Charges financières d'assurance	-	-	18 097	18 097
Variations totales dans l'état des résultats	(103 920)	-	128 638	24 718
Flux de trésorerie				
Primes perçues	102 779	-	-	102 779
Réclamations et autres charges payées	-	-	(99 439)	(99 439)
Flux de trésorerie totaux	102 779	-	(99 439)	3 340
Autres rajustements				
Rajustements de l'administration de l'assurance hors trésorerie	-	-	1 113	1 113
Paiements au titre des réclamations non encaissés**	-	-	1 322	1 322
Passif au titre des contrats d'assurance	7 213	-	522 941	530 154
– en fin d'exercice				
Actif au titre des contrats d'assurance	(8 219)	-	-	(8 219)
– en fin d'exercice				
Passif au titre des contrats d'assurance	(1 006)	-	522 941	521 935

*Il n'y a eu aucun élément de perte pour l'année de survenance 2024 (2023 - 4 249 \$).

**La Commission a reclassé les paiements au titre des réclamations non encaissées (1 322 \$) au passif au titre des contrats d'assurance. Ces montants étaient auparavant inclus dans les créateurs, les charges à payer et d'autres éléments du passif.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

11. Passif au titre des contrats d'assurance (suite)

	Passif correspondant à la couverture restante	Passif au titre des réclamations subies		
		À l'exclusion de l'élément de perte	Élément de perte	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs
				2023 Total
Passif au titre des contrats d'assurance	7 318	-	452 152	459 470
– en début d'exercice				
Actif au titre des contrats d'assurance	(8 125)	-	-	(8 125)
– en début d'exercice				
Solde net au 1er janvier	(807)	-	452 152	451 345
Produits des activités d'assurance	(97 327)	-	-	(97 327)
Charges afférentes aux activités d'assurance :				
Charges afférentes aux réclamations subies**	-	-	61 606	61 606
Dépenses administratives liées aux activités d'assurance**	-	-	31 183	31 183
Pertes sur les contrats déficitaires*	-	4 249	-	4 249
Annulation des pertes sur les contrats déficitaires*	-	(4 249)	-	(4 249)
Variations du passif au titre des réclamations subies	-	-	2 125	2 125
Résultat des activités d'assurance	(97 327)	-	94 914	(2 413)
Charges financières d'assurance	-	-	36 882	36 882
Variations totales dans l'état des résultats	(97 327)	-	131 796	34 469
Flux de trésorerie				
Primes perçues	98 269	-	-	98 269
Réclamations et autres charges payées	-	-	(89 268)	(89 268)
Flux de trésorerie totaux	98 269	-	(89 268)	9 001
Rajustements de l'administration de l'assurance				
hors trésorerie	-	-	(3 373)	(3 373)
Passif au titre des contrats d'assurance				
– en fin d'exercice	7 201	-	491 307	498 508
Actif au titre des contrats d'assurance	(7 066)	-	-	(7 066)
– en fin d'exercice				
Passif au titre des contrats d'assurance – en fin d'exercice	135	-	491 307	491 442

*L'élément de perte pour l'année de survenance 2023 est établi à 4 249 \$ et annulé au cours de cette même année.

**Afin d'assurer une cohérence interne entre ce tableau et le tableau de la note 12, tant pour le montant des réclamations subies et des autres dépenses que pour le montant des frais administratifs et généraux répartis, la Commission n'alloue plus une partie de la charge administrative aux fins de la divulgation de ce tableau. Les données comparatives pour 2023 ont été reclassées à des fins de conformité en matière de divulgation pour l'exercice en cours, ce qui a entraîné des effets compensatoires de 16 597 \$ sur les montants précédemment divulgués dans ce tableau, tant pour le montant des réclamations subies et des autres dépenses que pour le montant des frais administratifs et généraux répartis. Ce changement n'a eu aucune incidence nette sur le total des charges afférentes aux activités d'assurance précédemment divulguées pour 2023.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

11. Passif au titre des contrats d'assurance (suite)

Le tableau suivant présente une estimation des montants et de l'échéancier des versements de prestations futurs aux fins de la provision pour réclamations à régler. L'échéancier prévu des paiements faits à partir de cette provision comporte une grande part d'incertitude. Les projections présentées ci-dessous ne comprennent pas de provision pour frais d'administration futurs ou maladies professionnelles latentes.

Échéancier prévu du paiement futur des réclamations à régler :

	2024 %	2023 %
Jusqu'à 1 an	8,47	8,10
Plus de 1 an et jusqu'à 5 ans	21,65	20,75
Plus de 5 ans et jusqu'à 10 ans	16,98	16,73
Plus de 10 ans	52,90	54,42
Total	100,00	100,00

Méthodes et hypothèses actuarielles

L'approche d'évaluation globale est conçue pour refléter les nouvelles tendances sans trop mettre l'accent sur les fluctuations temporaires. Les facteurs utilisés pour l'évaluation ont été élaborés en fonction de la meilleure estimation en tenant compte de la sinistralité historique de la Commission ainsi que des tendances récentes dans cette sinistralité. La philosophie générale est d'éviter de trop réagir aux fluctuations temporaires jusqu'à ce que l'on dispose de suffisamment de preuves pour justifier la modification d'une hypothèse.

Le passif au titre des contrats d'assurance comprend des paiements à la fois pour les soins médicaux et l'indemnisation et pour les pensions. La part du passif relative aux soins médicaux et à l'indemnisation représente la valeur actualisée au 31 décembre 2024 des versements de prestations futurs prévus pour les services hospitaliers et de médecins, les paiements d'indemnisation du revenu de courte durée, les frais de déplacement, les prestations de réadaptation et d'autres services médicaux admissibles en vertu des *Lois*. Le passif pour ces paiements est calculé au moyen de la méthode fondée sur l'évolution des sinistres, également appelée l'« approche de liquidation des sinistres ». Cette méthode fait en sorte que les données historiques relatives aux réclamations versées sont résumées par année de survenance et année de paiement dans le but d'observer les relations entre les paiements pour différentes durées pour chaque année de survenance. Les facteurs historiques, pour chaque durée, sont élaborés à partir d'années de survenance antérieures et s'appliquent aux années de survenance qui ne sont pas encore de pleine application, et ce, afin d'estimer le moment et le montant futurs des prestations d'invalidité restantes.

La part du passif relative aux pensions comprend une estimation de la capitalisation future et des paiements approuvés à ce chapitre.

Le passif au titre de la capitalisation future représente la valeur actualisée des prestations de retraite futures prévues qui n'ont pas encore été approuvées au 31 décembre 2024. Cette capitalisation de prestations de retraite futures concerne l'ensemble des réclamations découlant d'accidents s'étant produits au plus tard le 31 décembre 2024. Le nombre et le moment estimés des capitalisations futures ont été établis en se fondant sur l'émergence historique des antécédents des réclamations capitalisées par année de survenance pour la Commission. De plus, le coût prévu de chaque réclamation capitalisée a été élaboré en se fondant sur les prestations de retraite réelles approuvées avant le 31 décembre 2024.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

11. Passif au titre des contrats d'assurance (suite)

Le passif au titre des pensions approuvées représente la valeur actualisée au 31 décembre 2024 de l'ensemble des versements de prestations de retraite futurs prévus, y compris les ajustements inflationnistes futurs, aux personnes dont les prestations de retraite ont été approuvées au 31 décembre 2024. Cette portion du passif au titre des contrats d'assurance est calculée dossier par dossier à l'aide de la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les prestations de retraite sont indexées le 1^{er} janvier de chaque année; le taux d'indexation annuel est désigné comme le taux d'augmentation supplémentaire de la pension (ASP).

On détermine l'ASP en tenant compte de la variation mensuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) au Canada pour la période de juillet à juin la plus récente. Les taux de mortalité servent à déterminer l'espérance de vie future des personnes qui reçoivent des prestations de retraite. Le sexe et la date de naissance des bénéficiaires de prestations sont utilisés dans l'évaluation. Les prestations de retraite sont payables aux enfants à charge jusqu'à 19 ans, ou 25 ans s'ils fréquentent l'école. La probabilité qu'un enfant à charge puisse continuer à recevoir une prestation de retraite de 19 à 25 ans est fondée sur l'expérience réelle de la Commission. Une prévision des versements de prestations de retraite futurs exige qu'une hypothèse explicite soit émise concernant le taux d'inflation des prestations.

On se sert des hypothèses économiques suivantes pour l'évaluation du passif au titre des soins médicaux et de l'indemnisation : taux d'actualisation – 4,81 % (4,86 % en 2023), taux d'inflation – i) capitalisation future : 3,12 % en 2025 et 2,00 % par année par la suite) (2023 – 4,00 % en 2024, 3,50 % en 2025 et 2,00 % par la suite); ii) indemnisation : 2,0 % (2023 – 2,00 %) et soins médicaux : 4,00% (2023 – 4,50 %). Le passif au titre des soins médicaux et de l'indemnisation est décrit précédemment dans la note.

On se sert des hypothèses économiques suivantes pour l'évaluation du passif au titre des prestations de retraite approuvées : taux d'actualisation – 4,81 % (2023 – 4,86 %), taux d'inflation – 3,12 % en 2025 et 2,00 % par la suite (2023 – 4,00 % en 2024, 3,50 % en 2025 et 2,00 % par la suite). L'hypothèse pour la mortalité est déterminée au moyen de la table de mortalité de 2020-2022 de Statistique Canada avec une charge de 25 % (2023 – table de mortalité de 2010-2012 de Statistique Canada indiquant une charge de 10 %) avec une amélioration future de la mortalité au moyen d'une échelle de projection générationnelle, soit l'échelle d'amélioration CPM-B (2023 – table de mortalité de 2010-2012 de Statistique Canada indiquant une charge de 10 %).

Une provision pour les maladies professionnelles est incluse. Celle-ci représente une partie de la valeur actualisée du coût futur prévu des réclamations qui n'ont pas encore été déposées, mais qui devraient l'être dans l'avenir en raison d'une exposition cumulative à un agent étiologique dans le lieu de travail (c.-à-d. les cas à longue période de latence). Seulement une partie de la provision totale est détenue en fonction de l'exposition cumulée à la date d'évaluation par rapport à l'exposition totale avant la manifestation de la maladie professionnelle. Les maladies professionnelles diffèrent des accidents du travail, car un délai considérable peut avoir lieu entre l'exposition, la manifestation de la maladie et l'identification de l'incapacité qui en découle faisant l'objet d'une réclamation d'indemnisation. Par ailleurs, les circonstances d'une blessure permettent habituellement de déterminer clairement si elle est liée au travail ou non, mais le lien entre une maladie professionnelle et un lieu de travail peut être difficile à déterminer.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

11. Passif au titre des contrats d'assurance (suite)

Risque d'assurance

La Commission a comme objectif de contrôler le risque d'assurance, réduisant ainsi la volatilité des résultats d'exploitation. En plus de son incertitude inhérente, le risque d'assurance peut entraîner une variabilité considérable des pertes ou des gains actuariels. Les résultats d'exploitation de la Commission sont touchés par des facteurs du marché, plus particulièrement les variations des valeurs nues.

Principaux aspects des processus établis pour atténuer le risque d'assurance :

- L'utilisation et l'entretien de systèmes d'information de gestion qui fournissent des données sur les risques auxquels s'expose la Commission à tout moment.
- Les modèles actuariels, qui utilisent l'information du système d'information de gestion, servent à faire le suivi des tendances relatives aux réclamations et à calculer les primes. Les antécédents et les méthodes statistiques sont utilisés dans le cadre du processus.
- On détermine la composition des actifs dans lesquels la Commission investit dans le but d'atteindre un taux de rendement à long terme qui suffit à financer le passif au titre des réclamations subies. La gestion des actifs et des passifs est surveillée de près dans le but d'harmoniser les actifs avec le modèle prévu de paiement des réclamations.

La Commission est également confrontée à une concentration des risques par industrie, car les coûts liés à la sinistralité sont plus élevés pour certaines industries que pour d'autres. Le risque est atténué par des cotisations plus élevées aux industries pour lesquelles les coûts sont plus élevés.

Les modalités des Lois influencent le niveau de risque d'assurance accepté par la Commission. Toutes les opérations d'assurance conclues ont la même forme standard et sont soumises à presque toutes les mêmes modalités en vertu des Lois.

L'hypothèse la plus importante quand vient le temps de déterminer le passif au titre des contrats d'assurance est le taux d'actualisation net. Ce taux correspond à l'écart entre le taux d'actualisation hypothétique et le taux d'inflation hypothétique. Une réduction du taux d'actualisation net hypothétique entraînerait une augmentation de la valeur actuarielle actualisée du passif au titre des prestations ainsi qu'une diminution du résultat global. La Commission est exposée au risque que les variations des taux d'intérêt puissent avoir une incidence importante sur la valeur du passif au titre des prestations. On s'attend à ce que les répercussions financières des variations des taux d'intérêt sur le passif au titre des prestations soient compensées à long terme par des variations semblables de l'inflation des réclamations.

Les prestations médicales représentent environ 20,9 % (2023 – 19,9 %) du passif au titre des contrats d'assurance. Une augmentation du taux d'inflation hypothétique du secteur médical en excédent (qui dépasse le taux d'inflation hypothétique) entraînerait une augmentation du passif au titre des prestations pour les prestations médicales ainsi qu'une diminution du résultat global.

Le passif au titre des prestations de retraite approuvées tient compte de l'espérance de vie future de chaque pensionné, conjoint survivant ou enfant à charge selon son âge et son sexe. Une amélioration des statistiques de mortalité hypothétiques entraînerait une augmentation de l'espérance de vie des prestataires, haussant de ce fait la valeur actuarielle actualisée du passif au titre des prestations de retraite approuvées et diminuant le résultat global.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

11. Passif au titre des contrats d'assurance (suite)

	+ 1 %	- 1 %
	\$	\$
2024		
+/- % de variation des taux hypothétiques		
Taux d'actualisation net	(42 010)	51 084
Taux d'inflation du secteur médical en excédent	10 057	(8 623)
2023	+ 1 %	- 1 %
+/- % de variation des taux hypothétiques		
Taux d'actualisation net	(40 689)	49 560
Taux d'inflation du secteur médical en excédent	10 793	(9 020)
2024	+ 10 %	- 10 %
+/- % de variation des taux de mortalité		
Taux de mortalité	(7 167)	7 941
2023	+ 10 %	- 10 %
+/- % de variation des taux de mortalité		
Taux de mortalité	(7 005)	7 775

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

11. Passif au titre des contrats d'assurance (suite)

Évolution des réclamations

Le tableau suivant présente l'évolution des coûts estimatifs des réclamations pour les dix années de survenance les plus récentes :

	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	2019 \$	2020 \$	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024 \$	Total \$
Estimation des coûts cumulatifs des réclamations :											
À la fin de l'année de survenance	39 130	43 611	51 245	53 044	61 637	52 426	68 172	67 185	63 203	81 868	-
Un an plus tard	40 675	50 823	55 576	63 383	56 417	51 102	64 236	70 281	70 539	-	-
Deux ans plus tard	39 862	50 979	57 815	60 736	53 660	52 086	69 618	74 843	-	-	-
Trois ans plus tard	41 039	50 780	53 429	58 534	53 058	51 796	70 816	-	-	-	-
Quatre ans plus tard	42 829	48 206	50 907	58 660	54 033	52 971	-	-	-	-	-
Cinq ans plus tard	41 325	47 116	54 573	60 012	56 698	-	-	-	-	-	-
Six ans plus tard	41 844	46 656	61 130	60 137	-	-	-	-	-	-	-
Sept ans plus tard	42 802	48 715	60 652	-	-	-	-	-	-	-	-
Huit ans plus tard	43 918	47 761	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Neuf ans plus tard	43 800	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Estimation actuelle des coûts de réclamations finaux	43 800	47 761	60 652	60 137	56 698	52 971	70 816	74 843	70 539	81 868	620 085
Paiements cumulatifs	28 496	31 911	36 711	38 695	32 089	29 585	32 859	25 485	18 077	7 931	281 839
Estimation des paiements futurs	15 304	15 850	23 941	21 442	24 609	23 386	37 957	49 358	52 462	73 937	338 246
Demandes d'indemnisation de 2014 et des exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	335 746
– estimation des paiements futurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses administratives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	79 949
Effet de la provision pour les maladies professionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 966
											801 907
Effet de l'actualisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(278 966)
Cotisations à recevoir nettes	-	-	(1 006)								
Montant comptabilisé dans l'état de la situation financière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	521 935

Il est possible qu'il y ait des changements au chapitre de l'estimation des obligations de la Commission avec le temps. Le tableau ci-dessus indique les estimations de la Commission sur le plan du total net et brut des réclamations à régler pour chaque année de souscription à la fin d'exercices consécutifs.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

12. Charges afférentes aux activités d'assurance et charges financières d'assurance

La répartition des charges afférentes aux activités d'assurance et des charges financières d'assurance est présentée ci-dessous :

	2024	2023
	\$	\$
Charges afférentes aux activités d'assurance		
Réclamations subies et autres dépenses	66 203	61 606
Administration – frais d'assurance	32 144	31 183
Pertes sur les contrats déficitaires	-	4 249
Annulation des pertes sur les contrats déficitaires	-	(4 249)
Modifications au passif au titre des réclamations subies	12 194	2 125
Total	110 541	94 914

	2024	2023
	\$	\$
Produits financiers (charges financières) pour les contrats d'assurance émis		
Pertes de crédit attendues	21	149
Intérêts à capitaliser sur les contrats d'assurance	(22 330)	(22 190)
Variations liées aux hypothèses économiques et financières	4 212	(14 841)
Total	(18 097)	(36 882)

13. Exploitants de ressources renouvelables – Passif au titre des contrats et revenus différés

Conformément aux protocoles d'entente sur les exploitants de ressources renouvelables (avril 2015 pour les Territoires du Nord-Ouest et avril 2009 pour le Nunavut), la Commission administre les demandes et facture aux gouvernements des frais d'administration, qui sont inclus dans les revenus de l'état du résultat global.

Le passif au titre des contrats lié aux exploitants de ressources renouvelables n'a pas été inclus dans le compte du passif des contrats d'assurance de la Commission. Comme ce passif sera à la charge des gouvernements lorsqu'il sera payé aux demandeurs dans les années à venir, il n'a pas d'incidence sur la position financée par la Commission.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

13. Exploitants de ressources renouvelables – Passif au titre des contrats et revenus différés (suite)

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Passif préfinancé au titre des contrats pour les demandes d'indemnisation et de remboursement des frais médicaux ainsi que les pensions capitalisées des exploitants	1 092	1 280
Passif préfinancé au titre des contrats pour les pensions approuvées des exploitants	8 618	9 409
Passif au titre des contrats	9 710	10 689
Revenus différés	2 039	1 833

La Commission a comptabilisé les fonds reçus des gouvernements pour les réclamations des exploitants comme un passif au titre des contrats, et les fonds reçus des gouvernements pour les frais d'administration connexes comme des revenus différés. Le passif au titre des contrats est comblé à mesure que les réclamations préfinancées des exploitants sont payées. Les revenus différés sont réalisés en tant que revenus au fil du temps, à mesure que la Commission remplit ses obligations de rendement en vertu de ces accords.

14. Gestion des capitaux et réserves

En vertu de l'article 83 de chacune des Lois, le conseil de gouvernance a la responsabilité d'approuver les budgets de fonctionnement et d'immobilisations de la Commission, d'approuver les taux de cotisation des employeurs et les prestations versées aux travailleurs, et de veiller à la bonne gestion du Fonds de protection des travailleurs. L'objectif du conseil de gouvernance est d'assurer la viabilité financière de la Commission, tout en maintenant des taux de cotisation et des prestations aux travailleurs blessés stables.

La Commission compte trois réserves au sein du Fonds de protection des travailleurs. Ces réserves sont établies par le Conseil de gouvernance et ne sont pas grevées d'affectations externes.

Comme le Fonds de protection des travailleurs comprend l'ensemble des cotisations des employeurs et des montants à verser aux travailleurs accidentés, ainsi que les coûts d'application des *Lois*, le Conseil de gouvernance estime que les capitaux comprennent toutes les réserves de la Commission.

La Commission détermine le niveau de capitalisation en divisant l'actif total par le passif total. Toutefois, la valeur du passif au titre des contrats d'assurance incluse dans cette détermination est fondée sur les pratiques actuarielles reconnues pour les évaluations sur une base de continuité, qui reflètent un taux d'actualisation fondé sur les politiques en matière de capitalisation et de placements établies par la Commission.

Une évaluation sur une base de continuité repose sur l'hypothèse principale selon laquelle le régime sera exploité à long terme, et le passif au titre des contrats d'assurance est donc calculé aux fins d'une telle évaluation. Ce mode de calcul peut différer de celui exigé en vertu de la norme IFRS. Le taux de rendement reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif selon le portefeuille de référence que la Commission a adopté. Il en résulte une hypothèse de taux de rendement de 5,5 %.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

14. Gestion des immobilisations et réserves (suite)

Le Conseil de gouvernance gère les capitaux en faisant le suivi de tous les produits et de toutes les charges au moyen de ses processus budgétaires et de rapports financiers, ainsi qu'en établissant des taux de cotisation et une politique en matière de placement qui maintiennent la capitalisation de la Commission et qui assurent que l'on puisse s'occuper des travailleurs blessés.

a) Réserve d'exploitation

La réserve d'exploitation vise à protéger la Commission contre les fluctuations défavorables au chapitre des coûts des réclamations et des résultats des placements.

b) Réserve pour remplacement des immobilisations

Cette réserve permet une planification sur plusieurs années et sert à réserver des fonds pour l'achat d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels. Elle est capitalisée annuellement à l'aide d'un montant forfaitaire approuvé par le Conseil de gouvernance.

c) Réserve pour catastrophes

La réserve pour catastrophes est destinée à protéger la Commission au cas où un événement entraînerait une augmentation substantielle du passif. La Commission a établi des critères précis pour déterminer si un accident ou un événement répond à la définition d'une demande d'indemnisation pour catastrophe.

En 2024, un événement répondant aux critères de survenance d'une catastrophe s'est produit. Conformément à la politique sur la gestion du capital de la Commission, le passif correspondant a été transféré de la réserve pour catastrophes à la réserve d'exploitation.

15. Engagements

Paiements contractuels futurs minimaux au 31 décembre sur les contrats de biens et de services :

	\$
2025	5 098
2026	2 050
2027	1 500
2028	726
2029	675
Exercices subséquents	-
Total	10 049

Un montant de 550 \$ en 2025 correspond à des immobilisations corporelles; les autres contrats sont des ententes de service et d'entretien standard.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

16. Éventualités

Dans certaines circonstances, en vertu des *Lois sur l'indemnisation des travailleurs* des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, la Commission est considérée comme un cessionnaire d'une cause d'action en ce qui a trait à l'incapacité d'un demandeur. Le montant d'un règlement excédant le coût de l'action, y compris l'administration et le droit futur à des prestations, est payé au travailleur ou aux personnes à sa charge. Des actifs éventuels peuvent découler du cours normal des activités, et leur sortie éventuelle est inconnue. La WSCC a fait des réclamations contre des parties externes pour lesquelles un recouvrement est susceptible de se matérialiser. Au 31 décembre 2024, le recouvrement de telles créances était estimé à 300 \$ (nul en 2023). Les montants reçus dans le cadre de recouvrements auprès de tiers sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel le règlement a eu lieu. Aucune provision n'est inscrite dans le passif au titre des contrats d'assurance pour des recouvrements futurs possibles auprès de tiers en raison de leur nature éventuelle.

En raison de la nature des activités de la Commission, diverses autres questions juridiques sont en cours d'instance. De l'avis de la direction, ces questions n'auront pas d'effets importants sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Commission.

17. Gestion des risques financiers

Le conseil de gouvernance est responsable de l'examen et de l'approbation du plan et de la politique de placement de la Commission. Le plan et la politique de placement indiquent les types et les catégories de placements dans lesquels la Commission pourrait investir, ainsi que la façon dont elle envisage d'atteindre son objectif en matière de placements et gérer son risque de placement. La Commission gère le risque associé à ses placements en maintenant un portefeuille judicieusement diversifié et en faisant appel à des gestionnaires de placement externes possédant différents styles et objectifs en matière de placement. En général, les placements sont détenus jusqu'à ce que les conditions du marché offrent de meilleures possibilités en matière de placements. La Commission examine régulièrement le rendement de son portefeuille de placements par rapport aux références établies de l'industrie.

La Commission s'expose aux risques financiers suivants par son utilisation d'instruments financiers :

- Risque lié aux liquidités
- Risque lié au crédit
- Risque lié au marché
 - *Risque de taux d'intérêt*
 - *Autre risque de prix – risque lié à l'immobilier*
 - *Risque de change*
 - *Autre risque de prix – risque d'inflation*

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

17. Gestion des risques financiers (suite)

L'exposition de la Commission à ces risques est principalement liée à son portefeuille de placements, mais également à ses autres actifs et passifs financiers. Les parties qui suivent présentent de l'information sur l'exposition de la Commission à chacun des risques ci-dessus ainsi que sur les objectifs, les politiques et les processus de la Commission au chapitre de la mesure et de la gestion de ses risques.

a) Risque lié aux liquidités

Ce risque est celui que la Commission ait de la difficulté à s'acquitter des obligations liées à ses passifs financiers. Il est considéré comme étant faible. La Commission maintient des dépôts et des placements à court terme dans des banques dans le but de combler ses besoins de liquidité. Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient de 19 906 \$, ce qui constitue un coefficient de 1,15 des passifs à court terme (2023 – 25 490 \$ ou 1,21).

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	1 an ou moins	1 an ou moins
	\$	\$
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments du passif	2 318	4 612
Salaires et traitements payables	3 242	3 966
Passif au titre des contrats	9 710	10 689
Obligations locatives	2 063	1 777
Total	17 333	21 044

Obligations locatives

L'analyse des échéances des obligations locatives (note 9c) montre les paiements de loyers non actualisés de location pour la période restante du contrat de location.

Passif au titre des contrats

Bien que le passif au titre des contrats soit exigible sur demande, selon l'expérience acquise, une part majoritaire devrait être réglée plus de 12 mois après la date de l'état de la situation financière.

b) Risque de crédit

Le risque lié au crédit en ce qui a trait aux instruments financiers découle de la possibilité que le client ou la contrepartie d'un instrument ne respecte pas ses obligations.

La Commission possède des parts dans des fonds détenant des placements dans des actifs à revenu fixe. Par conséquent, elle est indirectement exposée au risque de crédit par le biais de ses parts.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

17. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

Afin de gérer ce risque, les lignes directrices en matière de placements de la Commission exigent que, pour les fonds à revenu fixe dans lesquels elle investit, 90 % ou plus de la valeur de marché des placements à court terme ait une cote de crédit minimale de R-1 (faible) ou son équivalent, et que 90 % ou plus des placements en instruments à revenu fixe aient une cote de crédit minimale de A- ou son équivalent. Malgré cette règle générale, en ce qui a trait aux placements dans des fonds communs, la politique sur les placements de la Commission permet que les dispositions du mandat du gestionnaire financier administrant de tels fonds communs aient préséance sur cette politique. Le mandat du gestionnaire financier administrant le fonds commun à revenu fixe énonce une cote de crédit moyenne de A ou l'équivalent. Ces cotes sont établies par une agence de cotation indépendante. La Commission gère le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en faisant affaire avec des institutions financières réputées et de premier ordre.

L'exposition de la Commission au risque de crédit associé à ses créances et à l'actif des contrats d'assurance est celui qu'un employeur ou un client de recouvrement des coûts ne soit pas en mesure de payer les montants qu'il doit à la Commission. L'exposition maximale au risque de crédit est de 10 606 \$ (9 950 \$ en 2023). Une provision sur les pertes de crédit attendues est prévue pour celles survenant pour la durée de vie, en tenant compte des pertes potentielles futures. Les montants indiqués dans l'état de la situation financière sont présentés après déduction de cette provision sur les pertes de crédit attendues. Les autres créances et cotisations à recevoir sont soumises à un test de dépréciation au cas par cas lorsqu'elles sont en souffrance ou lorsqu'il existe des preuves tangibles qu'un client sera en défaut. La Commission tient compte des antécédents de paiement du client, de sa solvabilité et de l'environnement économique au sein duquel il mène ses activités afin d'évaluer la dépréciation. Elle comptabilise une provision particulière pour les pertes de crédit attendues lorsque la direction considère le recouvrement prévu comme étant inférieur à la créance réelle. Les créances irrécouvrables sont imputées aux frais d'administration et aux frais généraux pour les créances non liées à l'assurance ou aux charges financières d'assurance pour les créances liées à l'assurance.

La Commission estime que le risque lié au crédit des créances est atténué par les éléments suivants :

- Le bassin d'employeurs, dont le gouvernement représente un fort pourcentage, est réparti dans différentes industries.
- Au 31 décembre 2024, la majorité des autres créances et cotisations à recevoir était impayée depuis moins de 90 jours. La Commission n'exige pas de sûreté accessoire ou d'autre forme de sûreté des employeurs ou des clients pour les comptes débiteurs.
- La Commission a le pouvoir et les recours requis pour faire respecter les paiements exigibles.

Les autres créances et cotisations à recevoir de la Commission sont examinées chaque année pour déceler des indicateurs de dépréciation.

La Commission détient une trésorerie de 17 278 \$ (25 490 \$ en 2023) et des équivalents de trésorerie de 2 628 \$ (- en 2023). Le risque de crédit associé à ces soldes est jugé faible parce que la trésorerie est détenue auprès de banques canadiennes réglementées et que les équivalents de trésorerie détiennent des titres à court terme (moins de trois mois) dans des titres de créance de première qualité.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

17. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

La Commission est indirectement exposée à un risque de crédit du fait de ses placements dans des parts de fonds investissant principalement dans des instruments à revenu fixe. Le tableau suivant classe la proportion de placements de la Commission investis dans des instruments à revenu fixe en fonction des cotes :

2024	AAA \$	AA \$	A \$	BBB et moins \$	Sans cote \$
Fonds communs – Fonds d'obligations indexées et dette privée	47 163	61 048	44 710	82 347	30 525
Fonds communs – Fonds hypothécaires	1 168	1 219	-	-	185
Total	48 331	62 267	44 710	82 347	30 710
Pourcentage du total des fonds communs de titres à revenu fixe	18 %	23 %	17 %	31 %	11 %

2023	AAA \$	AA \$	A \$	BBB et moins \$	Sans cote \$
Fonds communs – Fonds d'obligations indexées	39 237	25 198	60 764	67 794	19 823
Fonds communs – Fonds hypothécaires	828	865	-	-	131
Total	40 065	26 063	60 764	67 794	19 954
Pourcentage du total des fonds communs de titres à revenu fixe	19 %	12 %	28 %	32 %	9 %

La Commission est aussi indirectement exposée au risque de crédit lié aux contrats de placements hypothécaires et de vente par le biais de ses parts du fonds hypothécaire. Au 31 décembre 2024, l'investissement proportionnel de la Commission s'élevait à 970 \$ (1 658 \$ en 2023) en hypothèques assurées et en contrats de vente, et à 12 141 \$ (20 756 \$ en 2023) en hypothèques non assurées. Le risque de crédit lié à ces placements n'était pas important en 2024 (pas important non plus en 2023).

c) Risque de marché

Le risque de marché est celui que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Commission fluctuent à l'avenir en raison des variations de prix résultant de changements dans les facteurs de marché, comme les prix des actions publiques et les évaluations des actions privées, des biens immobiliers et de l'infrastructure. Ces changements sont assujettis à des facteurs économiques et à d'autres mouvements sur les marchés financiers mondiaux.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

17. Gestion des risques financiers (suite)

La Commission est indirectement exposée au risque de marché du fait de ses placements dans des parts de fonds d'actions investissant principalement dans des actions publiques et privées, des biens immobiliers et des éléments d'infrastructure.

Le risque lié au marché est géré par des investissements dans des fonds diversifiés, entre différentes catégories d'actif et divers emplacements géographiques, ainsi qu'en limitant la concentration dans une unité donnée à 5 % ou moins de la juste valeur du fonds de placement. La seule exception à cette règle est un placement dans un fonds de participation immobilier, Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd., à 6,89 % (11,58 % en 2023) du total du fonds. Ce fonds est diversifié par type de placement et par emplacement géographique. En 2024, le fonds détenait des biens dans quatre provinces : 48 % en Ontario, 28 % en Colombie-Britannique, 13 % au Québec et 11 % en Alberta. Les types de biens détenus par le fonds peuvent être classés comme des locaux industriels (35 %), des résidences multifamiliales (26 %), des bureaux (19 %), des locaux de commerce au détail (14 %), des terrains (3 %) et autres (3 %). Le Conseil de gouvernance est au courant de cette exception à sa politique de placement.

Cibles de placement et composition réelle de l'actif de la Commission à la juste valeur au 31 décembre 2024 :

	Cible			
		Maximum	Minimum	Pourc.
	%	%	réel	
Titres à revenu fixe et fonds d'obligations indexées	61,00	38,00	47,57	
Actions mondiales	29,00	9,00	23,56	
Actions canadiennes	17,00	7,00	12,01	
Biens immobiliers	10,00	5,00	8,80	
Fonds d'infrastructure	15,00	-	4,58	
Hypothèques	10,00	-	2,81	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,00	-	0,67	

Les placements en actions sont particulièrement sensibles au risque du marché. Puisque les actions sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de leur juste valeur découlant des mouvements des marchés ont d'importantes répercussions sur le résultat global et les valeurs des réserves. Le tableau qui suit constitue une analyse de sensibilité qui indique les conséquences d'une variation selon le type d'actif, sur les valeurs marchandes moyennes de chaque portefeuille, qui équivaut à un écart-type du portefeuille dans l'indice boursier respectif.

	Indice	Exposition au 31 décembre 2024 \$	Variation de l'écart type %	Variation du résultat global2024 \$
Actions canadiennes	TSX 300	67 105	13,62	9 140
Actions mondiales	MSCI WORLD	131 637	11,19	14 730

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

17. Gestion des risques financiers (suite)

	Indice	Exposition au 31 décembre 2023 \$	Variation de l'écart-type %	Variation du résultat global 2023 \$
Actions canadiennes	TSX 300 MSCI	80 206	13,10	10 507
Actions mondiales	WORLD	112 269	11,90	13 360

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est celui que la juste valeur ou les flux de trésorerie des instruments financiers de la Commission varient en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir des incidences sur la juste valeur des placements en instruments à revenu fixe, et amener les investisseurs à réorienter leurs préférences pour certaines catégories d'actif. Le risque de taux d'intérêt est minimisé au moyen d'une gestion active de la durée des placements en instruments à revenu fixe.

La Commission est indirectement exposée au risque de taux d'intérêt du fait de ses placements dans des parts de fonds investissant principalement dans des placements à revenu fixe.

Le tableau qui suit fournit une analyse de sensibilité des conséquences d'une variation de 1,00 % des taux d'intérêt nominaux au 31 décembre, en présumant que la variation est uniforme dans l'ensemble du secteur et que les autres variables restent constantes.

	Variation des taux d'intérêt %	Variation du résultat global de 2024 \$
<u>Variation des taux d'intérêt nominaux</u>	+1,00	6 973
<u>Variation des taux d'intérêt nominaux</u>	+1,00	5 422

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

17. Gestion des risques financiers (suite)

e) Autre risque de prix – risque immobilier

Le risque lié à l'immobilier provient des variations de la valeur des biens immobiliers attribuables aux marchés locaux et aux taux d'inoccupation. Ce risque est géré par une diversification des types et des emplacements des biens immobiliers. Les incidences défavorables de tout segment du marché ou emplacement géographique sont réduites par la diversification des biens détenus parmi les marchés résidentiel, commercial, industriel et du développement.

La Commission est indirectement exposée au risque lié à l'immobilier du fait de ses placements dans des parts de fonds investissant principalement dans des biens immobiliers.

Le tableau ci-dessous présente l'effet estimé d'une modification négative importante des évaluations des placements dans des biens immobiliers nationaux pour l'exercice terminé le 31 décembre. La variation du résultat global reflète une modification de l'évaluation de 3,68 % (2023 – 4,32 %) qui, fondée sur dix ans de résultats, constituerait un écart-type de la modification de l'évaluation.

	Exposition au 31 décembre 2024	Variation %	Variation du résultat global de 2024
Portefeuille	\$		\$
Biens immobiliers canadiens	49 610	+3,68 %	1 826
Portefeuille	\$		\$
Biens immobiliers canadiens	56 920	+4,32 %	2 457

f) Risque de change

Le risque de change est celui que la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers libellés en devises varie en raison des fluctuations de leurs cours de change respectifs par rapport au dollar canadien. La Commission possède des parts libellées en devises canadiennes dans des fonds communs. Ces fonds communs détiennent des actifs financiers libellés en devises étrangères. Les gestionnaires de placements atténuent une partie du risque de change que posent ces actifs financiers libellés en devises étrangères en concluant des contrats de change à terme. Par conséquent, la Commission est indirectement exposée au risque de change par le biais de ses parts détenues.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

17. Gestion des risques financiers (suite)

f) Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition indirecte de la Commission au risque de change par le biais de ses parts détenues dans des fonds d'investissement.

Pays étranger	Total	Total
	Placements (juste valeur) en 2024	Placements (juste valeur) en 2023
	\$	\$
États-Unis	170 267	137 689
Europe	19 207	11 290
Australie	12 144	1 287
Royaume-Uni	6 547	8 010
Japon	5 848	5 633
Suisse	3 069	3 556
Singapour	1 074	742
Israël	930	195
Îles Caïmans	790	-
Hong Kong	735	1 444
Bermudes	417	-
Corée	410	435
Danemark	349	881
Inde	285	367
Taïwan	285	-
Norvège	156	443
Arabie saoudite	141	-
Nouvelle-Zélande	-	73
Suède	-	567
Afrique du Sud	-	45
Brésil	-	45
Total	222 654	172 702

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

17. Gestion des risques financiers (suite)

f) Risque de change (suite)

Les tableaux suivants offrent une analyse de sensibilité qui illustre l'incidence d'une appréciation de 10 % du dollar canadien par rapport aux cinq grandes devises auxquelles la Commission est exposée pour l'exercice se terminant le 31 décembre. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes.

	Exposition au 31 décembre 2024 \$	Variation %	Variation du résultat global 2024 \$
États-Unis	170 267	+10,00	(15 497)
Europe	19 207	+10,00	(1 746)
Australie	12 144	+10,00	(1 104)
Royaume-Uni	6 547	+10,00	(595)
Japon	5 848	+10,00	(532)

	Exposition au 31 décembre 2023 \$	Variation %	Variation du résultat global 2023 \$
États-Unis	137 689	+10,00	(12 517)
Europe	11 290	+10,00	(1 026)
Japon	5 633	+10,00	(512)
Royaume-Uni	8 010	+10,00	(728)
Suisse	3 556	+10,00	(323)

g) Autre risque de prix – risque d'inflation

Le risque d'inflation a une incidence sur le pouvoir d'achat des actifs de la Commission, ce qui influe sur la capacité de faire face aux engagements au titre des réclamations futures. Pour atténuer ce risque, le Conseil a stratégiquement réparti les investissements entre des catégories d'actifs qui offrent une protection contre l'inflation, notamment dans l'infrastructure et l'immobilier.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

18. Frais d'administration et frais généraux

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 \$	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 \$
Salaires, traitements, allocations et avantages sociaux	25 309	23 531
Services professionnels	4 364	5 351
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	2 070	1 881
Services législatifs et partenariats	1 746	1 712
Réparation et entretien de bureaux	1 528	1 024
Amortissement et dépréciation	1 083	1 045
Communications	805	765
Services et fournitures de bureau	788	771
Déplacements	765	554
Meubles et matériel de bureau (non capitalisés)	738	559
Réinstallations, déplacements pour soins médicaux et autres	582	454
Créances irrécouvrables	542	(1)
Activités de formation et perfectionnement	241	304
Publicité et information publique	212	195
Paiements pour location de bureaux	129	104
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	119	277
Subventions en remplacement d'impôts fonciers	85	82
Recrutement	53	113
Honoraires et acomptes – non-membres du conseil	11	9
Gain sur l'aliénation des actifs	(1)	(23)
Recouvrements	(176)	(32)
	40 993	38 675
Moins : Affection aux charges afférentes aux activités d'assurance (note 12)	(32 144)	(31 183)
Total	8 849	7 492

Au cours de l'exercice, la Commission a modifié la façon dont elle classifie certains frais d'administration et frais généraux afin de fournir une vue d'ensemble de son rendement qui s'harmonise mieux avec les opérations actuelles, les pratiques de l'industrie, les rapports de gestion interne et la prise de décisions.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

18. Frais d'administration et frais généraux (suite)

Montants révisés pour chaque poste des frais d'administration et généraux affecté par le reclassement :

	Exercices antérieurs au 31 décembre 2023	Reclassement	Exercice en cours au 31 décembre 2023	
			\$	\$
Salaires, traitements et indemnités	19 735	(19 735)		-
Part des avantages assumée par l'employeur	4 322	(4 322)		-
Salaires, traitements, allocations et avantages sociaux	-	23 531	23 531	
Services professionnels	5 428	(77)	5 351	
Réinstallations, déplacements pour soins médicaux et autres	-	454	454	
Contributions à d'autres organismes	1 448	(1 448)		-
Services législatifs et partenariats	-	1 712	1 712	
Déplacements	610	(56)	554	
o Collège de police de l'Ontario	314	(10)	304	
Honoraires et acomptes	58	(49)	9	

Une très grande partie des employés de la Commission cotisent à un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la Commission doivent y cotiser. La présidente du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations requises des employeurs selon un multiple de la cotisation requise des employés. Le total des cotisations, soit 2 148 \$ (1 782 \$ en 2023), a été passé en charges dans l'exercice en cours.

19. Opérations entre parties liées

La Commission est liée à tous les ministères et organismes publics territoriaux des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

19. Opérations entre parties liées (suite)

Ces opérations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Soldes à payer par les parties liées compris dans les cotisations à recevoir et les autres créances :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	826	580
Gouvernement du Nunavut	117	314
Organismes publics territoriaux	120	133
Total	1 063	1 027

Soldes à payer aux parties liées compris dans les comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments du passif, et les cotisations à rembourser :

	Au décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	246	781
Gouvernement du Nunavut	3	14
Organismes publics territoriaux	440	1 001
Total	689	1 796

Produit des activités d'assurance, aux taux déterminés au moyen de la même méthode que dans les autres cas provenant des parties liées pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	11 741	11 136
Gouvernement du Nunavut	9 106	9 117
Organismes publics territoriaux	4 017	3 572
Total	24 864	23 825

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

19. Opérations entre parties liées (suite)

Charges imputées aux parties liées
pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2024	2023
	\$	\$
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	2 571	3 267
Gouvernement du Nunavut	304	331
Organismes publics territoriaux	664	1 274
Total	3 539	4 872

Dans les présents états financiers, la Commission ne comptabilise pas la valeur des services fournis gratuitement dans le cours normal des activités par les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Les services fournis gratuitement ne sont pas considérables, mais comprennent des domaines où la Commission respecte les politiques administratives et les contrats d'emploi du gouvernement. Ces services comprennent des services de formation, de gestion des documents et de ressources humaines.

Au cours de l'exercice, la Commission a conclu deux contrats de location avec une société dont l'un des principaux dirigeants est également l'un des membres clés de sa direction. Les conditions du contrat sont équivalentes à celles qui prévalent dans les transactions entre parties sans lien de dépendance. La valeur totale du contrat était de 102 \$, le paiement étant échelonné mensuellement sur toute la durée du contrat. Au 31 décembre 2024, il n'y avait pas d'arriérés à payer.

Rémunération des principaux dirigeants

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
	\$	\$
Rémunération	1 758	1 465
Avantages postérieurs à l'emploi – diminution du passif	38	(23)
Cotisations de l'employeur au régime de retraite	327	240
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	2 123	1 682

Les montants présentés dans ce tableau sont les montants passés en charges pendant la période de présentation de l'information financière qui se rapportent aux principaux dirigeants, soit les membres du Conseil de gouvernance, la présidente, les vice-présidents et les administrateurs.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

20. Évaluation de la juste valeur

Investissements de la Commission classés selon la hiérarchie de la juste valeur, tel que cela est décrit à la note 2 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Au 31 décembre 2024
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers mesurés à la juste valeur :				
Actions	197 515	1 199	28	198 742
Fonds d'obligations indexées	122	196 928	-	197 050
Dette privée	1 341	39 747	30 228	71 316
Biens immobiliers	5	49 605	-	49 610
Hypothèques	-	13 112	-	13 112
Fonds d'infrastructure	-	-	25 588	25 588
Total	198 983	300 591	55 844	555 418

Le reclassement du niveau 3 au niveau 2 concerne les investissements dans la dette privée canadienne. Il a été effectué en début d'exercice en raison d'un changement dans le fonds de placement sous-jacent.

Niveau 3	2024	2023
	\$	\$
Juste valeur, début de l'exercice	19 261	16 059
Reclassé du niveau 3 au niveau 2	-	(6 453)
Acquisitions	33 690	10 305
Transactions	(12)	(1 392)
Gains (pertes) non réalisés	2 905	742
	55 844	19 261

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

20. Évaluation de la juste valeur (suite)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Au 31 décembre 2023
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers mesurés à la juste valeur :				
Actions	190 529	1 913	32	192 474
Fonds d'obligations indexées	337	154 651	-	154 988
Dette privée	1 040	37 559	19 229	57 828
Immobiliers	6	56 914	-	56 920
Hypothèques	-	24 240	-	24 240
Total	191 912	275 277	19 261	486 450

Les fonds de placement hypothécaires sont évalués en se fondant sur des données provenant d'un marché non actif, mais bien défini pour des actifs semblables. Des taux d'actualisation et des écarts vérifiables qui reflètent la qualité des créances hypothécaires sous-jacentes sont utilisés.

Les parts du fonds commun sont évaluées à leur valeur liquidative de fin d'exercice, telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire ou l'administrateur du fonds. Pour les fonds communs de titres à revenu fixe et d'actions, ces valeurs représentent la part proportionnelle d'actifs nets sous-jacents de la Commission à leur juste valeur déterminée en fonction soit des cours du marché ou des cours du marché à la date de clôture de l'exercice, soit de la moyenne des derniers cours acheteurs ou cours vendeurs fondée sur les cotations publiques de maisons de courtage de valeurs reconnues qui opèrent sur le marché de ces titres. Les obligations sont évaluées au moyen du système de prix de PC Bond du Groupe TMX. Les biens immobiliers sont évalués en comparant la valeur des biens à celles d'autres transactions conclues ou à des offres dans le marché et en réalisant une analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie fondée sur les loyers du marché et les taux d'actualisation comparables.

21. Événements subséquents

La situation financière de la Commission et ses résultats financiers au cours de l'exercice à venir pourraient être sensiblement affectés par le climat géopolitique actuel en ce qui concerne les tarifs douaniers et le commerce. L'incidence de cette situation est à l'origine d'une volatilité importante des marchés financiers, qui peut influer sur l'évaluation des investissements et les taux d'intérêt.

Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'en estimer l'effet sur le plan financier.

Rapport annuel 2024

**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DE L'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS
TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET NUNAVUT**



**wscc.nt.ca 1.800.661.0792
wscc.nu.ca 1.877.404.4407**